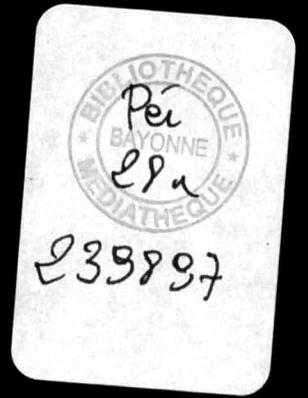


BULLETIN MUSEE BAYONNE

1^{er} SEMESTRE 2006

n°167



Bulletin semestriel édité par la Société des Amis du Musée Basque

Edition et Abonnements : Société des Amis du Musée Basque - Château-Neuf - 64100 Bayonne -
Tél : 05 59 25 45 84 - e-mail : samb.baiona@wanadoo.fr - N° 167 - ISSN : 1148-8395 - Directeur de la publi-
cation : Michel DUVERT - Comité de rédaction : Frédéric BAUDIER, Jacques BLOT, Philippe ETCHEGOYHEN,
Mano CÛRÛTCHARRY, Denis DEDIEU, Frédéric DÛHART, Michel DUVERT, Isaure GRATACOS, Jean HARIT-
SCHELHAR, Jean-Louis HIRIBARREN, Albert IRON, Claude LABAT, Jean-Claude LARRONDE, Claudine
LERALU, Anne OUKHEMANOU, Olivier RIBETON, Etienne ROUSSEAU-PLOTTO - Conseil maquette :
Martine DUJOLS - Composition et Impression : Imprimerie du Labourd - Dépôt légal : 1^{er} semestre 2006.
Rédaction : Les recommandations aux auteurs sont envoyées à la demande.

Les articles publiés dans le Bulletin restent l'œuvre exclusive et personnelle de leurs signataires. Le Comité de rédaction n'est pas nécessairement solidaire des théories ou opinions qu'ils expriment. Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement sur quelque support que ce soit le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur (loi du 11 mai 1957, art. 40-41 ; Code pénal, art. 425).



SOMMAIRE

- 3 UN MISSIONNAIRE BASQUE,
Mgr PIERRE MUGABURE
- Philippe Fabas -
- 17 LE DROIT DE LA FAMILLE EN IPARRALDE
SOUS L'ANCIEN RÉGIME
- Maïté Lafourcade -
- 37 L'ARCHITECTURE, UNE QUESTION DE SENS
- Terexa Lekumberri -
- 42 IKUSGAIA
- Michel Etxekopar -
- 43 LE XARE, INSTRUMENT ET JEU LÉGENDAIRES
DE LA PELOTE BASQUE
- Jakes Saldubehere -
- 59 LE "MUSEO REGIONAL DE PREHISTORIA Y
ARQUEOLOGIA DE CANTABRIA"
- Carmelo Fernandez Ibañez -
- 71 COMPTE RENDU DE LECTURE "OLENTZERO
LE CHARBONNIER" DE CLAUDE LABAT
- Claudine Leralu -
- 73 COMPTE RENDU DE LECTURE "FÊTES PYRÉNÉENNES"
DE VIOLET ALFORD
- Michel Duvert -
- 79 COMPTE RENDU DE LECTURE "L'ARCHIPEL BASQUE"
DE CLAUDE DENDALETCHÉ
- Jean Haritschelhar -
- 89 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



UN MISSIONNAIRE BASQUE, Mgr PIERRE MUGABURE

Philippe FABAS (*)

Résumé :

Parmi les nombreux missionnaires basques qui ont sillonné le monde, le parcours de Pierre Mugabure (1850-1910) mérite d'être mis en lumière. Missionnaire au Japon, il veut irriguer la culture nipponne de la sève de l'Évangile. Evêque, puis archevêque de Tokyo, il facilite l'ouverture de relations diplomatiques entre l'Empire japonais et le Saint-Siège. Cet "ami du Japon" gardera cependant un grand attachement à son Pays Basque natal.

Laburpena :

Beste euskal misiolari anitzen artean, Pierre Mugabure (1850-1910) argitan ezartzen da. Japonian misiolari, Ebanjelioa lekukotu nahi du. Apezpiku eta gero Tokioko artxapezpiku, bideak idekitzen ditu harreman diplomatikoei Japoniako Inperioaren eta Batikanoaren artean. Halere "Japoniaren adiskide" hau bere euskal sorterriari biziki atxikia egonen da.

MOTS CLÉS

Pierre Mugabure,
Guéthary,
Japon,
missionnaire basque,
archevêque de Tokyo,
relations diplomatiques.

Hitz-gakoak

*Mugabure Pierre,
Getaria,
Japonia,
euskal misiolari,
Tokioko artxapezpiku,
harreman diplomatiko.*



Préface de
M. Le Cardinal ETCHEGARAY

L'article de Philippe Fabas n'appelle pas une préface. Le portrait de Mgr Mugabure est attrayant par lui-même. Ce que je voudrais dire simplement, c'est combien ce "missionnaire basque" avait attiré ma propre sympathie dès ma jeunesse sacerdotale : à peine ordonné prêtre en 1947, je fis un pèlerinage à sa tombe de Guéthary, fier de compter parmi mes compatriotes un archevêque de Tokyo, de cette capitale de l'Empire du Soleil Levant devenue la plus grande métropole au monde.

L'histoire de l'Évangile, apporté au Japon par un autre basque Saint François Xavier (15 août 1549) et fécondé au fil des siècles par de très nombreux martyrs depuis ceux de Nagasaki, nous plonge aujourd'hui dans les mystérieux desseins de Dieu. C'est peut-être le pays asiatique le plus difficile à évaluer pour une évangélisation pleine de paradoxes dans ses statistiques et ses mentalités : l'influence du catholicisme va bien au-delà du nombre infiniment minoritaire des baptisés dans notre Eglise (0,34% de la population).

Le Japon attend encore des missionnaires, des missionnaires basques aussi de la trempe de "Piarrès" Mugabure.

Roger cardinal Etchegaray
Rome, 3 décembre 2004
en la fête de Saint François Xavier

Il y a un peu plus de cent ans, le 22 juin 1902, dans la cathédrale de Tokyo, un Basque originaire de Guéthary, était consacré évêque de Sogalasso et coadjuteur de l'archevêque de Tokyo, Mgr Osouf. A la mort de ce dernier en 1906, il lui succédait et devenait le deuxième archevêque de Tokyo.

Cet article veut retracer la vie et l'œuvre de ce missionnaire basque intrépide qui joua un rôle important dans l'établissement des premiers rapports diplomatiques entre le Saint Siège et l'empire japonais ¹.

LA NAISSANCE D'UNE VOCATION

Pierre Mugabure né le 1^{er} septembre 1850, à Guéthary, est le fils de Martin Mugabure, terre-neuvas et de Sabine Saubaber, qui était couturière. Quelques mois après sa naissance son père meurt, le 12 décembre 1850, victime d'une violente tempête alors qu'il rentrait en barque au port de Guéthary.

Sa mère doit faire face à cette nouvelle situation : elle doit désormais gagner sa vie et celle de son fils. Elle décide alors de s'expatrier. Un prélat espagnol, réfugié en France, Mgr de Quevedo, était alors aumônier des Filles de la Croix à Bayonne. Elle partit à Burgos où elle devint nourrice du neveu, Juan Cortés de Quevedo. Elle devait passer dans cet exil volontaire tout le reste de son existence, accompagnant l'été à Bayonne la famille de Quevedo qui y prenait ses vacances. Elle ne revint à Guéthary que pour y mourir en 1892.

Le petit Pierre était donc privé tout jeune de l'affection de ses parents. Sa grand'mère Madeleine Saubaber, s'efforça d'y suppléer de son mieux durant les premières années. L'enfant fut ensuite confié à son oncle l'abbé Saubaber, successivement vicaire à Saint-Pée-sur-Nivelle, à Ustaritz et curé de Saint-Martin d'Arberoue. L'enfant manifesta les signes d'une vocation. Son oncle lui enseigna les premiers rudiments de français et de latin.

En 1861, Pierre entre à l'Institution Saint-Joseph d'Hasparren puis en 1863 au petit séminaire de Larressore. En 1867, il décide de se dévouer à l'œuvre des missions et en 1870 il s'inscrit au tiers ordre franciscain par grande admiration et vénération pour Saint François Xavier. En 1870, il entre au Grand Séminaire de Bayonne. Il se trouve là dans un cadre trop étroit et pour son âme ardente, il a l'impression d'étouffer. Prenant parti en 1870, pour le service militaire des clercs, il se voit infliger un "retard" par ses directeurs.

Il change d'orientation et en septembre 1871, il est admis au séminaire des

Missions Etrangères à Paris : “O terre des martyrs, écrit-il quand me sera t-il donné de te connaître ? Sentiers bénis où les retors, les marchands, les veinards ont couru après les brebis égarées et qu'ils ont arrosés de leur sang, quand me sera t-il donné de vous parcourir : Chine, Japon, Corée, écoutez ma voix ; attirez-moi à vous ! Ni les prisons, ni les prétoires, ni les mandarins, ni les satellites ne peuvent éteindre en moi le désir ardent que j'ai de vous porter la Bonne Nouvelle de l'Évangile.”² Ce choix provoque de vives résistances de son oncle l'abbé Saubaber, Pierre écrit alors à sa mère : “Je pense à la douleur de l'oncle qui sera bien frappé de mon départ. Mais aussi ma pensée se porte vers ces pays lointains, plongés dans les ombres de la mort. Je pense au sang d'un Dieu, versé pour ces pauvres âmes idolâtres, et je pleure et je me dis : il faut les régénérer, il faut les sauver...”³

Au séminaire des Missions Etrangères, il démontre une grande facilité pour l'étude, et une grande piété, en particulier pour la Vierge Marie. Son caractère jovial et aimable lui attire l'estime et la sympathie de ses condisciples. Le 19 septembre 1874, il est ordonné prêtre des Missions Étrangères. Aussitôt après son ordination il part pour le Japon. En effet, l'année précédente un groupe de sept missionnaires était parti pour satisfaire les besoins de l'Église désormais autorisée au Japon, à l'appel de Mgr Petitjean. Pierre Mugabure fait partie d'un second contingent de trois missionnaires.

LA DÉCOUVERTE D'UN PAYS ET D'UNE CULTURE

Il n'y a que quinze missionnaires pour quelques milliers de catholiques dans un pays de 35 millions d'habitants dont la grande partie a adopté la religion shintō - voie des dieux - officielle depuis 1765. C'est avant tout un polythéisme animiste se traduisant souvent par l'exaltation de l'empereur et de la race japonaise.

Arrivé à Tokyo il est nommé au séminaire pour y enseigner le latin et apprendre le japonais. En août 1876, lors de la division du Japon en deux vicariats apostoliques, il est affecté au Japon septentrional à l'extrême nord de l'île de Honshu dans l'évêché de Arsinoé de Mgr Osouf.⁴ En 1879, il est envoyé dans le district éloigné de Niigata dans la province d'Etchigo. Il prêche l'Évangile dans ce district isolé, aux voies de communications difficiles, au climat dur et insalubre. Il est victime d'une épidémie de choléra qui fait de nombreuses victimes. Après deux ans de cette vie difficile, à 31 ans, il est nommé curé de la paroisse européenne de Yokohama, ville commerçante renommée. Sa facilité pour les langues lui permet de se familiariser rapidement avec l'anglais.

En 1884, Mgr Osouf, en voyage aux U.S.A. pour recueillir des aumônes pour l'expansion de son diocèse appelle le Père Mugabure pour le seconder dans cette tâche : "Avec le français, le japonais, le basque, l'espagnol, le portugais, le latin et mon anglais de fraîche date je ne serai pas embarrassé" dit-il avant de s'embarquer. De retour d'Amérique, après avoir visité la France, le Père Mugabure est nommé dans la paroisse de la cathédrale Saint-Joseph de Tokyo. Sa manière élégante de parler le japonais et de l'écrire avec art est désormais bien connue, voilà pourquoi, bien qu'il soit prêtre catholique Mitsuhiro fait appel à lui pour enseigner le français dans la nouvelle université impériale. Il se concilie l'estime et l'amitié des professeurs et de ses élèves dont certains deviendront des responsables politiques.

Le pays est alors en plein essor économique, les exportations du thé et les développements de l'élevage du ver à soie et de l'industrie qui en dérive dynamisent l'agriculture. Parallèlement la croissance démographique passe de 33 millions d'habitants en 1872 à plus de 50 millions en 1910.

En mars 1885, avant de regagner le Japon, Mgr Osouf est appelé par le pape Léon XIII qui le charge de remettre à l'empereur du Japon une lettre "*Etsi magno*" où il adressait au souverain de solennels remerciements pour la liberté qu'il accordait à la religion catholique. L'Eglise catholique est alors en expansion : en 1890, il y a 3 évêques, 20 missionnaires européens, 15 prêtres japonais et 45 séminaristes pour plus de 20.000 catholiques. En 1889, la constitution⁵ accorde la liberté religieuse et en 1891 le gouvernement reconnaît la hiérarchie catholique du Japon : Tokyo devient métropole avec 3 sièges suffragants à Nagasaki, Osaka et Hakodate. Mgr Osouf qui avait été un des premiers missionnaires européens arrivés au Japon est désigné pour être le premier archevêque de Tokyo. Le 19 mars 1892 il est installé archevêque de Tokyo et responsable de l'Eglise catholique du Japon. En 1897 le gouvernement acceptera que les missionnaires se fixent dans tout le pays.

En 1890, Mgr Osouf demande au Père Mugabure de repartir en Europe et aux U.S.A. pour collecter des fonds pour les besoins de l'Eglise japonaise. Le Père Mugabure obtiendra de bons résultats mais il revient tuberculeux. En 1893, le Père Mugabure est envoyé à Yokohama (à une cinquantaine de km au sud de Tokyo) où il devenait nécessaire de créer une paroisse japonaise. Le Père Mugabure s'y emploiera énergiquement et le 1^{er} janvier 1894, il annonçait à ses chrétiens, qu'une paroisse était établie au milieu d'eux à Wakabacho, et qu'il en était leur pasteur. En 1896, fort du succès enregistré à Yokohama, il est envoyé à une centaine de kilomètres plus au sud-ouest prendre la direction du district de Shizouaka, vaste territoire à évangéliser, fonction qu'il assurera pendant 6 ans. Il y entreprend la

construction d'une école de filles qui sera terminée par son successeur le Père Rey, ainsi que la construction de plusieurs succursales paroissiales (à Hamamatsu, Fujieda, de Numazu). Il étend ainsi l'évangélisation dans un rayon d'une cinquantaine de kilomètres autour de sa paroisse.

Il a durant ces années démontré ses qualités entreprenantes d'organisateur et de prédicateur. Ces bons résultats ne passent pas inaperçus...

L'ACCESSION ? L'ÉPISCOPAT

Mgr Osouf, âgé de 74 ans et malade avait demandé à la Propaganda Fide un coadjuteur. Le Père Delpuch, supérieur des Missions Étrangères de Paris conseille en priorité le Père Mugabure car : "Il réunit toutes les qualités de vertus et de science désirables. Il a, en outre, l'estime et l'affection de tous ses confrères et il est peut-être le seul qui puisse par la charité maintenir entre tous l'union indispensable au besoin de la mission." ⁶ Le 21 mars 1902 le pape Léon XIII le préconise et le nomme évêque titulaire de Sogalasso avec fonction de coadjuteur avec succession de l'archevêque de Tokyo. Mgr Mugabure est sacré évêque le 22 juin 1902 dans la cathédrale Saint-Joseph de Tokyo. ⁷ Après le sacre, Mgr Osouf écrit au pape Léon XIII : "J'ai eu le bonheur de le sacrer assisté de Mgr l'évêque de Nagasaki et de Mgr l'évêque de Hakodate. Tout joyeux du grand bienfait qui en résulte pour la chère mission de Tokyo comme aussi du précieux soulagement qu'en éprouve ma pauvre personne, je prie humblement Votre Sainteté d'agréer ma profonde reconnaissance pour la faveur signalée qu'Elle a ainsi daigné m'accorder" ⁸.

Mgr Mugabure s'adresse également au pape : "Le plus petit de vos enfants vient se prosterner aux pieds de Votre Sainteté... J'ai plus d'une raison de me troubler à la pensée de ma faiblesse et de mon insuffisance. Mais, Très Saint Père, Vous avez parlé et j'obéis. Dieu m'a fait la grâce de recevoir deux fois à Rome votre bénédiction paternelle et des encouragements... Le pays que nous évangélisons est particulièrement exposé au doute et à l'erreur à cause des innombrables sectes qui l'ont envahi. Mais l'Eglise est immortelle, le Pape est infaillible et la vérité de Dieu demeurera toujours. C'est là ma foi inébranlable, ma confiance la plus absolue..." ⁹ Avec simplicité, il annonce sa nomination à son neveu l'abbé Harismendy : "La dignité dont je suis revêtu ne changera en rien les sentiments qui m'animent et pour notre chère famille, je serai toujours le même Piaress qu'autrefois."

Les Missions Étrangères écrivent au sujet de l'archevêque de Tokyo et de son coadjuteur : "Leurs deux âmes se comprenaient à fond et leurs cœurs restèrent intimement unis dans l'action aussi bien que dans la prière." ¹⁰

L'archevêque et son coadjuteur se rendirent compte que pour réaliser leur programme, le plus difficile était d'améliorer leurs relations avec le gouvernement japonais qui se dégradait à cause de la politique du gouvernement français favorable à l'hégémonie de la Russie en Extrême Orient. Cela gênait les missionnaires catholiques français. Lorsque le gouvernement français reconnaitra que le Japon pouvait devenir la grande puissance de la région, la religion catholique y sera avantagée. Il fallait également trouver le financement nécessaire pour continuer la mission d'évangélisation. Mgr Mugabure écrit en 1904 au cardinal Gotti, préfet de la Propaganda Fide : "Le missionnaire reçoit conformément au règlement des Missions Etrangères un franc soixante quinze par jour, c'est-à-dire moins qu'un charpentier japonais, moins même qu'un traîneur de voiture. L'allocation ordinaire étant insuffisante et les voyages de prédication évangélique dans les nombreux districts du diocèse devenant de plus en plus dispendieux, plusieurs missionnaires ont été forcés de contracter des dettes pour vivre et pour travailler. Aussi, en présence de besoins si grands et de cette pauvreté si évidente, le vénérable archevêque de Tokyo m'a député pour recueillir des aumônes et des ressources." ¹¹

Mgr Osouf avait multiplié les œuvres, les écoles et la construction d'églises, ce qui lui avait fait appeler de nouveaux missionnaires et religieuses. Les fonds récoltés par le précédent voyage étant épuisés, il charge de nouveau le Père Mugabure d'effectuer un voyage à travers l'Europe.

En avril 1904, Mgr Mugabure s'embarque pour l'Europe, alors que le Japon vient d'attaquer la Russie dans la presqu'île de Liao-Tung et assiège Port Arthur. Il s'établit au séminaire des Missions Étrangères à Paris. Il part aussi rencontrer le cardinal Gotti à Rome pour lui présenter la situation de l'Eglise au Japon. Dans ce rapport, il écrit : "Les missionnaires veulent se dépenser tout entiers pour la gloire de Dieu et l'honneur de la Sainte Eglise... Les progrès du Japon, non seulement dans le dernier quart de siècle, mais surtout dans la dernière décennie, sont tellement prodigieux qu'ils seraient faits pour provoquer l'incrédulité, si l'on ne pouvait aisément en constater l'exactitude. Dans ce pays, chemins de fer, marine, commerce extérieur, tout a triplé ou quadruplé en une dizaine d'années... Pendant ces dix dernières années, la richesse et l'aisance ont gagné les grands centres et tout a augmenté de prix et de valeur... Je me propose de tendre la main aux catholiques des pays d'Europe qui me feront la charité de m'accueillir. Et puisque Vous avez été, Éminentissime Seigneur, le premier à me promettre votre concours, c'est aussi à Votre Éminence que je veux adresser mon premier appel..."

En pleine guerre russo-japonaise ¹², malgré l'hostilité du gouvernement français

qui vient de voter la séparation de l'Église et de l'État (9 décembre 1905) et qui souhaite la victoire de la Russie, à cause de l'alliance franco-russe (qui présente cette victoire comme celle de l'occident contre un peuple à civiliser) Mgr Mugabure a le courage de s'opposer à cette vision des choses. Il tente de démontrer que dans le futur, les intérêts de la France exigent un rapprochement avec le Japon et il ne tarit pas d'éloges sur les progrès, le travail et la bravoure du peuple japonais. Il tient des conférences dans de nombreux diocèses afin de justifier ses quêtes. Ainsi le 22 novembre 1904, il préside les offices à la cathédrale de Bayonne et prêche aux fidèles.

Le 23 octobre 1905, il est reçu par le pape Pie X : "Notre éminent compatriote, Mgr Mugabure, archevêque de Tokyo, qui depuis plusieurs mois était revenu en Europe est maintenant à Rome. Lundi dernier, il a été reçu par le Saint Père, avec lequel il s'est longuement entretenu de l'état de l'Église catholique au Japon. On sait que le pape Pie X songe à établir avec le gouvernement du Mikado des relations plus étroites et plus suivies. Mgr O'Connell, évêque américain, avait été dernièrement chargé par lui d'une mission auprès de l'empereur Mitsuhiro." ¹³

Le pape lui donnait des instructions et lui annonçait l'importante mission de Mgr O'Connell auprès de l'empereur du Japon. Le pape Pie X écrit à l'empereur du Japon : "Nous avons éprouvé la plus vive satisfaction en apprenant que Votre Majesté avait daigné donner l'ordre aux autorités japonaises d'accorder une bienveillante protection aux missionnaires catholiques résidant en Mandchourie... Des procédés aussi équitables auront certainement pour effet d'accroître les sentiments de dévouement et de fidélité de vos sujets catholiques, qui sont en même temps, nos très chers fils en Jésus Christ... Nous nous réjouissons de l'occasion que Sa générosité nous a fournie, de Lui exprimer l'affectueuse sympathie que nous éprouvons pour sa personne, et formant les vœux les plus ardents pour le bien être et la grandeur de sa nation, nous prions avec toute l'effusion de notre cœur le Dieu Tout Puissant, Auteur de tout bien, de répandre l'abondance de Ses dons sur votre majesté, sur la famille impériale et sur tout son peuple." ¹⁴

C'est cette lettre que Mgr O'Connell ¹⁵, évêque de Portland aux États-Unis est chargé de remettre à l'empereur du Japon. Mais cette lettre est interceptée à Rome par le ministère de l'intérieur, qui en révèle officieusement à la presse le contenu et elle ne parvient à Mgr O'Connell à Portland que le 31 août. Le Secrétaire d'État du Vatican, le cardinal Merry del Val informé, demande à Mgr O'Connell d'intervenir auprès des autorités afin que le gouvernement américain proteste officiellement auprès du gouvernement italien. Le président Roosevelt interviendra

personnellement. La nouvelle de l'arrivée d'un envoyé spécial du pape se répand et des extrémistes organiseront des émeutes, en septembre, et incendieront quelques immeubles et une église à Tokyo, comme l'écrit en novembre Mgr Mugabure au cardinal Gotti, avant de quitter l'Europe.

LE RAPPROCHEMENT ENTRE LE SAINT SIÈGE ET LE JAPON

Le 29 octobre 1905, Mgr O'Connell débarque à Yokohama. Il est reçu en audience le 10 novembre 1905 par l'empereur qui le lendemain, donne un repas officiel en l'honneur de Mgr O'Connell. ¹⁶ Le 9 novembre, deux semaines après l'audience de Mgr Mugabure avec le pape Pie X, le cardinal Merry del Val, télégraphie à Mgr O'Connell de proposer des relations diplomatiques entre le Saint Siège et le Japon, ce dont il n'avait pas parlé dans ses instructions. En considération de la chronologie des faits, il est permis de penser que les entretiens de Mgr Mugabure avec Pie X et son entourage ont contribué à cette prise de décision.

Écrivant au Secrétaire d'État, Mgr Merry del Val pour lui rendre compte de sa mission, Mgr O'Connell indique que le vice-ministre japonais des affaires étrangères lui a rendu visite pour lui dire que "Son gouvernement considérait favorablement d'entretenir des relations permanentes avec le Saint Siège mais pour réaliser une telle chose il faudrait beaucoup de temps et de réflexion car le Japon sortait d'une longue guerre qui avait laissé de sérieux problèmes en Corée et en Chine sans parler des questions internes." ¹⁷

Le prélat américain soulignait également que "L'Eglise Catholique était très estimée dans toutes les hautes classes du Japon. De toute part j'entendis des expressions pleines de respect et de grande considération pour Sa Sainteté et ma mission. Je pus constater une connaissance profonde et inattendue de l'Eglise catholique." Lors du dîner en son honneur, "Le premier ministre me fit remarquer que c'était la première fois dans l'histoire du Japon qu'un premier ministre ait bu à la santé du pape et il conclut en disant qu'il était très heureux d'avoir eu cet honneur et qu'un tel fait serait rappelé dans l'histoire." Il note aussi que "la nation française est mal vue par les Japonais, de tels sentiments s'étaient amplifiés pendant la guerre avec la Russie, parce que la France était au rang des nations hostiles au Japon." ¹⁸ Concernant les Mission Etrangères il indique que "la congrégation française est très pauvre, ses chefs bien qu'ils soient d'excellents prêtres, semblent timides et retirés, deux qualités, qui, ne sont pas bien vues dans

un pays comme le Japon où le courage et la franchise sont admirés.”¹⁹

Le maire de Tokyo, Ozaki Yukio, écrit à Mgr O’Connell : “Nous nous souvenons toujours que c’est Saint François de Xavier, envoyé par le pape il y a 400 ans qui porta pour la première fois à notre pays la beauté et la civilisation occidentale... En considérant que le pape a toujours une grande influence dans les communautés européennes et américaines et que ses idéaux c’est-à-dire la paix et le développement de l’homme sont identiques aux idéaux de nous Japonais, nous espérons que les rapports entre le Vatican et notre pays ne diminuent pas mais que, au contraire, ils deviendront plus fréquents...”²⁰

Mgr Mugabure rentre au Japon en janvier 1906. En février 1906, impatient de recevoir une réponse du Mikado à la lettre du pape et une décision japonaise à la suite de la proposition faite par Mgr O’Connell d’établir des relations diplomatiques, le cardinal Merry del Val écrit à Mgr Osouf : “Il est superflu de vous dire combien le Saint Père aimerait voir se réaliser ce projet, aussi ne puis-je douter de l’intérêt que Votre grandeur doit y porter, le bon accueil fait au représentant du Saint Siège dit assez le désir de Votre Grandeur de contribuer à établir de bons rapports entre le Saint Siège et le Japon. Je vous serais donc reconnaissant si vous vouliez me faire savoir le cours suivi par le-dit projet... S’il fallait quelqu’un pour le pousser en avant, je ne doute pas que vous sauriez le faire avec toute la délicatesse nécessaire.”²¹ Mgr Osouf répond qu’il ne sait encore rien et ajoute : “C’est sur mon digne coadjuteur que je compte pour obtenir les renseignements désirés, me trouvant dans l’impossibilité de sortir pour les recueillir, un rhumatisme me tient enfermé dans la maison depuis de longs mois. Mais ceci ne retardera pas l’objet en vue...”²²

Mgr MUGABURE, DANS LE SILLON DE SON PRÉDÉCESSEUR

Mgr Osouf meurt le 27 juin 1906. Mgr Mugabure devient archevêque de Tokyo et métropolitain du Japon. Après cette mort Mgr Mugabure écrit : “A côté de lui le travail m’était facile et agréable, parce que je n’avais qu’à suivre ses conseils. Aujourd’hui je sens très vivement le poids du fardeau qui pèse sur mes épaules, et la responsabilité qui m’incombe me donne de grandes frayeurs. Toutefois je mets ma confiance dans la Divine Providence et je remplirai, autant que mes forces me le permettront, la charge qui m’est confiée, ayant toujours sous les yeux la tradition établie par mon regretté Père.”²³

Le cardinal Merry del Val écrit au nouvel archevêque qu’il désire, dès que

possible, des nouvelles du départ de l'envoyé de l'empereur du Japon. Mgr Mugabure lui écrit le 30 avril 1907 : "Je regarde comme un devoir de répondre ainsi au désir que Votre Eminence a bien voulu m'exprimer dans la lettre qu'Elle a daigné m'écrire à cet effet... un secrétaire des Affaires Etrangères s'est rendu à l'archevêché le 22 avril, pour dire que le gouvernement japonais a confié à Mr Uchida, ambassadeur à Vienne, la mission de porter au Saint Père une lettre autographe de Sa Majesté l'Empereur. Mr Uchida, qui part le 1^{er} mai pour Vienne, se présentera au Vatican avec le titre d'Envoyé Extraordinaire auprès de Sa Sainteté Pie X..."²⁴. Dans sa lettre Mutsu-Hito après les remerciements d'usage poursuit : "Désirant que toujours une protection absolue soit assurée aux personnes de toutes les races et de toutes les croyances résidant sur notre territoire et sur ceux des Etats sous notre juridiction, Nous sommes parfaitement satisfaits que Votre Sainteté reconnaisse que Nos désirs ont été entièrement réalisés avec les missionnaires catholiques de Mandchourie..."²⁵.

Comme la lettre de Léon XIII à l'empereur du Japon en 1885 a été le prélude de la proclamation de la liberté religieuse en 1889 et de la reconnaissance de la hiérarchie de l'Eglise en 1891, la lettre de Pie X, au même empereur en 1905, et le voyage simultané de Mgr Mugabure sont le prélude à l'institution de relations officielles entre le Vatican et le Japon, dont la première sera l'installation d'une Délégation Apostolique au Japon, le 26 novembre 1919.²⁶

Ainsi donc les difficultés entre l'Eglise catholique et le Japon semblent aplanies. La présence de missionnaires français n'entrave pas les relations entre les deux interlocuteurs. Mgr Mugabure a œuvré activement dans ce sens.

UN ARCHEVÊQUE MALADE

"La moisson est grande, les ouvriers peu nombreux ! Les travaux de l'apostolat, les fatigues et les privations usent les missionnaires." écrivait Mgr Mugabure. Lui-même a une santé délabrée. Victime de la tuberculose, sa santé se détériore. En septembre 1909, pris de crachements de sang, les médecins lui prescrivent un séjour en France qui seul permettrait de stopper la maladie. Le 27 novembre 1909, il écrit au cardinal Gotti que les médecins lui ont ordonné de venir en France se reposer quelques mois, ce qu'il se résout non sans regrets à entreprendre. Fin novembre 1909, il s'embarque à Yokohama et débarque à Marseille le 3 janvier 1910 pour aller se soigner au sanatorium Saint-Raphaël de Montbétou, près de Montauban. Son état ne s'améliorant pas il décide de revenir à Guéthary où repose sa mère depuis 1892. Pendant tout son séjour

au Japon, Mgr Mugabure a toujours gardé un très grand attachement au Pays basque dont il aimait parler autour de lui et il éprouvait un plaisir particulier à s'entretenir en basque avec les missionnaires qui en provenaient. Il le démontrait aussi en se déplaçant avec son makila au poing qui était un souvenir de son oncle l'abbé Saubaber.

Au début du mois de mai, il arrive à Guéthary où ses cousins Vergon l'accueillent à leur hôtel "Eskualduna". Mais "l'archevêque de Tokyo, épuisé par la fatigue et la maladie, n'était plus qu'une ruine" ²⁷. Le 27 mai 1910, il s'éteint dans sa soixantième année. Ses obsèques ont lieu le 31 mai 1910 dans sa paroisse natale de Guéthary. Mgr Gieure, évêque de Bayonne empêché ne peut présider les obsèques, les deux Vicaires généraux le représentent. Le clergé basque était présent en grand nombre pour rendre hommage à son compatriote et "un grand nombre de laïques, de toute condition était accouru des paroisses voisines. Dans la simplicité forcée de ces obsèques d'un haut dignitaire de l'Eglise, dans un petit village de pêcheurs, il y avait cependant une haute impression qui saisissait tous les assistants." ²⁸

Il est enterré dans l'église de Guéthary où un buste honore sa mémoire avec l'épithète suivante : "Hemen Da Ehortzia Pierre Xavier Mugabure Guethary-ko Seme Tokyo-ko Apezpiku Nausia - 1850-1910" "Ici repose Pierre Xavier Mugabure fils de Guéthary devenu archevêque de Tokyo".

La lettre du Séminaire des Missions Etrangères au cardinal Gotti exprime l'hommage suivant : "Parti pour les missions en 1874, le vénéré défunt a pendant 36 ans généreusement consacré ses forces à l'extension du Royaume de Dieu. Il s'est endormi dans le Seigneur, purifié par une douloureuse maladie chrétiennement supportée, après être allé se recommander à Notre Dame de Lourdes et avoir reçu une grande foi et piété dans les sacrements de la Sainte Eglise." ²⁹

Pour Mgr Gieure : "C'est le missionnaire généreux et intrépide qui a ouvert le sillon, l'a creusé profondément et s'affaisse avant l'heure, joyeux du devoir accompli. Les ouvriers généreux et vaillants comme l'était Mgr Mugabure abondent dans ce diocèse. Plus de 50 de nos prêtres font partie de cette admirable Sté des Missions étrangères à laquelle appartenait le vénéré défunt. Aussi longtemps que cette terre restera féconde en vocations extraordinaires - et Dieu sait que Nous serons heureux d'aider à les faire surgir - aussi longtemps la foi chrétienne sera gardée... Saint François Xavier s'écriait dans son zèle ardent pour les âmes : "Tant que je saurai un coin de ce monde où Dieu ne sera pas aimé, je ne pourrai goûter un instant de repos." Cet amour de Dieu doit remplir les âmes ; c'est lui qui fait les apôtres. Il nous semble que du fond de sa tombe, Mgr Mugabure nous adresse ces graves enseignements ; c'est la grande leçon que nous laisse sa vie." ³⁰ ■

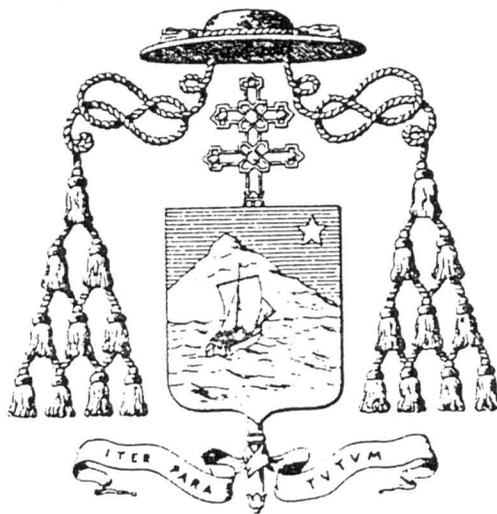
(*) Docteur d'Etat en Histoire.

Notes

- 1 La réalisation de cet article a été facilitée par le fonds de documents d'archives collectés par M. Marcel Minvielle, de Milan, parent de Mgr Mugabure.
- 2 Abbé Roland Moreau. *Guéthary, esquisse historique*. Taffard, Bordeaux 1973. p. 96.
- 3 *Ibid* . p. 98.
- 4 Mgr Osouf, est prêtre des Missions Étrangères. Nommé Vicaire apostolique du Japon et évêque d'Arsinoé par bref du pape Pie IX du 19 décembre 1875, il fut sacré dans l'église du Séminaire des Missions Étrangères le 11 février 1877.
- 5 La Constitution japonaise du 11 février 1889 indique dans son article 28 : " Les sujets japonais jouiront de la liberté religieuse en tout ce qui n'est ni préjudiciable à la paix et au bon ordre, ni contraire à leurs devoirs de sujets."
- 6 *Archives de la Congrégation de la Propaganda Fide*. Rome, janvier 1902. Relation pour donner un coadjuteur à Mgr Osouf, archevêque de Tokyo au Japon. Prot. 47795, p. 3.
- 7 Ses armoiries : "D'azur à la montagne d'argent baignant dans une mer au naturel mouvant de la pointe de l'écu, à la nef d'argent voguant à senestre et à l'étoile d'or du canton senestre du chef." Cela peut rappeler la montagne de la Rhune qui domine Saint-Pée-sur-Nivelle, le pays d'origine de sa famille, et l'océan qui lui a ravi son père. La nef symbolise ses origines de pêcheur et sa mission de pêcheur d'âmes. L'étoile évoque la Vierge Marie à la quelle il porte une fervente dévotion. (Ces armes ne sont pas sans rappeler celles qu'adoptera plus tard la commune de Guéthary.) Sa devise est "Iter para tutum" (Rends sûre notre route). L'anneau épiscopal lui est offert par la paroisse de Guéthary.
- 8 *Archives de la Congrégation de la Propaganda Fide*. Rome, nouvelle série 1902, vol. 237. Relation pour donner un coadjuteur à Mgr Osouf, archevêque de Tokyo au Japon. Prot. 47795, p. 16.
- 9 *Ibid*. Lettre de Mgr Mugabure au pape Léon XIII du 30 juin 1902. p. 21.
- 10 Missions Étrangères de Paris. *Compte rendu* 1910. Nécrologe de Mgr Mugabure, p. 309.
- 11 *Ibid*. Lettre du 24 juin 1904 au cardinal Préfet de la Propaganda Fide.
- 12 La guerre prend fin le 5 septembre 1905 par le traité de Portsmouth qui sanctionne la victoire du Japon sur la Russie.
- 13 *Annales du diocèse de Bayonne* 5 novembre 1905. Article : Mgr Mugabure à Rome.
- 14 *Archives de la Secrétairerie d'État*, 1905, rubrique 241. Mission extraordinaire au Japon pour remercier l'empereur de la faveur accordée aux missionnaires de Mandchourie.
- 15 Mgr O'Connell est l'ancien Supérieur du Séminaire américain de Rome, sacré évêque en 1901, à 42 ans.

Notes

- 16 Le journal *La Croix* du 31 janvier 1906 indique dans l'article "La mission du pape au Japon" : "Le 10 novembre, l'empereur devait recevoir Mgr O'Connell, un carrosse de gala, aux livrées de cour, vint le prendre à son hôtel... Le mikado attendait l'envoyé du pape dans la salle du trône, vêtu en généralissime entouré de sa Maison impériale... Mgr O'Connell ne manque pas de répéter que personne ne connaît le Japon tel qu'il est et que ce n'est pas un pays comme un autre, que tout ce qu'il pourra faire pour le Japon à Rome et en Amérique, il le fera."
- 17 *Archives Secrètes du Vatican*. Fonds nouvelle série 1906, vol. 359. Mission de Mgr O'Connell au Japon.
- 18 *Ibid.* p. 16.
- 19 *Ibid.* p. 17.
- 20 *Archives de la Secrétairerie d'État*, déjà cité, p. 74.
- 21 *Ibid.* p. 18.
- 22 *Ibid.* p. 19.
- 23 *Ibid.* Lettre du 15 septembre 1906 au cardinal Gotti.
- 24 *Ibid.* Lettre du 30 avril 1907.
- 25 *Archives de la Secrétairerie d'État*, 1908, fasc. 245, p. 21.
- 26 Si Mutsu-Hito, accepte d'étudier la possibilité d'ouvrir des relations diplomatiques avec le Vatican, les négociations seront longues. C'est après la 1^{ère} guerre mondiale, en 1919 que Yoshi-Hito, fils de Mutsu-Hito permettra l'érection d'une Délégation Apostolique. Son petit-fils, Hiro-Hito, après la défaite de 1945, ouvre en 1952 des relations diplomatiques entre les deux Etats, 47 ans après la proposition faite par Pie X à Mutsu Hito."
- 27 Lettre circulaire de Mgr Gieure, évêque de Bayonne à l'occasion de la mort de Mgr Mugabure, 1^{er} juin 1910.
- 28 Missions Etrangères de Paris, *Compte rendu de l'année 1910*, p. 313.
- 29 Lettre du Séminaire des Missions Etrangères de Paris au cardinal Gotti.
- 30 Lettre circulaire de Mgr Gieure, évêque de Bayonne à l'occasion de la mort de Mgr Mugabure, 1^{er} juin 1910.





LE DROIT DE LA FAMILLE EN IPARRALDE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Maïté LAFOURCADE (*)

Résumé :

Droit témoin d'une société agro-pastorale, le droit basque, d'origine populaire, a été élaboré à partir de la terre qui, selon le régime naturel de la propriété indivise, appartenait collectivement à l'ensemble des habitants. De même, les maisons avec les terres mises en culture appartenaient dans l'indivision aux familles. Indivisibles et inaliénables, les patrimoines familiaux étaient gérés par l'enfant aîné de chaque génération et son conjoint, soit deux couples, voire trois, ayant tous des droits égaux. Le droit basque de la famille avait pour objectif la conservation des patrimoines familiaux à travers les siècles.

Laburpena :

Laborari/artzain gizarte baten zuzenbidearen lekuko, euskal zuzenbidea, jatorriz herrikoa, lurrari begira moldatua izan zen. Lurra, zatika-ezina, bizilagun guzien jabetza zen. Halaber etxeak, beren lurrekin, zatika-ezinak, familiarenak ziren. Zatika-ezinak eta sal-ezinak, familia ondareak belaunaldiko seme edo alaba zaharrenak erabiltzen zituen bere emazte edo senarrarekin. Bi edo hiru bikote izan zitezkeen, denak eskubide berekin. Familiaren euskal zuzenbideak, mendeetan zehar, familia -ondarea zaintzea zuen helburu.

MOTS CLÉS

Pays basque,
famille,
maison,
succession,
régime matrimonial,
coseigneurie.

Hitz-gakoak

*Euskal Herri ,
familia,
etxe,
segida,
ezkontza araubide,
jabekidetzak.*

Les trois provinces d'Iparralde ¹, le Labourd, la Soule et la Basse-Navarre ont eu une évolution historique différente ². La Soule et le Labourd qui faisaient partie du duché d'Aquitaine sont passés sous la suzeraineté anglaise par le mariage en 1152 de la duchesse d'Aquitaine, Aliénor, avec Henri Plantagenet qui devint roi d'Angleterre deux ans plus tard, à la mort de son père. Ces deux provinces ont été reconquises par le roi de France Charles VII en 1449 et 1451, et annexées au domaine de la Couronne de France. Quant à la Basse-Navarre ou "merindad de ultra puertos", elle fut détachée du royaume de Navarre lorsque ce dernier fut envahi en 1512 par les troupes de Ferdinand d'Aragon et que les souverains navarrais s'y réfugièrent. Elle fut ensuite, après la mort d'Henri IV de France ou Henri III de Navarre, intégrée au royaume de France par son fils Louis XIII en 1620 ³.

Charles VII ayant prescrit, en 1454, dans l'ordonnance de Montils-les-Tours, la rédaction officielle de toutes les coutumes du royaume, dans le cadre de chaque bailliage ou sénéchaussée, la Coutume de Labourd fut rédigée en 1514 et celle de Soule en 1520. La Basse-Navarre ne faisant pas encore partie du royaume de France, ses coutumes ne furent rédigées qu'en 1611 et selon une procédure différente de celle qui avait été suivie au XVI^e siècle, donnant une large place aux commissaires du roi, de telle sorte que le For de Basse-Navarre est francisé et reflète mal les usages locaux ⁴.

Si les règles juridiques, étant coutumières donc élaborées par le peuple lui-même, en dehors de toute orientation systématique, diffèrent parfois d'une province à l'autre ⁵, on y retrouve toutefois les mêmes principes fondamentaux, visant à la conservation des patrimoines familiaux, donc à la stabilité de la société.

Ce droit est remarquable par son ancienneté et sa permanence, sans modification profonde, à travers les siècles. C'est un véritable droit-témoin d'une société agropastorale telle qu'elle devait exister dans les Pyrénées dès les premiers temps d'une organisation sociale. Il a été élaboré à partir de la terre qui, selon le régime naturel de la propriété indivise, appartenait collectivement à l'ensemble des habitants qui s'y étaient fixés par familles, dans des maisons. Ces maisons étaient les pierres angulaires de tout l'édifice politique et social basque. Chacune, avec ses appartenances et dépendances, terres mises en culture et droits sur le domaine pastoral, formait une unité économique permettant de vivre à une famille élargie, comprenant au moins deux couples, voire trois, représentant les générations successives, avec leurs enfants mineurs et majeurs demeurés célibataires au foyer familial. La famille faisait corps avec la maison jusqu'à prendre son nom et,

comme elle, se perpétuait à travers les siècles, grâce à un système juridique conçu pour sa conservation.

À chaque génération, elle était représentée par un responsable qui en assumait, avec son conjoint, la gestion et devait la transmettre dans son intégralité à la génération suivante. Cette responsabilité s'étendait à tous les membres de la famille, vivants et morts. Elle n'entraînait aucune autorité ; plus protectrice qu'autoritaire, plus proche du *mundium* germanique que de la *patria potestas* romaine, elle impliquait plus de devoirs que de droits.

Ce système juridique était animé d'un puissant esprit communautaire ; l'individu s'effaçait devant l'intérêt de la communauté. Il survécut au-delà du Moyen Âge où, en l'absence d'Etats, les individus trouvaient protection au sein des communautés familiales. En dépit de la renaissance du droit romain et des progrès de l'individualisme, il subsista jusqu'à la Révolution française et même au-delà. Cette étonnante stabilité est liée à la solidité des structures familiales et à un profond sentiment identitaire.

Le droit familial, droit successoral et droit matrimonial, était conçu dans l'intérêt de la maison qui appartenait à la famille.

LE DROIT SUCCESSIONAL ASSURAIT L'INDIVISIBILITÉ DES PATRIMOINES FAMILIAUX

Les patrimoines familiaux, comprenant la maison ancestrale, avec ses "appartenances et dépendances", meubles et immeubles, instruments aratoires et animaux domestiques, terres labourables, verger, hautin, droits sur les terres communes ainsi que les droits d'église et de cimetière ⁶, ne devaient avoir qu'un seul héritier à chaque génération. Les enfants cadets n'étaient cependant pas les victimes de ce système juridique.

L'enfant héritier

Le terme "héritier", d'origine romaine, est inexact. Les Basques l'appelaient "etxe-rakoa" (el destinato a casa), celui qui est pour la maison, terme plus juste que celui d'héritier. La maison ne lui appartenait pas ; c'est lui qui appartenait à la maison.

En Labourd, la Coutume établissait un privilège absolu en faveur de l'enfant aîné sans distinction de sexe, en biens ruraux avitins ⁷. Les biens avitins ou papoaux étaient ceux qui étaient dans la famille depuis au moins deux générations ⁸ en Labourd et en Soule ⁹, trois en Basse-Navarre ¹⁰. La grande division des biens en Pays basque distinguait les biens avitins qui étaient indisponibles et les acquêts, meubles et immeubles étant confondus ¹¹. L'avitinage était présumé.

En biens nobles, le privilège de masculinité, d'origine féodale, s'était imposé ¹², mais imparfaitement. Après cette concession faite au droit nobiliaire, le principe de l'égalité des sexes reprenait ses droits : en cas de mariages successifs, si du premier il n'y avait que des filles, l'aînée de celles-ci était l'héritière, même s'il y avait des garçons nés de mariages subséquents. Cette règle était commune aux trois textes coutumiers ¹³.

En Soule et en Basse-Navarre, où la féodalité avait été plus présente qu'en Labourd, le droit successoral, à l'époque de sa rédaction, avait subi l'influence du droit féodal ¹⁴. L'aîné des mâles évinçait ses sœurs non seulement en successions nobles, mais aussi rurales. La Coutume de Soule énumère les paroisses, voire les maisons, où le privilège de masculinité s'était imposé et celle où l'égalité des sexes prévalait ¹⁵. Chaque maison avait sa loi, ce qui a fait dire à Arnaud d'Oihenart qui fut syndic de Soule au XVII^e siècle : "Herrik bere lege, etxek bere aztura" (Chaque pays a sa loi, chaque maison sa coutume). En Basse-Navarre, "on n'a à leur égard d'autres règles que la Coutume du lieu ou celle de la famille, ainsi que le porte le règlement (de 1705) qui décide qu'il sera fait un état de ces maisons, qui n'a jamais été rempli" ¹⁶. D'une façon générale, seules les maisons de condition inférieure, les maisons fivatières ¹⁷ et celles situées en Haute Soule ou dans les vallées navarraises avaient conservé le régime ancestral.

Cette dévolution successorale était impérative et scrupuleusement respectée, encore à la veille de la Révolution française. Les parents ne pouvaient pas choisir leur héritier. Des dérogations n'étaient admises que si l'intérêt de la maison l'exigeait, ainsi lorsque l'enfant aîné était infirme, "imbécile de naissance" ou "peu porté vers l'état de mariage", comme on peut le lire dans les actes de démission du droit d'aînesse. L'héritier coutumier faisait alors abandon de ses droits en faveur du premier enfant cadet, à condition d'être logé, nourri, entretenu en santé et en maladie, dans la maison familiale ¹⁸.

L'enfant aîné pouvait être exhéredé s'il contractait mariage "oultre le gré de ses

père et mère” avant l’âge requis. Au cas de dissentiment entre le père et la mère, c’était la voix de celui des deux qui était l’héritier de la maison qui prévalait. En Labourd, la majorité matrimoniale était fixée à 28 ans pour les garçons et 20 ans pour les filles ; l’exhérédation avait lieu de plein droit, mais elle était révocable ¹⁹. En Soule, la majorité matrimoniale était à 25 ans pour les garçons et 18 ans pour les filles, mais l’exhérédation n’avait pas lieu de plein droit ²⁰. En Basse-Navarre, le For, rédigé à une époque de plus grande sévérité à l’égard des mariages contractés sans l’autorisation paternelle, allait jusqu’à prononcer non seulement l’exhérédation de plein droit des mineurs de 25 ans et des mineures de 20 ans mariés sans le consentement requis, mais aussi la nullité du mariage, du moins quant à ses effets civils ²¹. Les ordonnances royales de 1556 à 1730 ²² aggravèrent les peines et reculèrent en France la majorité matrimoniale à 30 ans pour les garçons et 25 ans pour les filles. Ceux qui se mariaient avant cet âge sans le consentement du titulaire de la puissance paternelle, étaient exhérédés de plein droit et leur mariage était frappé de nullité, du moins quant à ses effets civils, le sacrement de mariage demeurant valable aux yeux de l’Église ²³. Passé cet âge, les enfants pouvaient librement se marier à condition qu’ils aient fait les trois sommations respectueuses d’usage. Mais les parents pouvaient toujours déshériter l’enfant qui passait outre à leur opposition ²⁴.

Si l’enfant aîné était déchu de ses droits, le patrimoine familial était transmis au premier enfant cadet, et ainsi de suite par ordre de primogéniture ²⁵. En l’absence de puînés, il allait au collatéral le plus proche du côté d’où les biens étaient venus, avec représentation à l’infini. L’unité du patrimoine était, dans tous les cas, préservé.

Lorsqu’un couple était stérile, il faisait un héritier par institution contractuelle à l’occasion du mariage d’un neveu ou d’une nièce, voire d’un domestique qui contribuait déjà à l’exploitation des terres familiales. Cette libéralité était assortie d’une substitution fidéicommissaire en faveur de l’enfant aîné de chaque génération et ce à l’infini, ce qui était contraire non seulement au droit romain, mais encore prohibé par l’ordonnance royale de 1747 qui prévoyait cependant, dans l’article 32, une exception pour les pays où cet usage était de droit coutumier.

Les enfants puînés

Les enfants cadets, exclus de l’héritage familial, recevaient, au départ de leur maison natale, une somme librement fixée par leurs père et mère, qui représentait

leurs droits légitimaires et successoraux, c'est-à-dire sur les biens avitins et sur les acquêts. La Coutume ne déterminait aucune quotité. L'arbitraire des parents était absolu. La Coutume de Labourd prévoyait seulement que les parents devaient "marier filz et filles modèrement, ayant regard a la qualité diceulx biens"(de lignée) ²⁶, et leur délivrer une part de leurs biens acquêts, "si peu soit-il" ²⁷. Toutefois, en cas de décès intestat des père et mère, sans avoir déterminé la part de chaque enfant sur les biens avitins, si l'héritier était libre de donner ce qu'il voulait à ses sœurs à condition qu'elles "servent à la maison de l'aisné ou aisnée respectivement, ou ailleurs a la volente du succedant" ²⁸, il était "tenu de bailler" à ses frères "la quarte partie seullement de la legitime que de droit leur appartient", si du moins ils n'ont pas été mariés par leurs père et mère ou autres ascendants ²⁹. Cette brève allusion à la légitime semble insolite ; elle a dû être introduite dans le texte coutumier par ses rédacteurs, sous l'influence des commissaires royaux qui étaient des magistrats du parlement de Bordeaux, imbus de droit romain. Quant aux biens acquêts, ils étaient, dans ce cas, partagés également entre tous les enfants ³⁰.

Il en était de même en Soule ³¹. Toutefois, on n'y trouve aucune allusion à la légitime des frères de l'héritier.

En Basse-Navarre, "Les père et mère apportionneront leurs enfants de leurs biens acquis, et au défaut ou insuffisance d'iceux bailleront ou suppléeront des Avitins et de Papouadge honnêtement et modérément..." ³².

Cette référence aux biens de lignée pour déterminer la part de chaque enfant, commune aux trois Coutumes, est une caractéristique des Coutumes pyrénéennes où prévalaient la famille souche et le droit d'aînesse ³³. Et, à une époque où la légitime romaine avait largement pénétré dans le droit coutumier, cette liberté laissée aux parents se présentait comme une particularité du droit basque.

Les droits de chaque enfant étaient généralement fixés à l'occasion du mariage de l'héritier et dans son contrat de mariage, lequel constituait, à chaque génération, la loi de la famille. Ils étaient souvent modestes, inégaux selon les enfants, constitués de biens acquêts ou, à défaut, de biens avitins, toujours stipulés en argent et réversibles à leur souche au cas de décès de l'enfant doté sans postérité et ce à l'infini ³⁴, ou au cas de son retour sous le toit familial où l'héritier était toujours tenu de le recevoir. Ils étaient remis à l'enfant cadet lors de son départ de sa maison natale, pour se marier, s'établir ou pour toute autre cause.

Ayant reçu leur part, les enfants cadets étaient exclus de la succession de leurs père et mère ³⁵. Cette exclusion des enfants dotés, fréquente dans les communautés familiales du Moyen-âge, allait à l'encontre du droit romain, de la tendance générale du droit coutumier, de la doctrine et de la jurisprudence, confirmée par l'ordonnance royale de 1735. Toutefois les parlements de Bordeaux et de Navarre, la considérant comme "odieuse", donc de droit étroit, admettaient largement les actions en supplément de légitime ³⁶. Mais rares étaient ceux qui osaient enfreindre la loi du groupe et se plaindre en Justice.

On ne peut cependant pas dire que les enfants cadets étaient les victimes du système juridique basque. En effet, celui qui, à chaque génération avait la responsabilité du patrimoine familial, était aussi responsable de tous les membres de la famille. Il devait assurer à chacun des enfants cadets une situation digne de la maison, sinon l'entretenir au foyer familial où tous avaient le droit de demeurer, à condition d'y travailler.

Les enfants cadets étaient généralement placés en apprentissage et pourvus d'un métier artisanal qui leur permettait de quitter la maison familiale et de gagner convenablement leur vie, voire de fonder une nouvelle maison. Aux XVI^e et XVII^e siècles, lors de l'essor démographique dû à l'introduction du maïs venu du Mexique nouvellement découvert, une borde ou bergerie avec quelques terres prises sur les terres communes, était attribuée à un cadet afin qu'il fonde une nouvelle maison ; parfois même des terres communes étaient usurpées par les cadets, comme dans la vallée de Baïgorry ; mais, au XVIII^e siècle, cette pratique était devenue exceptionnelle. En Labourd, les garçons s'engageaient sur des navires d'armateurs luziens ou bayonnais pour aller pêcher la morue sur les bancs de Terre-Neuve, ou, en périodes de guerre, sur des corsaires pour faire la guerre de course dans le golfe de Gascogne. Certains s'expatriaient et s'établissaient sur les terres vierges de l'Amérique. Beaucoup entraient dans les ordres ; le nombre de prêtres était tel que certains d'entre eux, appartenant à des familles trop pauvres pour leur verser la rente viagère de cent livres ou "titre clérical", prévu par le Concile de Trente, demeuraient au foyer familial où ils contribuaient de leurs bras, avec les autres célibataires qui n'avaient pas quitté leur maison natale, à l'exploitation des terres familiales. Rares étaient ceux qui faisaient des études ; seuls, les plus fortunés, membres de professions libérales ou pourvus d'un office royal, envoyaient leurs fils faire des études de droit ou de médecine à Montpellier. Quant aux filles, elles étaient souvent placées comme domestiques dans une maison bourgeoise d'une ville voisine.

Un enfant cadet au moins par famille épousait un héritier ou une héritière d'une autre maison. Les mariages entre un héritier et une héritière, qui avaient pour conséquence la fusion de deux domaines, ce qui nuisait à l'ordre établi, étaient très rares ³⁷. D'ailleurs la Coutume de Labourd n'envisage qu'un seul type de mariage, celui entre un héritier et une cadette ou une héritière et un cadet, le seul qui présentait un intérêt pour la société basque ³⁸.

LE DROIT MATRIMONIAL ÉTAIT CONÇU POUR ASSURER LA PERPÉTUITÉ DE LA MAISON

Quand l'enfant héritier se mariait, un contrat était toujours rédigé, car c'était à cette occasion que le patrimoine familial était transmis à la génération suivante.

Ce contrat réglait non seulement le régime matrimonial des époux, mais aussi la gestion du patrimoine familial.

Le régime matrimonial

Le conjoint appelé "adventice" parce qu'il advenait dans la maison de l'héritier, apportait une somme d'argent qualifiée de dot par les rédacteurs des Coutumes, qui ajoutaient aussitôt dans celle de Labourd, "ou donation pour nopces vulgairement appelle mariage" ³⁹, ce qui prouve que le terme "dot", n'était pas usité en Pays basque au XVI^e siècle.

Les rédacteurs des Coutumes basques ont qualifié de régime dotal un régime matrimonial propre au Pays basque, dont l'emprunt au droit romain se limitait à la seule terminologie.

Le conjoint dotal pouvait être aussi bien le mari que la femme. Si c'était le mari, il prenait le nom de la maison de sa femme, ainsi que les enfants nés de cette union.

La dot pouvait être constituée par quiconque, voire un étranger à la famille ou le conjoint héritier lui-même, s'il voulait épouser une jeune fille ou un jeune homme qui n'avait aucun bien ou n'était pas doté par sa famille. Cependant, elle provenait généralement de la maison natale du conjoint dotal et représentait ses droits légitimes et successoraux. S'agissant d'un garçon, elle était souvent

constituée, en tout ou en partie, des fruits de son travail et de ses économies.

Le montant de cette dot, constituée en argent, sinon évaluée en argent, devait être proportionné à l'importance de la maison qui la recevait. Elle était remise aux parents du conjoint héritier et affectée par eux " au prouffit et utilite de la maison" ⁴⁰.

L'affectation de la dot était généralement précisée dans le contrat de mariage, sinon, quand elle était payée à terme, dans la quittance, en vue d'une éventuelle réversion. Elle était, le plus souvent, utilisée à des réparations de la maison qui était ainsi remise à neuf à chaque génération, à l'achat de bétail notamment après la terrible épizootie qui ruina le bétail bovin basque en 1774, au paiement des droits légitimaires des enfants cadets, au remboursement de dettes et à la libération de terres engagées...

En échange de la dot, les parents du conjoint héritier "assignaient en faveur du mariage et des enfants qui en proviendront", tous leurs biens avitins et papoaux, meubles et immeubles, auxquels ils ajoutaient généralement les réparations et améliorations ainsi que des biens acquêts, qu'ils avitinaient par une clause particulière du contrat. Et, conformément à la Coutume, ils se réservaient la jouissance et administration de la moitié indivise des biens assignés. C'est le régime très particulier de la coseigneurie, consacré par les trois Coutumes basques ⁴¹.

Dans une clause particulière du contrat, les notaires prévoyaient toujours, les Coutumes étant peu claires sur ce point, le sort de la dot à la dissolution du mariage sans postérité. Si cette éventualité survenait par le prédécès du conjoint dotal, sa dot, ou du moins la partie de sa dot constituée de ses droits légitimaires, devait être rendue à sa maison natale. Le droit de demander la restitution de la dot appartenait aux maîtres de la maison d'où elle était issue ; ce droit était imprescriptible et s'ouvrait au décès du dernier descendant.

Si c'était le conjoint héritier qui mourait le premier sans enfant, la dot était restituée au survivant qui devait, dès sa restitution, quitter la maison du prédécédé dans laquelle il n'avait plus aucun droit. Mais il pouvait y demeurer tant que sa dot ne lui était pas rendue ⁴² ; c'est ce qu'on appelait le droit d'emparance ou d'insistance. Tout se passait donc comme s'il n'y avait jamais eu de mariage.

Au contraire, s'il y avait au moins un enfant né du mariage et à condition qu'il

demeurât vivant, le conjoint dotal était intégré, avec sa dot, dans la maison du prédécédé. Il pouvait même éventuellement s'y remarier. Mais, dans ce cas, son enfant aîné, héritier coutumier, n'était pas tenu de nourrir le second conjoint ni les enfants nés de cette union ; à sa mort, ces derniers devaient quitter la maison du prédécédé dans laquelle ils n'avaient aucun droit ⁴³ En Soule, le conjoint adventice remarié ne pouvait demeurer dans la maison du prédécédé contre le gré de ses beaux-parents ⁴⁴.

Le régime matrimonial basque était donc la séparation de biens jusqu'à la naissance d'un enfant ; dès lors, la communauté de tous les biens assignés en mariage, avitins et dotaux se substituait ipso facto au régime précédent.

Ce régime matrimonial était d'ailleurs clairement exprimé dans la vieille Coutume de Bayonne de 1273, dont l'article 61 précisait que la communauté entre époux s'ouvrait aux premiers cris du premier enfant né du mariage.

La naissance d'un enfant susceptible de recueillir le patrimoine familial et de perpétuer la maison déterminait le régime matrimonial, ce qui est tout à fait conforme à l'esprit du droit basque dont l'objectif primordial était d'assurer la conservation des patrimoines familiaux.

Ces deux régimes matrimoniaux successifs étaient accompagnés d'une communauté d'acquêts dont le mari était le chef ⁴⁵. Cependant, après cette atteinte au principe de l'égalité des sexes, les Coutumes de Labourd et de Soule apportaient un tempérament à cette omnipotence ; le mari ne pouvait disposer sans le consentement de sa femme des biens qu'elle avait acquis par son industrie ⁴⁶. La femme mariée pouvait même engager seule la communauté d'acquêts dans trois cas : quand elle était marchande et pour les besoins de son commerce, pour l'entretien des biens assignés en mariage et pour la nourriture des enfants nés du mariage ⁴⁷. En dehors de ces trois hypothèses, l'obligation contractée par la femme seule n'était pas nulle ; ses actes étaient juridiquement valables ; leurs effets étaient seulement suspendus jusqu'à la mort de son mari ⁴⁸.

Si le principe de l'incapacité juridique de la femme mariée n'avait pas pénétré au Pays basque, il en était de même de la *patria potestas*.

La coseigneurie

Dès son mariage et l'apport d'une dot jugée suffisante par ses père et mère, l'enfant héritier et son conjoint étaient faits coseigneurs du patrimoine familial. Les deux couples, appelés dans les actes de la pratique "maîtres vieux" et "maîtres jeunes", éventuellement les grands parents s'ils étaient encore en vie ou le survivant d'entre eux, avaient tous des droits égaux. Les actes d'administration et, à plus forte raison, de disposition des biens avitins nécessitaient le consentement de tous les indivisaires, soit des deux couples, voire des trois, le survivant de chaque couple ayant les mêmes droits que les autres, quel que fût son sexe et sa qualité, héritier ou dotal.

Dans chaque couple, mari et femme étaient placés sur un pied d'égalité ⁴⁹. Comme dans les communautés familiales du Moyen Âge, la femme était la *socia mariti*. La voix de la mère, si elle était l'héritière, pouvait même prévaloir sur celle du père.

Nul ne pouvait disposer seul, ni par acte entre vifs ni par acte à cause de mort, d'un bien de famille. Les biens avitins ou papoaux étaient inaliénables et indisponibles ⁵⁰, sans le consentement de tous les indivisaires. Si, par malheur, un bien avitin était vendu pour urgente nécessité, il pouvait toujours être racheté, sans condition, par l'héritier des vendeurs de n'importe quelle génération, au prix où il avait été vendu. Le retrait lignager, institution très répandue au Moyen Âge mais qui, sous l'influence du droit romain, avait été très restreinte en France et soumise à des règles strictes, apparaissait en Pays basque, sous l'Ancien Régime, comme une véritable «institution nationale» ⁵¹. Il pouvait porter sur les meubles comme sur les immeubles. En Labourd, il était imprescriptible : "toutesfoiz et quantes que bon luy semblera" ⁵². En Soule, il était limité à 41 ans ⁵³. Mais, en fait, dans le cas d'une action judiciaire, il était réduit à 30 ans, le parlement de Bordeaux appliquant la prescription trentenaire des actions. Le For de Basse-Navarre, de rédaction tardive, avait adopté le délai de droit commun d'un an et un jour ⁵⁴. L'héritier conservait le droit de retrait même s'il avait consenti à la vente. Aucune condition ne limitait l'exercice de ce droit, pas même que le retrayant ne fasse pas un usage personnel du bien racheté. Toutes les spéculations étaient dès lors permises. Mais, ainsi qu'en témoignent les actes notariés, les Basques étaient trop respectueux de la tradition pour détourner une règle juridique de son objet. Les ventes étaient rares et le retrait lignager, en cas d'aliénation, souvent exercé avec, notamment, des deniers envoyés des "Indes" par un cadet qui y avait fait fortune.

Entre les deux couples de maîtres vieux et maîtres jeunes, l'égalité était telle qu'en cas de mésentente, chaque couple pouvait demander le partage du patrimoine familial, lequel se faisait par moitié ⁵⁵. En Soule et en Basse-Navarre, le survivant adventice de chaque couple n'avait droit qu'au quart des biens avitins et dotaux ⁵⁶. Mais chaque couple n'avait que l'administration et la jouissance des biens de son lot ; il ne pouvait faire aucun acte de disposition sans le consentement de l'autre. L'unité du patrimoine était préservée. Et chaque couple avait sur l'autre un droit de surveillance de telle sorte qu'il pouvait, s'il estimait que les biens étaient mal gérés, demander en Justice que tout le patrimoine lui fût confié à charge d'entretenir les mauvais administrateurs.

Cette institution de la coseigneurie avait une importante conséquence. Afin de retarder le jour où ils devraient abandonner la moitié de leurs droits, les parents hésitaient à donner le consentement au mariage de l'héritier coutumier. Ils n'y consentaient que vieillissant et souvent après que le jeune couple qui vivait en concubinage sous leur toit aient eu un ou plusieurs enfants qui étaient légitimés par le mariage subséquent de leurs père et mère ⁵⁷.

Ce qui comptait essentiellement en Pays basque, ce n'était pas la bénédiction nuptiale, mais la naissance d'un enfant susceptible de perpétuer la maison ancestrale.

En dépit des efforts des évêques qui frappaient régulièrement d'excommunication, dans leurs ordonnances synodales ⁵⁸, ces fiancés qui vivaient en concubinage, cette pratique était encore courante au XVIII^e siècle ⁵⁹. Les décrets du Concile de Trente n'avaient guère été reçus au Pays basque et les fiancés qui s'échangeaient des "arrhes de tendresse" ⁶⁰, en témoignage de leur mutuel consentement, s'estimaient mariés devant Dieu.

Les Basques suivaient, encore à la veille de la Révolution, leurs antiques usages, ignorant les préceptes de l'Église comme les ordonnances royales.

Mais, alors qu'ils avaient résisté durant des siècles au droit romain et à tout système juridique qui n'était pas le leur, celui-ci leur fut imposé par des lois qui vinrent détruire une organisation sociale séculairement stabilisée. Les 17 et 19 juillet 1790, l'Assemblée constituante établit le partage successoral égalitaire et abolit le retrait lignager. En 1792, la Convention interdit l'emploi des substitutions. Le 7 mars 1793, elle supprima la liberté de tester ainsi que les renonciations des

enfants dotés. Le 7 nivôse an II, la grande loi successorale imposa la stricte égalité entre les héritiers, établissant un ordre de dévolution fixe pour toute la France. Enfin, le Code civil de 1804 consacra l'œuvre des révolutionnaires, imposant à tous les Français un droit individualiste et bourgeois, aux antipodes du système juridique basque.

Cependant, la famille souche, avec indivision du patrimoine, se maintient encore, tout à fait vivante et réelle, en zone rurale ⁶¹. Les paysans font appel à l'habileté de notaires locaux qui, par divers procédés techniques ⁶², parviennent à conserver la maison ancestrale et à la transmettre à un seul héritier, qui n'est plus l'aîné mais celui qui se dévoue pour maintenir la tradition. Ils sont aidés en cela par l'abnégation des autres enfants qui s'inclinent devant le choix de leurs parents et se contentent de la somme qui leur est allouée, qu'ils refusent même souvent.

Cela ne fait que corroborer la remarquable permanence à travers les siècles d'institutions nées dans la nuit des temps et qui, parce qu'inhérentes à la société basque, continuent à vivre avec elle en dépit des profondes atteintes qui lui ont été portées au cours des siècles. ■

(*) Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
Faculté pluridisciplinaire de Bayonne - Anglet - Biarritz

Abréviations

- A. D. P. A. : Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques
B. M. : Bibliothèque Municipale
Ms : Manuscrit

Bibliographie

- Bascle de Lagrèze, Gustave (1867) : *Histoire du droit dans les Pyrénées*, Paris : Imprimerie impériale.
- Cordier, Eugène (1869) : *L'organisation de la famille chez les Basques*, Paris : Auguste Durand et Pédone-Lauriel.
- Fougères, Alain (1938) : *Les droits de famille et les successions au Pays basque et en Béarn, d'après les anciens textes Contribution à l'étude de l'Histoire du Droit privé*, Bergerac : Imprimerie générale du Sud-Ouest.
- Goyheneche, Eugène (1979) : *Le Pays basque. Soule - Labourd - Basse-Navarre*, Pau : Société nouvelle d'éditions régionales et de diffusion.
- Goyhenetche, Jean (1985) : *For et coutumes de Basse-Navarre*, Saint Sébastien / Bayonne : Elkar.
- Grosclaude, Michel (1993) : *La Coutume de Soule*, Saint-Etienne de Baïgorry : Izpegi.
- Haristoy, Pierre (1883-1884) : *Recherches historiques sur le Pays basque* (2 vol.), Bayonne : Lasserre / Paris : Champion.
- Lafourcade, Maïté
(1989) : *Mariages en Labourd sous l'Ancien Régime*, Leioa : Universidad del país vasco.
(1984) : "La Sépulture et le Droit basque", dans *Hil Harriak*, Actes du colloque international sur la stèle discoïdale - Bayonne 8, 9,10 juillet 1982, Bayonne : Société des Amis du Musée Basque, p. 107-111.
(1993) : "Le droit successoral et le droit matrimonial en Pays basque sous l'Ancien Régime", dans *Le droit de la famille en Europe*, Actes des journées internationales d'Histoire du Droit - Strasbourg 23 au 26 mai 1991, Strasbourg : Presses universitaires

- de Strasbourg, p. 517-529.
- (1993) : "Quelques traits spécifiques du droit privé du Pays de Labourd", *Cuadernos de sección derecho* 8, Eusko Ikaskuntza – Sociedad de estudios vascos, p. 63-77.
- (1999) : "Le patrimoine familial en Pays basque sous l'Ancien Régime" dans *Le notaire, le paysan et la terre dans la France méridionale à l'époque moderne*, Toulouse : Presses universitaires du Mirail, p. 43-63.
- (1999) : "Le droit basque et sa survivance" dans *La pratique actuelle du droit coutumier au Pays basque*, Saint Sébastien : Eusko-Ikaskuntza – Sociedad de estudios vascos, p. 97-102.
- Nussy Saint-Saëns, Marcel (1955) : *Le Pays de Soule. Essai sur la Coutume basque*, Bordeaux : Clèdes et fils.
 - Ourliac, Paul
 - (1953) : "Las costumbres del Sud-Oeste de Francia", *Anuario de Historia del Derecho Español* 23, p.407-422.
 - (1956) : "La famille pyrénéenne au Moyen Âge" dans *Recueil d'études sociales à la mémoire de Frédéric Le Play*, Paris : Picard, p. 257-263.
 - Poumarède, Jacques
 - (1972) : *Les successions dans le Sud-Ouest de la France*, Paris : Presses universitaires de France.
 - (1974) : "Les coutumes successorales dans les Pyrénées au Moyen-âge", *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*, p.23-24.
 - (1974) : "Puissance paternelle et esprit communautaire dans les Coutumes du Sud-Ouest de la France au Moyen-âge" dans *Mélanges Roger Aubenas : recueil de mémoires et travaux publié par la Société d'Histoire du Droit et des Institutions des Anciens Pays de Droit Écrit* 9, p. 651-663.
 - (1981) : "Famille et individu" dans *Bigorre et Quatre Vallées*
 - (1986) : "Les communautés paysannes des Pyrénées", *Der Bauer im Wandel der Zeit*, Bonn : Bouvier Verlag Herbert Grundmann, p. 287-299.

Notes

- 1 "Iparralde" : mot en langue basque qui signifie littéralement : du côté du nord. Il s'agit des trois provinces basques françaises.
- 2 Cf. au sujet de l'histoire de ces trois provinces : Eugène GOYHÉNÉCHE (1979) : *Le Pays basque-Soule-Labourd-Basse Navarre*, Pau : Société nouvelle d'éditions régionales et de diffusion.
- 3 Cf. notamment au sujet de la réunion de la Basse-Navarre à la Couronne de France: François OLIVIER-MARTIN (1932), "La réunion de la Basse-Navarre à la Couronne de France", *Anuario de Historia de Derecho Español* 9, p. 249-289.
- 4 Cf. au sujet du For de Basse-Navarre : Jean GOYHENETCHE (1985) : *For et coutumes de Basse-Navarre*, Bayonne : Elkar.
- 5 Les trois Coutumes ont été publiées par Pierre HARISTOY (1884), "Les fors et coutumes des trois provinces basques cis-pyrénéennes", dans *Recherches historiques sur le Pays Basque*, Bayonne : Lasserre / Paris : Champion, Tome II, p. 379-559.
- 6 Il s'agissait du siège à l'église qui déterminait le rang de la maison dans toutes les cérémonies, civiles et religieuses, et la sépulture sur laquelle il était situé pour les maisons anciennes dont les morts étaient enterrés dans l'église jusqu'à la Révolution de 1789. Cf. Maïté LAFOURCADE (1984) : "La sépulture et le droit basque", dans Hil Harriak, Bayonne, Société des Amis du Musée Basque, p. 107-111. Les "nouvellins" ou maîtres de maisons neuves, n'ayant pas de place dans la nef de l'église, étaient enterrés à l'extérieur, autour de l'église. Le siège à l'église et la place au cimetière faisaient partie intégrante de la maison et se transmettaient avec elle.
- 7 Article III du titre XII : "En biens ruraux avitins, le premier enfant de loyal mariage, succède à ses père et mère, soit filz ou fille"
- 8 Les biens avitins ou papoaux étaient ceux venus du grand-père : *avus* en latin ou *papoun* en gascon.
- 9 Article VII du titre V de la Coutume de Labourd : "Les biens de lignée, papoaux et avitins, sont ditz et entenduz par la coutume ceux qui proviennent et descendent de layeul ayeule, ou de plus hault degre, soient meubles ou immeubles." - Article V du titre XVII de la Coutume de Soule : "Los biens de lignage papoaux, et avitins, son dits et entenduts per la costume, aquets qui proviennent et descendent deu pay grand, ou may grand, ou de plus haut degre, sien mobles, ou immobles."
- 10 Article VIII de la rubrique XX : "Beès de Papoadge Avitins et de Primessa seran lós qui se trouveran estar posseditz per queinh titre ou moyen que sia, per tres de un medix linadge successivament hereteran l'un à l'autre, sia per linha descendenta, Ascendenta ou Collateralala compreès l'acquisidó et lo venadó."
- 11 Cette distinction était commune à plusieurs Coutumes des Pyrénées occidentales : article V de la rubrique : "De contracts et tornius" du For réformé de Béarn de 1551, article I de la nouvelle Coutume de Barèges de 1670...
- 12 Article I du titre XII de la Coutume de Labourd : "Es maisons et heritaiges nobles, a celluy qui est decede sans faire testament, delaisse plusieurs enfans, succede le premier enfant masle, sil ny a enfans que dung mariage."

Notes (suite)

- 13 Article II du titre XII de la Coutume de Labourd : "Mais sil y a enfans de divers mariages, et du premier ne y a que filles, la fille aînée du premier mariage succede, et exclud tous les enfans des autres mariages, pose quil en y ait de masles." - Article II du titre XXVII de la Coutume de Soule ; Article III de la rubrique XXVII du For de Basse-Navarre.
- 14 Le privilège de masculinité avait progressivement pénétré dans la région pyrénéenne au Moyen-Âge et la rédaction des coutumes au XVI^e siècle cristallisa cette évolution. Le principe du droit d'aînesse intégral, sans distinction de sexe, en toutes successions, ne se maintint qu'en Bigorre et en Lavedan ; mais les nobles désignaient généralement leur fils aîné comme héritier. Cf. Henri RAGON (s.d.) : *Le droit d'aînesse en Bigorre*, Bagnères de Bigorre : Imprimerie Péré. À l'est de la Bigorre, dans la vallée d'Aure, le privilège de masculinité était de droit commun en toutes successions ; cf. François MARSAN (1898) : "Les coutumes non écrites d'Aure", *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France* 21, p. 48-56. En Béarn, si le privilège de masculinité ne s'appliquait qu'en successions nobles avant la réforme du For, il fut introduit dans le For réformé de 1551, avec cependant une exception, en biens ruraux, pour la fille mariée dans la maison de ses père et mère au moment de l'ouverture de la succession.
- 15 Articles III à XXI du titre XXVII.
- 16 MOUROT (1776-1779) : *Traité des successions. Traités des légitimes* : A.D.-P.A. ms.
- 17 Les maisons fivatières étaient les maisons qui devaient un "fief", redevance appelée "cens" en droit féodal, à celui qui les leur avait concédées.
- 18 "...Joannes Bachocq, héritier de Bachocqse trouvant incommodé à la suite d'une péripneumonie, tourmenté d'une soif insatiable, l'estomac dérangé, toute l'habitude du corps épuisé et maigrie, et les forces très abattues ... , désirant abdiquer son droit d'aînesse ou de primogéniture que la coutume du présent pays lui défère, en faveur de Jeanne Bachocq, sa sœur, ...de sa libre volonté et du consentement de son père..., cède et transporte purement et simplement et irrévocablement en faveur de Jeanne Bachocq, sa sœur, ici présente, tous les droits de propriété, noms, raisons et actions que sa qualité d'héritier coutumier lui attribue sur la maison de Bachocq, meubles et immeubles..., à condition qu'il soit nourri et entretenu de tout ce dont il aura besoin dans lad. Maison, pot et feu de Bachocq, suivant son état, en santé et en maladie..." : "Contrat de démission passé entre le frère et la sœur de Bachocq" : acte du 17 mars 1779 : A.D.P.A. III E 7842.
- 19 Articles XX et XV du titre XII. La Coutume rendait l'entière liberté aux enfants qui atteignaient la majorité matrimoniale, sans avoir été mariés par leurs parents (art. XII). Dans ce cas, l'héritier ne pouvait qu'être privé de la dot apportée par son conjoint (art. XIII). Si le consentement paternel ou maternel était requis, ce n'était pas sous l'influence de la *patria potestas*, mais pour sauvegarder le patrimoine familial dont l'avenir dépendait de cette union ; majeurs, on faisait confiance à leur jugement.
- 20 Articles XXVI et XXVII du titre XXVII.
- 21 Article III de la rubrique XXIV.

Notes (suite)

- 22 L'Édit d'Henri II de février 1556 permit au père de famille d'exhéréder les mineurs de 30 ans et les mineures de 25 ans qui se mariaient sans son consentement : ISAMBERT (1821-1833), *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789*, Tome XIV, p.469. Les ordonnances d'Orléans de 1560 et de Blois de 1579 assimilèrent le mariage des mineurs sans le consentement exprès du titulaire de la puissance paternelle au crime de rapt : ISAMBERT, Tome XV, p.391. Une ordonnance d'Henri IV déclara de tels mariages nuls et de nul effet et valeur ; les enfants qui en naîtraient seraient considérés comme illégitimes et indignes de toute succession : ISAMBERT, Tome XVII, p.223-224. La déclaration du 26 novembre 1639 déclara les mineurs mariés sans le consentement requis, ainsi que leur descendance, déchus ipso facto et à jamais, de toutes successions directes et collatérales et de tous les avantages qui pourraient leur être faits, "même du droit de légitime", et leur mariage frappé de nullité ; l'article 2 fait aux majeurs de 30 ans et 25 ans pour les filles, l'obligation de "requérir par écrit l'avis et conseil de leurs père et mère pour se marier sous peine d'être exhérédés" : ISAMBERT, Tome XVII, p.520-524. Un Édit de mars 1697 reprit ces prescriptions : ISAMBERT, Tome XXI, p.287-291. Elles furent encore rappelées dans une déclaration royale de décembre 1730, qui précisait que ces dispositions étaient d'ordre public et dérogeaient "expressément aux Coutumes qui permettent aux enfans de se marier après l'âge de vingt ans sans le consentement des pères".
- 23 C'est pour justifier la politique royale et la jurisprudence des parlements, que la doctrine élabora au XVIIIe siècle la théorie distinguant dans le mariage le contrat du sacrement. Cf. à ce sujet : POTHIER (1827) : *Œuvres* Tome V, p. 8-16.
- 24 Exemples dans Maïté LAFOURCADE (1989) : *Mariages en Labourd sous l'Ancien Régime*, Leioa : Universidad del País vasco, p. 108-114.
- 25 Article X et XI du titre XII de la Coutume de Labourd ; articles XXVI et XXVII du titre XXVII de la Coutume de Soule. En Basse-Navarre, les collatéraux ne succédaient que jusqu'au 10^e degré ; au-delà c'était le conjoint survivant qui recueillait l'héritage : article XXXV de la rubrique XXVII du For de Basse-Navarre.
- 26 Article XXI du titre XI.
- 27 Article V du titre IX et article III du titre XI.
- 28 Article XIX du titre XII.
- 29 Article XX du titre XII.
- 30 Article VI du titre XII.
- 31 Articles XXXV du titre XXVII, III du titre XXVI, XXXIV et XXII du titre XXVII de la Coutume de Soule.
- 32 Article IV de la rubrique XXVII du For de Basse-Navarre ;
- 33 Article VI de la rubrique des successions du For réformé de Béarn. On retrouve aussi cette disposition en Lavedan et à Barèges.
- 34 Article V de la rubrique XXVII du For de Basse-Navarre. Les Coutumes de Soule et de Labourd n'étant pas très claires sur ce point et le parlement de Bordeaux ayant tendance à limiter le droit de retour aux ascendants donateurs, les notaires stipulaient expressément, lors de la rédaction du contrat de mariage de l'héritier, les droits légitimaires réversibles à leur souche au cas de prédécès de l'enfant doté sans postérité. Cette pratique du "tornadot", courante dans le Sud-ouest et le Languedoc, a eu tendance à disparaître à l'époque moderne ; ainsi, en Bigorre, la nouvelle Coutume, rédigée en 1768, précise que le droit de retour de l'héritier cesse sur la tête des petits-enfants du légitimaire. En Pays basque, ce droit de retour à l'infini a subsisté jusqu'à la suppression du droit coutumier en France.

Notes (suite)

- 35 Article XX du titre XII et article III du titre XI de la Coutume de Labourd ; article III du titre XXVI de la Coutume de Soule ; article VII de la rubrique XXVII du For de Basse-Navarre.
- 36 Cf. SALVIAT (1824) : *La jurisprudence du Parlement de Bordeaux. Avec un recueil de questions importantes, agitées en cette Cour, et les Arrêts qui les ont décidées*, Paris : A. Bertrand, p. 339 et s.
- 37 En Labourd, de 1774 à 1789, il n'y eut que 2,91 % de mariages entre un héritier et une héritière, alors qu'il y eut 82,42 % de mariages entre un héritier et une cadette ou entre une héritière et un cadet : Maïté LAFOURCADE : *Mariages...op.cit.*, p. 38-39.
- 38 Les Coutumes de Soule et de Basse-Navarre consacrent un article au mariage entre "soulte et soult" : article I du titre XXIV de la Coutume de Soule et article IV de la rubrique XXV du For de Basse-Navarre. Leur régime matrimonial était la communauté de biens.
- 39 Article XII du titre IX.
- 40 Article XVII du titre IX de la Coutume de Labourd.
- 41 Article XII du titre IX de la Coutume de Labourd ; article XI du titre XXIV de la Coutume de Soule ; article VIII de la rubrique XXIV du For de Basse-Navarre.
- 42 Article XXV du titre XXIV de la Coutume de Soule et article V de la rubrique XXV du For de Basse-Navarre.
- 43 Articles XIV et XXIV du titre IX de la Coutume de Labourd ; article XIII du titre XXIV de la Coutume de Soule. En Basse-Navarre, la mère qui convolait en secondes noces ou commettait "lubricité" perdait la tutelle et administration des biens et personnes de ses enfants : article XV de la rubrique XXV du For.
- 44 Article XIV du titre XXIV.
- 45 Article I du titre IX de la Coutume de Labourd ; article XVIII du titre XXIV de la Coutume de Soule ; article II de la rubrique XXV du For de Basse-Navarre.
- 46 Article II du titre IX de la Coutume de Labourd ; article II du titre XXIV de la Coutume de Soule.
- 47 Article IX du titre IX de la Coutume de Labourd ; article VIII du titre XXIV de la Coutume de Soule.
- 48 Article X du titre IX de la Coutume de Labourd ; article IX du titre XXIV de la Coutume de Soule.
- 49 Article VI du titre IX de la Coutume de Labourd ; article V du titre XXIV de la Coutume de Soule ; le For de Basse-Navarre est moins explicite ; cependant, dans l'article VIII de la rubrique XXIV, il consacre expressément la coseigneurie et les droits égaux des deux couples.
- 50 Article I du titre XVIII de la Coutume de Labourd ; article I du titre XVII de la Coutume de Soule ; article II de la rubrique XX du For de Basse-Navarre, l'article suivant prévoit des exceptions, "pour marier fils ou fille, pour payer retour de dot, pour délivrer de prison les seigneurs desdits biens et leurs enfants, pour s'alimenter, pour bâtir ou rebâtir maison, pour acquérir d'autres biens plus commodes et pour payer dettes légitimes, et non autrement".

Notes (suite)

- 51 Louis FALLETTI (1923) : *Le retrait lignager en droit coutumier français*, Paris : Presses Universitaires de France, p. 9.
- 52 Article III du titre VI.
- 53 Article I du titre XIV.
- 54 Article II de la rubrique XXII. Mais un délai pouvant aller jusqu'à 40 ans pouvait être expressément prévu dans l'acte de vente : articles I et II de la rubrique XXI.
- 55 Article XVIII à XXVIII de la Coutume de Labourd ; articles XXII à XXXII du titre XXIV de la Coutume de Soule ; articles XI et suivants de la rubrique XXIV du For de Basse-Navarre.
- 56 Articles XII et XXII du titre XXIV de la Coutume de Soule ; article XI de la rubrique XXIV du For de Basse-Navarre.
- 57 Ainsi, en Labourd, de 1774 à 1789, il y eut 13,56 % de naissances dans les sept premiers mois du mariage et 21,39 % d'enfants illégitimes reconnus par leurs père et mère : Maïté LAFOURCADE : *Mariages...*, *op.cit.* p. 296-298 et annexe 23.
- 58 Mgr. Fouquet, évêque de Bayonne de 1639 à 1643, "eut bien de la peine à corriger ce désordre et fut obligé d'en venir au remède de l'excommunication..." : LESPÈS de HUREAUX : *Mémoire sur Bayonne, le bourg St. Esprit et le Labourd*, ms. (copie du XIXe siècle) : B.M. Bayonne, fonds Bernadou. Son successeur, Mgr. d'Olce consacre trois pages des statuts synodaux de 1666 à cet usage et prononce l'excommunication de plein droit de ceux qui enfreindraient les prohibitions du Concile de Trente. Les ordonnances synodales de Mgr. d'Arche, de 1749, renouvellent la prohibition pour les fiancés "d'habiter dans la même maison" : (1769), Bayonne : Fauvet.
- 59 Le lieutenant du sénéchal des Lannes au siège de Bayonne, LESPÈS de HUREAUX, écrivait en 1718 : "Il s'est glissé depuis très longtemps parmi les mêmes gens un abus autorisé par un grand usage et qui avait passé en quelque façon en forme de loi ; il consistait en ce que du moment que des jeunes gens s'étaient promis foi de mariage, ils habitaient ensemble et s'épousaient d'ordinaire après avoir eu plusieurs enfants... Il reste dans ce pays quelque souvenir et pratique de cet ancien usage" : *Mémoire sur Bayonne, ... loc. cit.*
- 60 Les fiancés déposaient entre les mains du curé de leur village, témoin de leur mutuel engagement, un objet quelconque, souvent un mouchoir. Cf. *Une paroisse et son curé au XVIIIe siècle d'après un livre de raison de 1767 à 1804* : B.M. Bayonne.
- 61 Cf. Maïté LAFOURCADE et autres auteurs (1998) : La pratique actuelle du droit coutumier en Pays basque, Saint Sébastien : Eusko Ikaskuntza - Sociedad de estudios vascos.
- 62 Procédés exposés au cours de ce workshop par Dominique HARAN qui prépare une thèse sur "La transmission du patrimoine familial dans la vallée de Baïgorry après le Code civil".



L'ARCHITECTURE, UNE QUESTION DE SENS

Terexa LEKUMBERRI

Résumé :

Ce texte est le résumé des propos tenus par Terexa Lekumberri, chargée du patrimoine et de l'ethnologie à l'ICB, lors de la présentation officielle par le CAUE 64, à la mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port, le 21 octobre 2004, de l'affiche sur les maisons de Cize-Baigorri-Oztibarre. L'intervention tente de replacer la thématique de la maison dans le contexte qui est le sien, aujourd'hui, en Pays basque.

Laburpena :

Donibane Garaziko herriko etxean, 2004eko urriaren 21ean, CAUE 64 erakundeak, Garazi / Baigorri / Oztibarreko etxeetaz afixa baten aurkezpen ofiziala egin zuen. Karia hortarat, Terexa Lekumberrik, Euskal Kultur Erakundearen ondareaz eta etnologiaz arduratzen denak, mintzaldi bat egin zuen. Hitzuna entseatu zen etxea bere ingurumenean kokatzera, gaur egun, Euskal Herrian.

37

MOTS CLÉS

architecture,
sens,
modèle architectural,
habitat,
culture basque,
foncier.

Hitz-gakoak

arkitektura,
erranahi,
arkitektura mota,
habitat,
euskal kultura,
baliatur.

La présence de l'Institut Culturel Basque aujourd'hui ici ne doit rien au hasard... En effet, depuis la naissance de l'ICB en 1990, nombreux sont les faits qui nous poussent quotidiennement à réfléchir sur l'habitat et l'architecture en Pays basque...

Recherche engagée sur Pagoileta à Larceveau en 1994, toujours en 1994 enquête du CAUE sur la maison individuelle, puis publications diverses et de plus en plus critiques sur les architectures du Pays basque, interrogations et interpellations des architectes et des élus sur ce thème... Tous ces événements font que, en tant qu'organisme culturel, mais aussi en tant que citoyen du Pays basque, nous nous sommes sentis et continuons à nous sentir très concernés par cette question.

D'ailleurs c'est pourquoi nous avons organisé, seul ou en partenariat, à Irissarry comme à Biarritz en passant par Ustaritz, des rencontres autour de thèmes comme "L'architecture, une question de sens", "Liberté de création et responsabilité sociale", "quelle place aujourd'hui en Pays basque pour la maison contemporaine", le fil rouge de ces rencontres restant toujours la question de la création architecturale.

L'affiche que nous présente aujourd'hui le CAUE reprend, elle, des architectures rurales traditionnelles à deux ou quatre pentes de Garazi-Baigorri et Oztibarre.

Ce qui nous intéresse, au delà de l'affiche elle même, ce sont les questions qu'elle nous pose et il y a justement trois questions sur lesquelles je voudrais m'attarder aujourd'hui :

LA QUESTION DU MODÈLE ARCHITECTURAL

Il convient de rappeler qu'il y a au Pays basque une grande diversité de maisons (et je pense que les différentes affiches du CAUE sont là pour en témoigner). Cette diversité a été façonnée par le découpage des provinces bien sûr, mais aussi par celui de secteurs géographiques différents (la côte, les régions de plaine, les régions montagneuses), de zones urbaines ou rurales, ou encore de périodes architecturales distinctes, comme le néo-basque par exemple.

Il convient aussi de rappeler qu'il y a par ailleurs des architectures modernistes qui affichent clairement leur rupture avec l'histoire et la culture locales, avec le modèle classique de la maison basque.

L'éternelle question restant évidemment la suivante : ne peut-il y avoir d'architecture basque et moderne, d'architecture basque contemporaine ? Les architectes sont parfois enclins à penser que non... Pour eux l'architecture contemporaine ne

peut se faire qu'ailleurs car toute tentative pour sortir ici du modèle de la maison basque du XVII^e-XVIII^e siècle est difficile. Les élus, eux, au moment d'octroyer des permis de construire, ont besoin de garde-fous. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils seraient même parfois enclins à freiner des élans créateurs.

Tout fonctionne comme si ce modèle de la maison basque du XVII^e-XVIII^e siècle était devenu une référence sécurisante, incontournable, tellement incontournable même qu'il faudrait se demander si nous n'en sommes pas tous devenus un peu prisonniers... C'est la première question que je pose... La seconde concerne elle le lien entre architecture et culture.

LA QUESTION DU LIEN ENTRE ARCHITECTURE ET CULTURE

L'*etxe* traditionnelle était conçue pour abriter la famille souche et ses activités, essentiellement agricoles. Certaines activités agricoles se déroulaient d'ailleurs au sein même de la maison, notamment au sein de *ezkaratza*. Le mode de construction était donc guidé par les nécessités de la vie quotidienne, essentiellement agricoles, et par les matériaux et savoir faire dont on disposait. Mais l'*etxe* représentait pourtant plus qu'un outil de travail et qu'un lieu d'hébergement.

Elle était intégrée dans le paysage (son nom représentait très souvent la topographie) et enveloppée dans un monde où aspects naturel et surnaturel s'imbriquaient assez naturellement : la maîtresse de maison protégeait la maison et ceux de la maison (*etxekoak*) par un certain nombre de rites effectués lors de la Chandeleur, du mercredi des cendres, de la Saint Jean, lors d'orages ; elle entretenait des liens étroits avec les morts de la maison et un *hilbide* convergeait d'ailleurs vers l'église...

Chaque membre de la famille était congénitalement lié à sa maison dirais-je, et le restait jusqu'à la fin de ses jours... Le mode de succession, tel qu'il était pratiqué, permettait d'ailleurs à ceux qui partaient de la maison d'y avoir accès autant qu'ils le désiraient, ou à ceux qui ne partaient jamais (c'est à dire aux célibataires) de pouvoir y passer toute leur vie. C'est pour cette raison que les familles ainsi que les maisons étaient si grandes.

La maison donnait son nom à ceux qui y habitaient.

Elle dictait des droits et des devoirs de voisin qui balisaient les rapports dans le quartier et dans le village. Une maison ne pouvait exister seule, c'est dans l'entraide aux voisins qu'elle se construisait et qu'elle assurait son avenir.

Elle donnait aussi la possibilité de participer, en tant que maître ou maîtresse de maison, aux institutions locales.

Etre d'une maison, habiter une maison, c'était donc mettre en scène le quotidien à travers des valeurs communes, des gestes et des rites, c'était prendre part de manière active au sein d'un système d'interactions où tous les gestes avaient un sens.

Telle est l'*etxe* qui a été façonnée par nos ancêtres.

La question que je pose aujourd'hui est la suivante : cette symbiose d'antan entre les pratiques socioculturelles, le mode de vie, et l'architecture est-elle aussi évidente aujourd'hui ? Pourquoi se contente-t-on alors de garder le modèle basque pour l'extérieur de la maison et de concevoir un intérieur résolument moderne ? Tout ne se passe-t-il pas comme si la culture basque était une culture de façade, belle esthétiquement, belle pour l'extérieur, mais inopérante pour penser une maison de l'intérieur... Le mythe de la maison basque continue en somme de fonctionner, mais pour le "dehors", plus pour le "dedans". La maison a aujourd'hui une fonction de représentation. Et même dans les anciennes maisons, l'*ezkaratz* est devenu un *ezkaratz* musée.

Il y a 30 ans, Lauburu sentait déjà le vent venir puisque les membres de l'association écrivaient déjà : "on a transformé la maison basque en coquette fardée à souhait, mais sans attraits".

Il y a une grande réflexion à mener de ce côté là.

LA QUESTION DU LIEN ENTRE ARCHITECTURE ET FONCIER

Le débat sur la maison touche également à la question de la terre. La maison et ses terres étaient autrefois indissociablement liées. À chaque génération, le responsable du domaine familial avait en charge de gérer, avec ses père et mère, voire ses aïeux, la maison et ses terres, aucun d'eux n'en ayant évidemment la propriété absolue, ils n'étaient que les dépositaires d'un bien dont ils devaient assurer la perpétuité.

Où en est-on aujourd'hui de ce rapport sacré à la terre ?

D'une part, on construit de plus en plus :

- même en agriculture, beaucoup de jeunes couples qui s'installent préfèrent avoir leur indépendance ;

- toute famille aujourd'hui, aussi réduite soit-elle, met un point d'honneur à

construire sa maison ;

- de plus en plus de jeunes, dès qu'ils ont leur autonomie financière, cherchent à trouver un logement en dehors de la maison des parents.

Le besoin de logement, et donc de terre constructible, est notoire...

La terre, convoitée, devient de plus en plus chère, et quelques paysans n'hésitent guère à convertir des terres agricoles en terres constructibles.

On peut donc se demander où en est ce lien inextricable entre la maison et ses terres, cet attachement viscéral au sol... La maison garde une importance symbolique et matérielle certes, mais on la sort de son contexte.

On peut également se demander, même en Pays basque intérieur, jusqu'à quand la terre pourra assouvir tous ces désirs de construction... Ne faudra-t'il pas commencer à concevoir, même ici, du logement collectif ou semi-collectif ?

Les différentes pistes de réflexion que je lance ici méritent, à mon sens, d'être explorées et c'est dans ce questionnement qu'il faut situer aujourd'hui la question de l'habitat et de l'architecture en Pays basque, et notamment celle de la création architecturale.

"Il y a des mythes qu'il faut détruire parce qu'épuisés et d'autres qu'il faut réinventer comme programmes d'action", disait le sculpteur Jorge Oteiza...

Le thème de l'architecture est certainement révélateur de la perception, parfois étriquée, que nous avons de notre propre culture et des craintes que nous avons à aller au delà des idées reçues.

La maison basque doit être plus qu'une copie d'ancien, elle doit s'enrichir des éléments culturels qui s'inventent sous nos yeux chaque jour.

Il nous faut être aussi contemporains que nos ancêtres pour penser un habitat qui soit véritablement adapté aux contingences culturelles, sociales et économiques de notre époque.

N'est ce pas le meilleur moyen de redonner un sens aux lieux que nous habitons ?

A l'Institut culturel basque, c'est dans ce débat que nous sommes engagés aujourd'hui, car l'architecture c'est pour nous d'abord une question de sens, habiter c'est affirmer et donner du sens ! ■



Jean Haritschelhar jaunari omenaldia

2004.XII.4 Baionako euskal erakustokian

Baigorriko semea
Benedika dadila
Euskaldunen museoa
Jarri beitu argi bila

Euskara euskara
Jalgi hadi kanpora

Emanez eta zabaltuz
Zaharra dena berrituz
Botza altxatuz bai ere
Ez debalde ala fede

Euskara euskara
Jalgi hadi plazara

Herriko maitasuna
Ez da bilatu behar
Ozen delakoz mintzatzen
Zütan Jaun Haritshelar

Euskara euskara
Jalgi hadi dantzara

Kintze jokoa partida
Aisatasunari ez fida
Gaintitzen beita pasaka
Gaitza denean ateka

Euskara euskara
Abil mündü güzira

Detxepare hamaseia
Haritshelar hogeitabat
Hitza hitz eta ahoz aho
Izan gitean arbaso

Euskara euskara
Museotik atera
Euskara euskara
Gure ezpainetara.

Hommage à M. Jean Haritschelhar

Le 4 XII 2004 au Musée basque de Bayonne
(Sur l'air de "Garaziko herria...")

L'enfant de Baigorri soit béni
Car il a mis
Le musée des basques
En quête de lumière

Euskara euskara
Ouvre toi à l'extérieur

Donnant, diffusant
Renouvelant l'ancien
Elevant la voix aussi
Et pas en vain, par ma foi !

Euskara euskara
Sors sur la place

Il ne faut pas chercher loin
L'amour du pays
Alors qu'il parle si haut
En vous M. Haritschelhar

Euskara, euskara,
Sors danser

Un point, deux points partie gagnée
Ne pas verser dans la facilité
Car on peut franchir la ligne
Si dure que soit l'épreuve

Euskara, euskara,
Va courir le monde

Detxepare au XVI^e (siècle)
Haritschelhar au XXI^e
Parole tenue, "de bouche en bouche"
Soyons des ancêtres

Euskara euskara
Sors du musée
Euskara euskara
Jusqu'à nos lèvres.



LE XARE, INSTRUMENT ET JEU LÉGENDAIRES DE LA PELOTE BASQUE

Jakes SALDUBEHERE

Résumé :

“Sare” ou “raquette argentine” ? Jeu basque ou sud-américain ? En parcourant les histoires concernant son nom, sa pratique, sa technique de jeu, ses champions et son instrument, le *xare* prend vie entre légende et vérité historique et confirme sa place de spécialité de pelote basque et d’élément non négligeable du patrimoine culturel basque.

Laburpena :

“Sare” ala “raketa argentinarra” ? Euskal ala hego amerikar jokoak ? Xarearen izenari, praktikari, joko-teknikari, haren xapeldunei eta haren tresnari datzekion ixtorioak kurritu eta erran daiteke xarea leiendaren eta historiaren artean ohatzen dela. Euskal joko mota bat dela erakusten du eta euskal ondare kulturalaren osagai bazterrezina.

43

MOTS CLÉS

xare,
pelote basque,
Histoire,
patrimoine.

Hitz-gakoak

xare,
Euskal pilota,
Ixtorio,
ondare.

La pelote basque est un héritier, "basquisé", de l'ancien jeu de paume qui a été sans doute l'un des jeux les plus pratiqués du Moyen Âge aux Temps Modernes, par toutes les couches de la société, et qui reste associé dans l'esprit des Français au fameux Serment dit du Jeu de Paume de 1789.

Avec le *rebot* et le *pasaka* très prisés en Pays basque nord et leur cousin le *laxoa* dans la vallée du Baztan, elle présente des spécialités traditionnelles offrant des similitudes avec les jeux de longue et courte paumes ainsi qu'avec le tennis.

La pelote basque s'inscrit dans la mémoire collective comme dans le bagage "culture générale" de beaucoup de nos contemporains. Néanmoins elle conserve sa personnalité propre grâce à la variété de ses spécialités, de ses installations et de ses instruments. De plus, elle a acquis un statut officiel lorsque sont créées en 1921 la Fédération Française de Pelote Basque (F.F.P.B.) et en 1930 la Fédération Internationale de Pelote Basque (F.I.P.B. ou F.I.P.V.).

Au sud comme au nord des Pyrénées, la *main nue* reste la discipline reine, connue aujourd'hui grâce à la retransmission des parties à la télévision, sur les chaînes basques en particulier. Puis suivent la *cesta punta*, le *remonte*, la *pala* ; toutes ces disciplines étant des sports de haut niveau avec un circuit professionnel puissant, exigeant car organisateur de paris officiels rémunérateurs en Pays basque sud.

Et le *xare* ? Unanime ignorance sur le sujet. Rares sont les visages qui s'éclairent à l'évocation de son nom sauf parmi la poignée d'inconditionnels en Gipuzkoa, dans le seul fief d'Irura qui donna une médaille d'or à l'Espagne lors du Championnat du monde en 1998 à Mexico, à la suite de celle remportée par les Espoirs (moins de 22 ans) quelques mois auparavant à Arnedo (dans la province de Rioja).

Au Pays basque nord, la réputation du *xare* reste confidentielle malgré les médailles d'or remportées par la France en 1982, 1986, 1990, 1994 et 2002.

En fait, à l'exception d'aires très limitées, le *xare* reste superbement ignoré en France comme dans la péninsule ainsi qu'en Europe occidentale.

La série des six médailles récoltées par la France ou l'Espagne depuis 1982 prouve qu'on doit bien connaître le *xare* quelque part !

PETITE HISTOIRE DU XARE

L'exemple du Pays basque sud (Hegoalde) avec l'unique fief d'Irura est symptomatique. En effet, le Pays basque sud comme l'ensemble de la péninsule

ibérique est relativement pauvre en trinquets, seules installations où se disputent les rencontres internationales. Certains d'entre eux n'ont été construits que pour ces occasions et sitôt le bref engouement disparu, ils ne sont plus utilisés pour la pratique du *xare*. Les fédérations de pelote du Pays basque sud et d'Espagne n'ont pas fait, pour le trinquet et ses spécialités, l'effort qu'ont fourni les ligues et la F.F.P.B. pour le fronton avec mur à gauche.

Seul aujourd'hui, le club d'Irura entretient la flamme à grand renfort de participation de ses équipes au Championnat de la Ligue de Pelote du Pays basque et à quelques tournois circonscrits au Pays basque afin de maintenir et améliorer leur niveau de jeu et d'entretenir leur passion au bénéfice des autres clubs participants.

En Pays basque nord (Iparralde) et dans l'hexagone, on se heurte à un problème de vocabulaire qui est sans doute à l'origine de la légende. "Connaissez-vous le *xare* ?" Beaucoup hésitent. Ont-ils bien compris ? En précisant qu'il s'agit d'une spécialité de pelote basque, quelques visages s'éclairent et s'interrogent : "Ah ! La raquette argentine ?". Ils sont sans aucun doute sur la bonne piste...

Le problème du vocabulaire utilisé revêt plusieurs aspects. En effet *xare* en basque signifie *filet*. Prononcé *charé* avec un r très léger, il sera vite confondu avec *chalet*, première confusion possible pour des non bascophones. Parmi ceux-là, certains ignorant la chose demanderont pourquoi s'obstiner à parler de *xare* au lieu de *raquette*. Ceux qui la connaissent s'étonneront de ne pas utiliser le nom de *raquette argentine* qu'ils estiment le plus répandu.

Quant aux bascophones, outre leur penchant à considérer que la pelote c'est d'abord la *main nue*, le *xare* n'est souvent que le *sare*, c'est à dire le filet des galeries de l'aire de jeu du trinquet. Le *xare* est donc, pour ceux-là, volontairement ignoré ou méconnu, voire apparemment méprisé alors que la pelote basque est une seule famille quelle que soit la spécialité pratiquée.

XARE OU RAQUETTE ARGENTINE ?

Ma recherche sur le *xare* a presque abouti lorsque j'ai découvert l'instrument fabriqué par les élèves du Cours Etchecopar à Saint-Palais. En 1977, grâce à l'amabilité de l'un de ses enseignants, Michel Etcheverry, j'ai appris à le façonner pour en faire profiter mes jeunes pelotaris (**Fig. 1**).

Cependant malgré les difficultés pour trouver des personnes informées sur la *raquette argentine*, peut-être même le *share* comme l'orthographient de façon

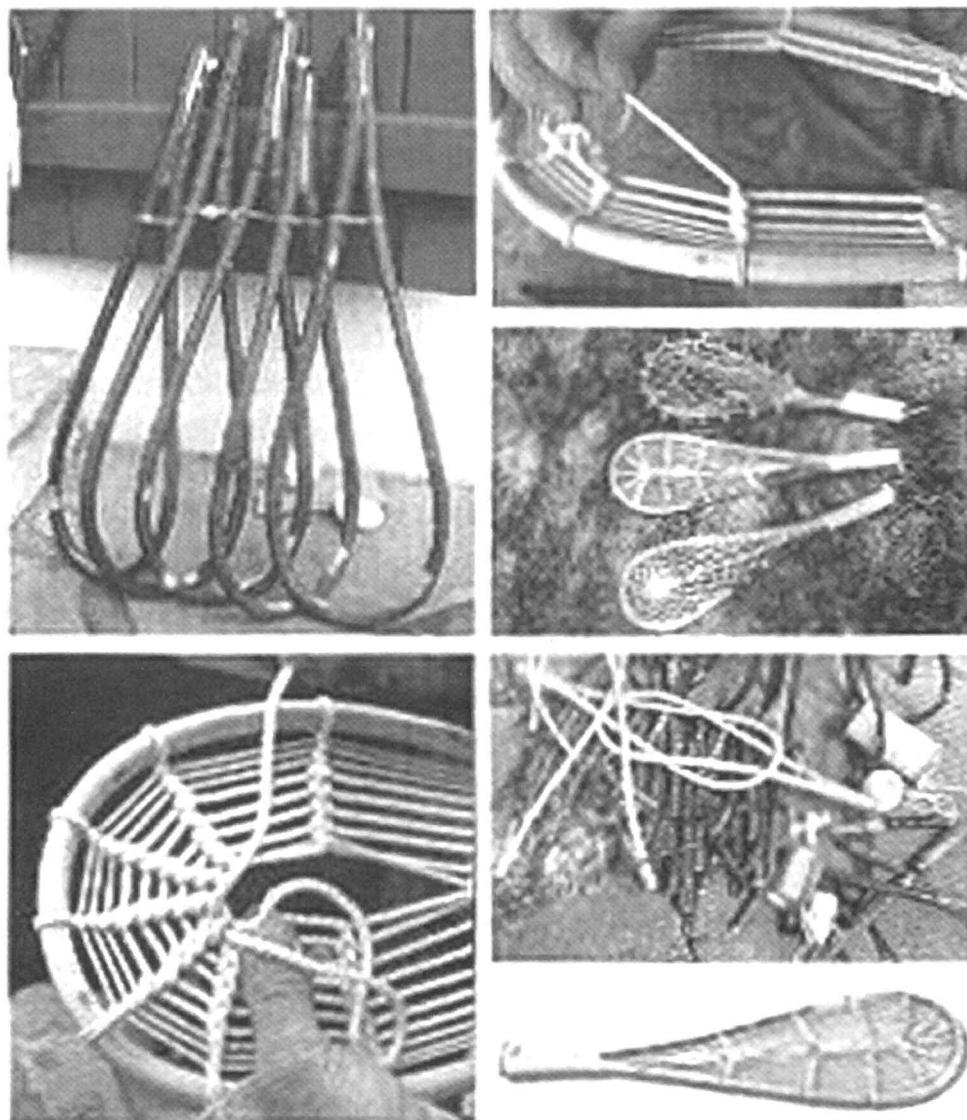


Fig. 1 : détails de quelques gestes de fabrication, photos de l'auteur.

originale les Argentins, il est indéniable que le *xare* et la *raquette argentine* ne sont qu'un seul et même instrument, qu'une seule et même spécialité !

Mais pourquoi donc *raquette argentine* alors que les Argentins, eux-mêmes, connaissent le *share* ?

Tentons d'abord de régler les différents aspects liés à l'orthographe : aujourd'hui (sauf exception), la presse spécialisée (*Pilota*) ¹ et la presse généraliste, locale ou non, des deux côtés des Pyrénées, utilisent l'orthographe *xare* alors que, dans les premiers numéros de *Pilota* en 1970, les chroniqueurs écrivaient *share*, ce qui confortait la légende déjà installée dans les esprits depuis longtemps.

A la page 1126 du tome I de "*El gran libro de la Pelota*" ², il est précisé que *share*, *xare* n'est pas en vérité un diminutif de *sare*, mais de *zare* (à prononcer saré) qui signifie panier ; *share* signifie petit panier ; cette désignation est très fréquente dans le langage parlé comme dans le langage écrit.

Pour éviter de dérouter les néophytes avec quatre orthographe différentes, retenons que les Sud-américains utilisent de préférence celle de *share*, que nos voisins espagnols écrivent *sare* et que nous utilisons en français : *sare* pour les lecteurs de Blazy ³, *share* à l'instar du président Abeberry commentant les résultats du premier Mondial Espoirs de 1984 dans le n°80 de *Pilota*, *xare* sous la plume de M. Etchemendy au sujet du même évènement, dans la revue. Cette dernière orthographe, déjà citée par Bombin et Urrutia dans leur ouvrage ⁴, semble la plus couramment et officiellement admise de nos jours sur l'ensemble du territoire basque, au sein des ligues et des clubs de la Fédération espagnole de Pelote (F.E.P.) et de la F.F.P.B. C'est celle que j'ai adoptée.

Dans son dictionnaire récent ⁵, Piarres Xarritton traduit le mot par *raquette, petit panier*. On s'en accommodera pour simplifier.

En tout cas l'abondance du vocabulaire atteste la basquitude de l'instrument. Pour conclure sur ce point, je fais mienne la réflexion d'un journaliste sud-américain ⁶ qui affirme avec force : "*Dites share ou sare, peu importe la prononciation. Aucun intérêt. Jouez-le ! C'est cela qui est important*".

Raquette argentine ou *xare* ! Allons sur les rives du Rio de la Plata pour éclairer la légende.

En 1977, Michel Etcheverry m'avait livré quelques rares informations à propos de l'origine de son savoir faire de fabricant. Il le détenait des Bétharramites, ordre religieux ayant son siège à Bétharram (Pyrénées Atlantiques) qui avait pour mission d'évangéliser les terres lointaines, notamment celles d'Amérique du Sud (Argentine, Uruguay) où se concentraient les émigrants basques en quête de fortune. Ces Pères avaient fondé des établissements d'enseignement, semblables à celui de Saint-

Palais. Ils comptaient dans leurs rangs des pelotaris qui transportaient avec eux les fameuses raquettes. Mais rien ne prouvait qu'elles fussent argentines.

De mon côté, poussé par la curiosité, j'approchai le milieu des pratiquants et des dirigeants pour en connaître un peu plus sur le sujet. On me confirma que les uns et les autres parlaient davantage de *raquette argentine* que de *xare*. D'ailleurs, les joueurs utilisaient des raquettes fabriquées "là-bas" et les avaient acquises à l'occasion de rencontres internationales mais ne semblaient pas curieux d'en savoir davantage.

Dans leur ouvrage "*El gran libro de la Pelota*" ⁷, Bombin et Urrutia expliquent le rôle de l'émigration basque, s'inspirant du livre de Pierre Lhande ⁸ qui en détaille les causes, les conséquences et l'ampleur. À la lecture de ces ouvrages, il paraît évident que les émigrants ont emporté avec eux leur culture (langue, habitudes) à laquelle appartient leur sport national, la pelote basque. On imagine que, savoir faire en tête, ils ont rangé *xare* et pelotes dans leurs valises et qu'une fois sur place, ils les ont utilisés.

Les témoignages laissés par les émigrants ou leurs descendants me permettent d'établir une histoire du *xare* en Amérique du Sud et plus particulièrement en Argentine.

En 1981, à Guéthary, j'avais eu l'occasion de montrer mes divers prototypes afin de recueillir les avis d'entraîneurs et de médaillés de l'époque, notamment au père du joueur argentin Frigério. J'ai entamé avec ce dernier et Juan Labat, un ancien joueur, tous les deux responsables du *xare* argentin, des relations épistolaires fructueuses ⁹. Intéressés par mon travail, ils m'ont procuré quelques provisions de cordes de coton et une quantité très appréciable de photos, témoignages, articles de presse. Ces documents m'aident à définir deux périodes de l'histoire du *xare* en Argentine.

LA PREMIÈRE ÉPOQUE DU XARE

D'après les articles de la presse argentine, trois hommes : Orué, Socotrolío et Bordalejo, dominent cette période et assurent la diffusion et le développement du *xare*. Trois moments rythment cette époque : en 1881 (introduction fortuite du *xare* en Argentine avec l'arrivée d'Orué), à partir de 1884 environ (début des défis qui attirent de plus en plus de monde), au début du XX^e siècle (organisations des tournois et coupes interclubs, puis rencontres internationales encore limitées à la participation de l'Argentine et de l'Uruguay).

En 1969, le journal *la Prensa* ¹⁰, fêtant son centenaire, retrace l'histoire du xare en évoquant Orué et son arrivée dans le pays : "La version la plus connue sur l'apparition du sare, instrument qui s'utilise dans le jeu appelé share (qui en français signifie filet), est la suivante : Don Juan Cruz Orué, à l'âge de 14 ans (1878), suivait des études au Collège de la Compagnie de Jésus, à Orduna, province de Vizcaya, quand les élèves se virent supprimer, par décision du recteur, la possibilité de jouer à pala - modalité préférée par la majorité - du fait de ses inconvénients. Lâchée par la main, elle se transformait en un projectile très dangereux et occasionnait d'importantes lésions à beaucoup de joueurs. Sa pratique défendue, on continua seulement à jouer à main nue. Le révérend père Serapio Mendia, s'inspirant peut-être des raquettes de tennis, apparut avec un nouvel instrument, léger et inoffensif, qui eut une grande vogue dans le collège, mais pas auprès du reste des pilotaris du pays [...] En 1881, Orué arriva à Buenos Aires, et il joua immédiatement et avec assiduité sur les trois canchas les plus renommées de l'époque : Belgrano ... Rivadavia ... et Moreno ... où s'illustraient notamment Paysandu, Tiburcio, Tandilero, Pedrito del Once, Piojito et d'autres... En 1883, Orué, prépara un sare qui dut être le premier à être manié sur les canchas du port."

[À partir de là, se déroulèrent les premiers défis] "Son instrument réussi, il se produisit avec un garçon nommé Zulaika sur la cancha de Moreno. Le premier défi eut lieu en suivant : Piojito joua à main nue contre Orué et son sare et succomba facilement dans la première confrontation. En organisant la revanche, Piojito demanda à jouer avec un gant, et, attendu que la pelote était très lourde, et la maîtrise du gant par Piojito remarquable, celui-ci parvint à s'imposer. Orué perdit aussi une partie avec Pedrito del Once, sur la cancha de celui-ci qui jouait à main nue, mais avec le but libre.

En 1885, Orué s'inscrivit au club Gimnasia y Esgrima de Buenos Aires. Francisco Machinvandiera (Socotrolio), qui y était canchero prêta une particulière attention au nouvel instrument et se mit à en fabriquer quelques uns les répartissant entre les sociétaires intéressés par la spécialité."

D'après le journal *La Razon* ¹¹, c'est vers 1884 qu'entre en scène Socotrolio. "Parut, sur la vieille cancha de pelote située dans la rue Buen Orden... un vieux pelotari basque qui se familiarisa bien vite avec les nombreux amateurs qui, en ces temps lointains fréquentaient ladite cancha. Les parties organisées alors étaient sensationnelles et le jeu à main nue prédominait chez les amateurs comme chez les professionnels. Le Basque était connu par le surnom de Socotrolio et en peu de temps, il n'y avait pas un seul de ceux qui le connaissaient avec qui il ne débattre

de sujets du noble jeu. Socotrolío devint populaire parce qu'un jour, il sortit un nouvel instrument qu'il appelait share, pour jouer à la pelote. Personne ne savait, ni ici ni en d'autres lieux, où l'on pratiquait ce jeu avec un tel instrument, d'où le vif intérêt de tous les pelotaris. Il dit qu'il était peu connu en Espagne, mais qu'ici, personne ne l'avait pratiqué plus que lui. Et quand on le vit jouer, un jour, il démontra les qualités d'un artiste... ce qui explique l'impulsion que le jeu acquit en très peu de temps. Sur cette cancha s'organisa la première partie de sare..."

Il faut attendre 1887 pour que le xare ait une existence "officielle". En effet, dans *la Nacion*, J. Viale Avellaneda propose un article, daté de 1925 et intitulé : "Del Buenos Aires de antaño - Les premières époques du jeu de pelote à sare". Extrait : "On annonça pour le 19 juin 1887 que, sur le fronton des "euskaros", se disputerait une partie de pelote dans laquelle un Basque récemment arrivé d'Espagne utiliserait un instrument méconnu au pays : le sare... vocable français qui se traduit par filet.... On pense qu'il est originaire des séminaires basques. C'est un instrument très pratique pour le déroulement du jeu car il permet les meilleurs recours pour la défense et il offre davantage de moyens d'attaque. La partie annoncée était ainsi combinée Francisco Machinvandiera, le Basque en question, Socotrolío, avec sare ou filet, contre les gauches seulement de Pola et Polonio, à main nue. Le but du 2 au 4, sans limite arrière, en 35 points. On n'arriva pas à jouer cette partie, car, les 19 et 22, jour initialement prévu et jour où elle fut remise, il faisait mauvais temps. Le 24, cette circonstance n'empêchant rien, il ne fut pas possible à Socotrolío de se présenter, à cause d'une maladie qui le retenait au lit pour pas mal de temps.

Les premières parties de sare qui se jouèrent dans cette ville le furent sur la cancha de Pedrito del Once. Elles opposèrent le dit Socotrolío, et comme rivaux, Paysandu et Pedrito, ceux-ci à main nue. Le joueur de sare se montra déficient et de peu de recours. Absence de gauche, et comme il était un homme déjà mûr, le poids des années limitait son agilité. Les parties organisées avec lui se convertirent en une gaie plaisanterie. Peu avant d'inaugurer la Nouvelle Cancha du Sud, connue également comme Cancha Buen Orden car située dans cette rue, apparut notre homme (Socotrolío), et Martin Bordalejo avec un autre amateur.... Socotrolío, qui était un artiste, se risqua à jouer contre Bordalejo et un autre habitué de la cancha, ces derniers à main nue avec la pelote de ce jeu et le but du "cuadro" deux. Le Basque, avec toute sa maestria, perdit la partie, et se sentant gêné, remit à Bordalejo son sare. Celui-ci s'y initia avec un succès connu des vieux amateurs. Bordalejo trouva bien vite des imitateurs, et l'instrument commença à se diffuser rapidement. Beaucoup de jeunes joueurs habituels à main nue et pala s'initient

au jeu avec le nouvel instrument. Cela éveilla un grand enthousiasme. Et c'est ainsi qu'il fut incorporé dans les spécialités du club."

Bordalejo fut considéré comme un joueur d'exception parmi "les premiers as du sare" et fut appelé "le maestro" : en 1908, lors d'une partie qui opposa les clubs Floresta et Vasco Frances, il "développa un jeu habilissime, et jouant le tout pour le tout, secondé efficacement par Peyrelongue, obtint un lucide triomphe pour le Vasco Frances. Vainqueurs et vaincus furent ovationnés, car l'enthousiasme, en cette mémorable journée, atteignit le délire..."

A partir des années 1890, le sare fut définitivement adopté et se diffusa rapidement d'autant que Bordalejo s'était inscrit en 1894 au club *Gymnasia y Esgrima*, rejoignant ainsi Orué.

Son implantation se confirme alors avec l'organisation des premiers concours, en 1894 selon *La Prensa*, et quatre ans plus tard selon *La Razon* : "en 1898, déjà, le club comptait un bon nombre de joueurs, autant que sur d'autres canchas ou dans d'autres clubs où l'on avait commencé à jouer. Avec ces amateurs, *Gymnasia y Esgrima* organisa dans le club un premier concours... deux catégories A et B d'où sortirent respectivement vainqueurs don Amadeo Spinetto et don Enrique Mom Mac Dougall. Dès lors le jeu de sare acquit de nombreux partisans et devint le jeu à la mode. Ressortent, parmi les amateurs, outre les susnommés : MM. Pantarrié, Goni, Albizu, G., L., et D. Garcia, Belsunce, Repetto, Miguens, Peluffo, Arregui, Secber, Lacroze, Loyola, Laurentz, Rocca, Urbistondo, Lezica, Alemandri, Ezcurra, Braga, Curutchet et beaucoup d'autres, de telle sorte que le sare gagnait peu à peu sur les autres instruments de pelote."

Spinetto mérite une mention particulière car il fut couronné champion de nombreuses fois dans les championnats, individuels en 1898, et internationaux en 1901, 1903, 1904, 1908 et 1914, disputés à Buenos Aires, et aux Internationaux de 1906 joués à Montevideo, comme le rapporte *la Prensa*.

DÉBUT DU XX^e SIÈCLE, DEUXIÈME PÉRIODE DU XARE : LES TOURNOIS

Le premier d'entre eux est mis en place en 1908 : il s'agit du **Tournoi ou Trophée Frédéric N. Martinez**. "En effet, selon *La Razon*, "ce distingué sportsman Frédéric N. Martinez, fit don d'un beau trophée au club *Gymnasia y Esgrima* comme prix pour un championnat international de pelote à sare amateurs, dans lequel participèrent les clubs du pays et de l'étranger.

Ce tournoi réveilla un enthousiasme extraordinaire et eut une influence prépondérante pour imposer le sare définitivement. Le trophée Martinez fut disputé pendant huit ans avec un intérêt croissant et fut remporté, en définitive par le club Gimnasia y Esgrima. Ses représentants triomphèrent cinq fois : en 1908, avec la paire Spinetto - Urbistondo, en 1909 avec Mac Dougall et Urbistondo, en 1913 avec Mac Dougall et L.F. de Loyola, en 1914 par A. Spinetto et L.F. de Loyola, et en 1915 par L.F. de Loyola et R. Rioboo.

Laurak bat le gagna en 1910 par Laurentz et L.F. de Loyola, et en 1911 par L.F. de Loyola et F. Albizu. Le club Pelota y Esgrima vainquit en 1912 avec R. de Ezcurra et S.H. Rocca.

Les clubs suivants se disputèrent l'honneur de triompher : Circulo de Armas de Montevideo, Sociedad Laurak Bat, Centro Vasco Frances, Club Floresta, club de Gimnasia y Esgrima, club Sportivo Barracas. Ils furent représentés respectivement par les joueurs suivants : C. Storace, L. de San Martin, De Ambrosis, M. Bordalejo, L.F. de Loyola, F. Albizu, A. Spinetto, I. Urbistondo, E. Mom Mac Dougall, J. Laurentz, F. Curutchet, I. Indart, F. de Ezcurra, S.H. Rocca, R. Curutchet, J.R. Atencio, G. Peyrelongue, C. Barabino, R. Agostini, P. Olhagaray, G. Amundarain,... [la liste est partiellement illisible et se termine par]...tuna, S. Salgado, J.C. Rigo, Grassa et d'autres."

Lors de ces tournois, les premiers juges eurent : "une action lucide. Leur fonction, délicate et complexe donna lieu, en bien des occasions, à certaines difficultés et complications... Jouèrent ce rôle sensible messieurs les amateurs : V. Aznares, E. Lizarriaga, F. de Zarazola, G. Garcia, P. Aguerre, E. Artaveytia, J. Galup, B. Biscayart, E. Belsunce, G. Goni, V. Yurrita, J. Arregui, et J. Aguirrezabala..."

La coupe Piccardo prit le relais du Trophée Martinez comme le rapporte *La Razon* : *"À la fin du tournoi dénommé trophée Frédéric N. Martinez, qui fut gagné définitivement par le club Gimnasia y Esgrima, en 1915, le distingué sportsman et amateur du noble jeu, don Pedro Piccardo, dota d'une jolie coupe un tournoi qui devait démarrer l'année suivante, dans les mêmes conditions que le championnat antérieur, stimulant de cette façon l'élan du jeu de pelote à sare qui chaque jour soulevait un plus grand intérêt. La coupe Piccardo se disputa pendant 5 années consécutives. Elle fut remportée en 1916 et 1917 par le club Gimnasia y Esgrima, représenté par ses sociétaires Roberto de Ezcurra et F. de Loyola. Les années suivantes, 1918, 1919 et 1920, par les représentants de la société Laurak Bat, dont la bannière était défendue par la paire classique Vicente del Rio et Julian Amundarain. Et ils la gardèrent en leur possession puisque le règlement stipulait*

que le club la remportant trois années de suite en serait le détenteur.”

Plusieurs clubs participèrent à ces tournois : “San Isidro, Sportivo Barracas, club Racing, club de Pelota de Parana, G. y E. de Lomas, G. y E. de Villa Devoto, Estudiantes de La Plata, représentés respectivement par les joueurs suivants : C. Storace, V. del Campo, R. de Ezcurra, L.F. de Loyola, V. del Rio, J. Amundarain, R. Burgos, R.S. Curutchet, S.H. Rocca, J.O. Gil, F.L. Tiberio, R. Cullen, D. Gutierrez, A. Barabino, C. Amoros, P. Olhagaray, G. Peyrelongue, S. Salgado, J.C. Rigo, E. Mom Mac Dougall, C. Rodriguez Egana, M. Apalategui, B. Vivié, J.A. Atencio, M. Coll, F.I. Bordalejo, L.M. Santamarina, E.C. Garcia, E. Galup Lanus, L.F. Pippo, E. Grassa, L. Aquerreta, P. Vita, H. Soroa, V. Artadi, J. Ataun, J. Podesta, O. Olazor, H. Mendiondo, J. Urdaniz et P. Calandra.”

L'ÉVOLUTION DU XARE (JEU ET INSTRUMENT)

Au départ, dans les provinces basques, le *xare* semble peu joué sauf sous la forme de défis non codifiés où seul le code de la parole et de l'honneur suffit. Il en est de même au début de son implantation en Argentine. Le changement s'opère en fait avec la prise en main des rencontres individuelles par les clubs et en premier lieu *Gimnasia y Esgrima*, puis par équipes. Le jeu prend peu à peu son aspect moderne à l'occasion des rencontres interclubs sur le sol argentin et avec les voisins uruguayens.

L'instrument, lui-même, évolue dans sa dimension et dans sa conception.

La Prensa évoque le *xare* mis au point par Orué en 1883 : c'est un bâton de roseau à qui on a imprimé une forme elliptique en le chauffant et que l'on a muni

Fig. 2 : *mastardia* (*matxarda*), ancêtre du *sare* actuel.
Collection du Musée basque, Inv. D 1957.001.0182.



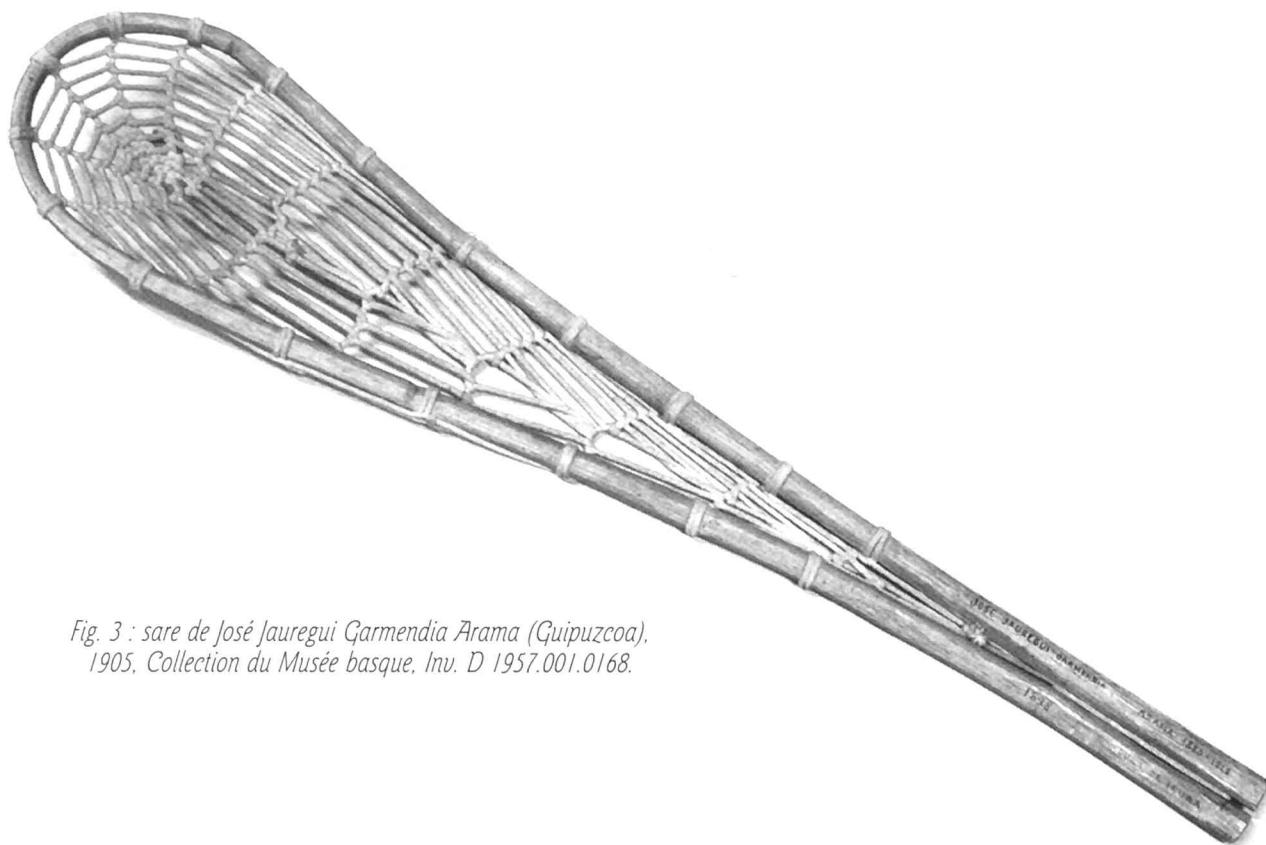
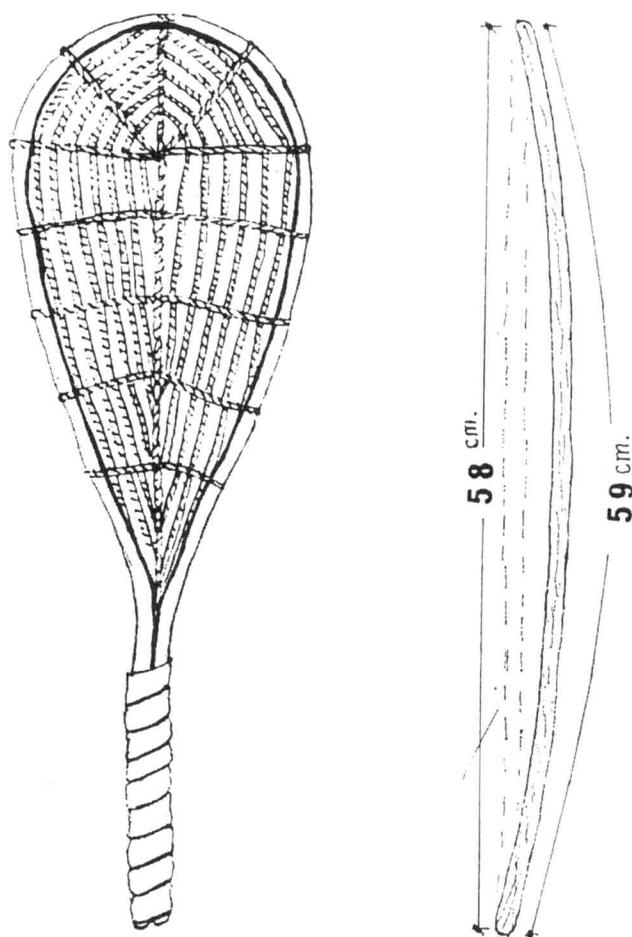


Fig. 3 : sare de José Jauregui Garmendia Arama (Guipuzcoa), 1905, Collection du Musée basque, Inv. D 1957.001.0168.

d'une maille résistante tressée avec une corde solide. Plus tard, on utilisera de l'osier et aussi du châtaignier réduit. D'après l'article de *La Nación*, celui de Socotrolio en 1887 est une petite raquette construite avec un osier en forme ovale, de quelques 40 cm de long, terminée par un petit manche et couverte par une maille ou filet en ficelle. Sa construction est simple et son coût réduit. Il semble plus proche en cela du *matxarda* (**Fig. 2**) qui tentait de remplacer le gant de cuir comme celui utilisé au *pasaka*. Cet article mentionne des "xare dont le filet était fait avec une corde grossière et de ce fait peu souple et d'une conformation presque rectiligne."

Des documents de R. Ezcurra et Santiago H. Rocca nous en montrent de plus grands. Ces instruments se rapprochent alors davantage du *zeta* (tamis) qui était, d'après Bombin et Urrutia, "jusqu'aux années 80 et 90 (1880-1890)... en Zuberoa (Soule) et... Laburdi (Labourd)... très semblable à l'actuel mais long comme une *shistera* d'aujourd'hui, soit sensiblement plus long que le *sare* moderne", à l'exemple de celui ayant appartenu à José J. Garmendia Amara qui mesure 72,5 cm de long. (**Fig. 3**)

La gravure qui accompagne l'article de *La Razon* nous montre un type de *xare* assez proche de celui présent dans l'ouvrage de E. Blazy et qui est nommé par



Sare moderno. Perfil y medidas

Fig. 4 : croquis p. 1127 Tome I
El Gran Libro de la Pelota,
Deporte Universal de Bombin
et Urrutia.

55

Bombin et Urrutia “sare rustique”. Cependant nous ignorons si c’est ce tressage unique qui est parvenu en Argentine et qui y a été utilisé. Nous ne savons pas s’il a évolué sur place ou si le tressage moderne équipait déjà les *xare* du Pays basque. Sur un croquis publié dans l’ouvrage de Bombin et Urrutia, le tressage est confectionné avec treize tresses, soit deux de plus qu’aujourd’hui. **(Fig. 4)**

Est-ce là une des étapes évolutives entre le “sare rustique” et le *xare* de l’an 2000 dont toutes les caractéristiques n’ont pas été modifiées depuis près d’un demi-siècle ? Cela se pourrait. L’évolution de sa conception et de l’utilisation du matériau nous est fournie par *La Razon* : “on donne maintenant au sare une légère courbe vers l’avant, à son extrémité supérieure et on le tisse avec un piolin plus souple. On peut réussir ainsi, avec un effort moindre, à expédier la pelote avec plus de violence.” **(Fig. 5)**

Mais quels que soient les résultats de l’évolution et des progrès parallèles de la *pelote argentine*, l’essentiel réside dans le fait que le *xare* a été, dès la création de la F.I.P.V, considéré comme une spécialité à part entière.

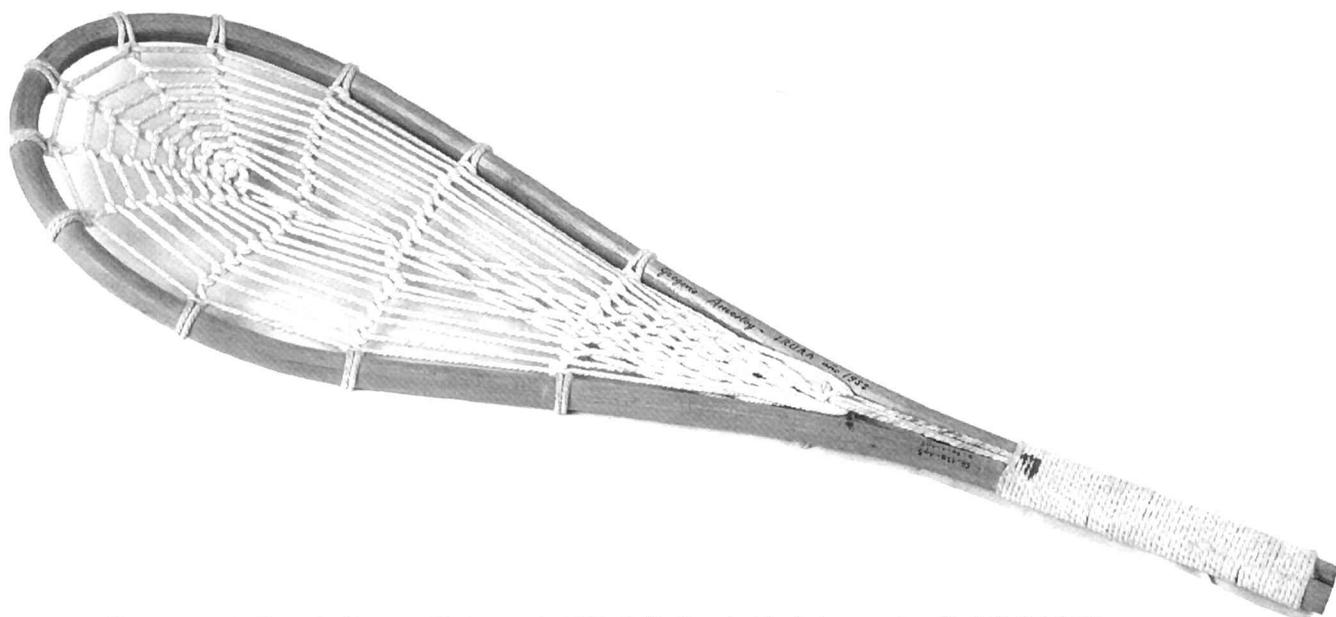


Fig. 5 : sare de Gregorio Amestoy (Guipuzcoa), 1952, Collection du Musée basque, Inv. D 1957.001.0175.

56

Maintenant qu'a été rétablie l'authenticité des origines basques du xare, il faudra sans doute mettre fin à la légende des difficultés de fabrication et de jeu. Certains les jugent trop complexes, trop techniques...

Le xare appartient bien à la famille "Pelote basque" et il convient de lui apporter une égalité de traitement ce qu'affirme avec force Maurice Abeberry, président de la F.F.P.B de 1973 à 1988 ¹² : "Répétons fortement ce que sont la doctrine et la politique de la Fédération : la pelote basque est un tout. Elle comporte plusieurs spécialités qui en sont des composantes intégrales et à part entière. Chacun peut avoir ses préférences encore que l'on puisse les aimer et les apprécier toutes (c'est sincèrement mon cas) car chacune a ses attraits, ses atouts, ses richesses."

La famille "Pelote basque" mérite bien, sans oublier aucun de ses membres, de compter comme un des éléments majeurs du patrimoine culturel basque en tant que jeu national ou sport du peuple basque comme l'indiquait le président

Abeberry en 1974 ¹³ : *"la pelote basque a son originalité, a sa valeur, fait partie d'un patrimoine culturel ancien mais toujours vivant, [...] doit être maintenue et même mieux, développée..."*

Ce caractère particulier de la pelote basque a été réaffirmé régulièrement comme dans la déclaration de Carlos Bélinchon, directeur adjoint de FR3 Aquitaine à propos du magazine *Finki*, diffusé sur cette chaîne : *"Je le (sport Pelote) classe dans les sports identitaires car la pelote va au-delà du sport... Il s'agit d'un des sports qui a le plus de racines identitaires et culturelles. La façon de le pratiquer, l'implantation des installations au cœur des villages en font un sport patrimoine. Donc autant il est nécessaire pour une fédération de développer cette pratique, la rendre populaire et ouverte à tous, autant il faut préserver son authenticité et ses racines culturelles."* ¹⁴

Quelques jours auparavant, le 11 mars 2003, un journaliste de Sud-Ouest indique que Dominique Boutineau, président de la F.F.P.B., insiste sur le patrimoine culturel lié aux vingt-deux disciplines de pelote gérées par la Fédération.

La pelote basque est donc "ouverte à tous" et appelée à "rebondir vers tous les peuples". Dans l'introduction du programme de la Coupe des *As Balin et Xare*, organisée par le club *Akitania* de Pessac, Alain Rousset, président de la Région Aquitaine écrit : *"spectacle intense offert par des rencontres de Pelote de Haut Niveau. Cette diffusion de la pratique de la pelote basque hors de ses frontières traditionnelles est importante car, outre le fait qu'elle représente une pratique sportive particulièrement technique et spectaculaire, elle représente aussi un vrai patrimoine. Patrimoine du Pays basque certes, mais aussi patrimoine de l'Aquitaine tout entière."*

Et pourquoi pas un patrimoine international puisque de "jeu national d'un petit peuple" ¹⁵, elle est devenue "sport international pour tous les peuples" ? ¹⁶ ■

Notes

- 1** Magazine trimestriel publié par la F.F.P.B. (fondateur Jean HARITSCHELHAR)
- 2** BOMBIN FERNANDEZ, Luis, BOZAS URRUTIA, Rodolfo, *El Gran Libro de la Pelota, Deporte Universal*, Madrid, 1976 (2 tomes) [traduction de l'auteur]
- 3** BLAZY, E. (co-fondateur et vice président de la F.F.P.B.), *La Pelote Basque*, Bayonne, 1929
- 4** BOMBIN FERNANDEZ, Luis, BOZAS URRUTIA, Rodolfo, *El Gran Libro de la Pelota, Deporte Universal*, Madrid, 1976 (2 tomes) [traduction de l'auteur]
- 5** XARRITTON, Piarres, KINTANA, Xabier, *Hiztegia-Dictionnaire*, Ed.Elkar, Baïona-Donostia, 1997
- 6** FRASCARA, Felix D., "Un retoño de Guernica" article publié dans le journal *El Gráfico* (Buenos Aires), 21 octobre 1959
- 7** BOMBIN FERNANDEZ, Luis, BOZAS URRUTIA, Rodolfo, *El Gran Libro de la Pelota, Deporte Universal*, Madrid, 1976 (2 tomes) [traduction de l'auteur]
- 8** LHANDE, P., *L'émigration basque*, 1910, réédition Elkar, 1984
- 9** Je tiens à les remercier chaleureusement tous les deux et je leur dédie ce chapitre de l'histoire du *xare*.
- 10** *La Prensa*, 16 octobre 1969 [traduction de l'auteur]
- 11** *La Razon*, 2 décembre 1923 [traduction de l'auteur]
- 12** *Pilota* n°63, 1^{er} trimestre 1981
- 13** *Pilota* n°25, janvier-février 1974
- 14** *Pilota* n°150, avril 2003
- 15** Jacques de Saint-Pastou, Secrétaire général puis 1^{er} Vice président de la FFPB et co-rédacteurs des premiers statuts de la FIPV. Dans *El Gran Libro de la Pelota, Deporte Universal* de Bombin et Urrutia, Edouard Harriague, ex-président de la FFPB, cite un long "témoignage" de son prédécesseur, "écrit en 1930" sans plus de précisions et dont la dernière phrase est : "Ainsi, l'histoire de la Pelote, Jeu National d'un petit peuple vaillant et fort, compte une grande date de plus dans ses annales séculaires...".
- 16** "le sport d'un peuple pour tous les peuples", de Maurice Abeberry, ex-président de la FFPB, dans l'éditorial du *Pilota* n°63, 1^{er} trimestre 1981



LE “MUSEO REGIONAL DE PREHISTORIA Y ARQUEOLOGIA DE CANTABRIA”

(Santander, Espagne)

Carmelo FERNANDEZ IBAÑEZ (*)

Résumé :

Il a été fondé en 1925 à partir de collections privées et de fouilles. Il conserve et expose tous les documents matériels que l'archéologie de la région a fournis depuis cette date. Peut-être que ce qui l'a rendu célèbre antan et de nos jours, ce sont les collections des différents complexes culturels du paléo-mésolithique et plus précisément son mobilier d'art sur os et sur corne. Il y a longtemps qu'une urgente réforme et un développement dans tous les sens sont nécessaires. Cela n'a pas été encore fait, par le peu d'intérêt qu'ont montré les Administrations pour cette remarquable Institution culturelle.

Laburpena :

1925ean abiatu zen kolekzio pribatu eta indusketetarik. Eskualde hortako arkeologiak ordutik eman dituen dokumentu material guziak gordetzen eta erakusten ditu. Omen handia eman zien, eta oraino emaiten, paleo-mesolitiko kolekzioek, eta bereziki hezurrezko eta adarrezko artelanek. Eraberritzearen behar gorria badu aspaldian, bai eta alde guzietara garatzearen ere. Orainokoa ez da egin, interes guti erakutsi baitute administrazioek erakunde kultural ohargarri horren aldera.

MOTS CLÉS

archéologie,
historiographie,
musées,
Préhistoire,
Santander.

Hitz-gakoak

arkeologia,
historiografia,
museoak,
prehistoria,
Santander.

INTRODUCTION

L'opinion unanimement répandue est que le Musée régional de Préhistoire et d'Archéologie de Cantabrie était digne d'un meilleur sort que celui que lui ont réservé pendant des décennies les institutions politiques de la province. De même, étant données la catégorie scientifique et la haute valeur artistique de ses collections, il est probable qu'une autre région l'aurait autrement apprécié. D'autant plus qu'il a été considéré dans les années 70 comme l'un des musées les plus spectaculaires d'Europe. C'était justifié. Le centre de la corniche cantabrique, du fait sans doute de ses conditions géographique, climatique et de ses biotopes, a dû constituer un environnement particulièrement propice à l'histoire des différents groupes humains, tout au long du développement des cultures variées et complexes du paléolithique et du mésolithique. Ils ont abandonné, dans un grand nombre de cavernes abondantes dans cette zone, une grande quantité d'objets de valeur artistique ou non. Ces derniers constituent aujourd'hui une source inépuisable d'information pour des générations de chercheurs.

D'autre part et à titre d'exemple, au cours des vingt dernières années, un volume semblable d'information sera engrangé, sur les périodes culturelles s'étendant de la Préhistoire récente au Moyen Âge. Jamais auparavant on ne l'avait fait dans une telle proportion. C'est ainsi qu'outre les objets exhumés, l'histoire cantabrique a tellement évolué que l'actuel musée de la Ville de Santander ne peut proposer de bilan en matière d'information. Et nous pouvons assurer que tant les données que les objets méritent bien d'être offerts à la société dans un lieu plus adapté.

BRÈVE HISTOIRE DU MUSÉE

Les premières références que nous ayons d'un musée de préhistoire dans la ville de Santander remontent à l'année 1925. Avant cette date, tous les objets qui avaient été découverts de façon isolée ou ceux qui provenaient des fouilles effectuées dans la province, soit faisaient partie de collections privées (Sautuola, Pedraja, Marquis de Comillas...), soit étaient conservés dans un entrepôt, propriété de la Comisión Provincial de Monumentos, durant les dernières années du XIX^e siècle. En 1907, la Mairie de Santander a créé le Musée Municipal avec ces types de fonds.

Ce n'est que le 26 Août 1926 que S. M. le Roi Alphonse XIII a inauguré le pre-

mier Musée de Préhistoire dans une salle de l'Instituto Nacional de Segunda Enseñanza Media de Santa Clara (Lycée). Ce lieu embryonnaire vit le jour grâce aux efforts et au moyen des objets provenant des fouilles de Jesús Carballo ¹, son fondateur et son premier directeur.

Les collections d'objets continueront à croître de façon quasiment progressive grâce à de nouvelles fouilles ainsi qu'aux découvertes effectuées tout au long d'un XX^e siècle déjà passé. Ces fonds ont été enrichis grâce à l'incorporation de la plupart des objets archéologiques de l'ancien Musée Municipal, par des donations et des découvertes fortuites, par d'autres objets provenant d'anciennes collections privées, etc.... C'est alors que la Diputación de Santander, donna à J. Carballo un local qui jusque là servait de garage au rez-de-chaussée de son immeuble. Le 19 Août 1941 fut inauguré le nouveau Museo Provincial de Prehistoria de Santander². Il est paradoxal que l'actuel Musée soit encore installé dans ce même lieu.

Après la mort de J. Carballo en 1961 le Dr. Miguel Ángel Garcia Guinea ³ fut nommé directeur. C'est alors que débuta une étape très différente, où le destin de l'institution changea radicalement. À partir de cette date les objectifs furent la recherche et surtout une implication sociale. On ordonna les fonds, on renouvela et on mit à jour l'exposition permanente, on fonda le Seminario de Prehistoria y Arqueología "Sautuola" ainsi que la Sección de Espeleología du même nom. À travers eux, non seulement une école de formation, mais aussi une intense prospection dans la Province vit le jour ; on fit des fouilles en fonction de plans préétablis. Les résultats commencèrent à être diffusés auprès du public lors de réunions et de congrès, de publications périodiques (revues telles que Cuadernos de Espeleología et Sautuola) accompagnées de monographies à caractère scientifique.

Heureusement, à la fin du siècle dernier, cette situation commença à évoluer, et toutes les décisions laissaient présager un dénouement favorable, que l'opinion publique de Santander attendait depuis des décennies. Mais, de nouveau, tout a été réduit à une simple possibilité.

L'AVENIR TOUJOURS INCERTAIN

Le Musée régional de Préhistoire et d'Archéologie de Santander a toujours été une baudruche dans le vent de la politique régionale, et malheureusement il le demeure. Le développement des vingt cinq dernières années peut être assimilé à un véhicule au carburateur encrassé. Quand il y a eu un véritable intérêt pour son

rôle et que l'on a apprécié favorablement les résultats des professionnels qui le dirigeaient, les institutions l'ont résolument appuyé et cet appui a été patent. Il y a eu de nouvelles dotations, ainsi qu'un développement plus intense de la recherche, le tout avec des résultats positifs.

Après la dernière réforme réalisée en 1975 et la retraite du Dr. Garcia Guinea, son dernier directeur, le Musée connut sa période la plus tragique. Un manque d'intérêt absolu s'empara de l'institution muséale (installations, personnel, collections et toutes sortes d'activités... inondations...), ajoutons-y une pénurie telle que l'organisme scientifique s'est trouvé réduit pratiquement à une seule exposition obsolète dans des locaux vétustes. Ce fut le résultat d'une politique provinciale lamentable, dont l'épicentre fut celui d'un mépris absolu de la culture, le tout aggravé par une crise économique désespérante.

On a créé ainsi pendant une décennie environ, une situation limite difficile à imaginer. En réalité, toutes les entités qui ont fait partie des différents gouvernements ont été intéressées, mais en fin de compte, rares ont été les élus qui ont agi quelque peu en faveur du Musée, ou du moins en faveur de quelque chose de positif. La situation la plus courante fut qu'après le passage des uns et des autres au pouvoir politique de la Province, tout finissait par retomber dans l'oubli le plus profond.

Le changement ne procéda pas par grandes étapes, mais bien au contraire il se déroule lentement depuis plusieurs années et ce à petit pas, dès la nomination d'une Technicienne Supérieure et grâce aux efforts qui en émanent. Mais de façon plus lente que nécessaire. Le début de l'achèvement est encore loin. Les polémiques d'ordre politique au sujet du Musée continuent. En principe on a parlé de disperser les collections, par périodes culturelles, dans d'autres musées provinciaux ou nationaux. Il a été question également de déménager la magnifique bibliothèque qui fut édifée au cours de quarante cinq années. Heureusement il n'en a rien été. Après un concours de projets, le terrain adjugé, la construction du nouveau Musée devra encore attendre "le sommeil des justes". Combien de temps encore les citoyens Cantabres et l'archéologie nationale pourront et devront-ils supporter cette situation ?

L'EXPOSITION PERMANENTE

Par bonheur notre Musée a beaucoup changé depuis les sombres panoramas que nous avons esquissés plus haut. Mais on n'a pas obtenu encore d'exposition

permanente du niveau des connaissances historiques et scientifiques que nous avons aujourd'hui des sociétés qui ont peuplé jadis le territoire de la Cantabrie actuelle. L'espace dont nous disposons limite toujours toute perspective, et même s'il est actuellement bien mieux utilisé et amélioré, il est toujours le même que celui dont jouissait le premier directeur autrefois, en 1925.

Dès que l'on franchit l'entrée, un couloir nous mène à la salle centrale. Cet accès joue le rôle de zone d'introduction, avec une grande photo de la Province prise par satellite. Sur le mur opposé on voit un panneau pédagogique où se rangent les photos les plus significatives des pionniers de l'archéologie de la région : H. Alcalde del Rio, M. Sanz de Sautuola, J. Carballo, H. Breuil, H. Obermaier, L. Sierra, etc.... Plus loin, une petite vitrine réunit quelques uns des trésors bibliographiques les plus importants ("Les Cavernes de la Région Cantabrique" parmi d'autres), ainsi qu'un échantillon du magnifique petit trésor d'Ambojo, daté de env. 1100 ap. J.-C., témoin d'une des dernières acquisitions les plus importantes de ce Musée.

Passons tout de suite à l'exposition elle-même. Dans une chaude atmosphère lumineuse, accompagnée de sonorités enveloppantes et suggestives, les objets sont exposés dans de vastes vitrines de formes différentes, présentés de manières diverses, bien visibles. À côté figure une brève explication qui fait fi de digressions aussi désuètes qu'ennuyeuses. L'exposition se déploie tout le long du mur de la seule grande salle. Pour briser ce qui pourrait être un parcours classique et monotone, on a compartimenté les volumes, les lumières et les zones d'ombre, poussant ainsi à la recherche de la continuité, une fois conclue la vision du secteur précédent.

Après un parcours nécessaire, quoique bref, de l'exposition permanente, nous abordons trois vitrines d'introduction qui accueillent des ossements d'animaux de l'ère quaternaire. Avec leur reconstitution graphique, leur présence évoque l'écosystème environnant l'homme et qui était la base de son économie. On montre de manière didactique l'évolution des industries de la pierre du Paléolithique Moyen et Supérieur.

À l'une des extrémités de l'enceinte de l'exposition, on peut voir les restes les plus connus des cultures paléo-mésolithiques : Aurignacien, Périgordien, Solutréen, Magdalénien et Azilien, dans leurs différentes phases. Une série de vitrines basses exposent une sélection complète d'outils découverts en Cantabrie dans les

gisements archéologiques les plus importants occupés au quaternaire. Il s'agit d'outils taillés soit en pierre (silex, quartz, quartzite, silice, calcaire...), soit en os et en corne (cerf et renne) issus de grottes aussi connues qu'emblématiques de la recherche en préhistoire : Altamira, Castillo, el Piélago I et II, Hornos de Peña, Valle, Morín, El Pendo ou La Garma.

L'étape pléistocène des grands froids et les débuts de l'ère glaciaire tardive, se termine par la période culturelle appelée Asturienne. C'est un complexe industriel cantabrique à caractère local dont on expose trois pics, son outil le plus caractéristique. Ses limites occidentales sont précisément la baie de Santander.

En face de l'installation audiovisuelle et de l'écran interactif sur l'art rupestre de la région, complétés par de grandes photos, on a les vitrines de l'art mobilier. C'est une exposition impressionnante, d'une qualité technique et artistique extraordinaire. C'est sans nul doute l'une des expositions les plus importantes au niveau mondial. Depuis la phase Gravetienne jusqu'à l'aboutissement du Magdalénien supérieur, on peut les considérer comme d'authentiques chefs d'œuvre. Parlons d'exemples comme les bâtons perforés de Castillo, Cualventí, ou Pendo, de même que la très riche collection venant de cette dernière grotte. Il y a également une variété très grande de pendentifs, plaques, bâtonnets, sagaies, spatules, harpons, polissoirs, omoplates, aiguilles...ainsi qu'une longue liste d'objets décorés de thèmes réalistes de la faune environnante, ou bien d'abstractions et de motifs géométriques.

En ce qui concerne le Néolithique on peut dire qu'il s'agit d'une découverte récente faite sur les côtes baignées par la mer Cantabrique. On le trouve dans des grottes, des ateliers à l'air libre et des monuments mégalithiques. Il est représenté dans l'exposition par les découvertes effectuées à la grotte de La Garma et au dolmen de La Raíz. Apparaissent les premières traces de céramique (dont les formes sont très peu connues) avec des cuvettes à fond plat, de même que le premier art poli représenté par trois haches ainsi que les microlithes géométriques qui sont si caractéristiques. Il y a aussi des lames de silex et des polissoirs de pierre.

Le Chalcolithique suppose une dérivation et une continuité logique très avancée de la période antérieure. Les matériaux de cette période, de même que ceux qui sont exposés pour l'étape la plus ancienne de l'Âge du Bronze, proviennent pour la plupart d'enterrements dans des grottes. Jusqu'il y a quelques années, et dans cette zone de Cantabrie, ces cultures de la préhistoire à céramique n'étaient connues pratiquement que par les parures funéraires. Les ateliers à l'air libre et seulement quelque lieu d'habitation -en grotte également- fouillé récemment faisaient exception. On en montre toute une vaste gamme d'objets de céramique

parmi lesquels se détachent des vases ovoïdes typiques, de grande taille, à décoration plastique, ou le magnifique poignard en silex de la grotte de La Garma.

Une collection abondante et variée est exposée : ce sont des objets de différents matériaux, des trois étapes qui constituent l'Âge de Bronze (ancien, moyen et final). Ils proviennent tant de découvertes isolées que de grottes utilisées comme habitation, et surtout comme enterrement : San Vítores, Sámano, Cudón, Castañera IV ou El Pendo. Parmi le choix réduit d'outils en silex (essentiellement des pointes de flèche), se détache une gamme très variée de formes de céramique, ovoïdes et carénées, avec des finitions rugueuses ou brunies. L'industrie de l'os (pendentifs cylindriques, poinçons, pointes de flèche) est également variée, et surtout la métallurgie, dont les produits, avec le temps, augmentent en quantité et en variété de formes ainsi qu'en sortes d'outils, finissant par s'introduire dans le circuit commercial atlantique : poignards, pointes de flèche et de lance, haches plates- et de type Barcelos- ainsi qu'avec un ou deux anneaux, et une épée de type "argarique". Venant de la grotte de Las Cáscaras, nous découvrons un grand fragment spectaculaire de brèche stalagmitique en carbonate de chaux, où sont cimentés plusieurs squelettes humains.

Isolé dans une vitrine se trouve le dit "Caldero de Cabárceno" (le chaudron). C'est un magnifique exemplaire en état de conservation exceptionnel, trouvé de façon isolée, peut-être comme offrande, dans les montagnes proches de la ville. Daté entre 900-650 av. J.-C., c'est un bon exemple de la technologie pratiquée à cette époque dans les Iles Britanniques, d'où l'on suppose qu'il a été importé.

Le second Âge du Fer est peut-être une culture emblématique de ce pays au centre de la corniche cantabrique, à cause de l'aura mythique qui a entouré ses habitants : les Cantabres. Selon les textes latins anciens (Dion Cassius, Florus et Orosius), il s'agissait de lutteurs aguerris (moyen de propagande pour la plus grande gloire du Princeps), dont la résistance à être conquis par Rome fit venir jusqu'ici M.-V. Agrippa, et Auguste lui-même. Du Premier Âge du Fer, qui est une période découverte récemment, aucun objet n'est actuellement exposé. Mais le Second Âge est bien représenté, surtout par les objets du castrum de Celada Marlantes. On montre également des armes en fer qui proviennent du castrum de Sámano toujours en cours de fouille et d'étude. Comme souvent, l'exposition de métal est importante, avec des fibules variées en bronze, des pendentifs, des harnachements de chevaux, des outils agricoles et de cuisine en fer... Un grand nombre aussi de fragments de céramique (certains peints), de l'industrie de l'os pour des manches de couteaux, etc... Il est curieux de constater qu'aux III-IIe siècles av. J. C. on pratique l'incinération des cadavres, recueillant les cendres dans

des urnes de céramique déposées à l'intérieur des grottes avec les offrandes et/ou le mobilier.

Le secteur de l'exposition dédié à la romanisation est clairement divisé en deux sections, l'une très importante, épigraphique avec des stèles, alors que l'autre, dans des vitrines, montre les objets de la culture matérielle. La Cantabrie est une région où l'on connaît depuis longtemps l'épigraphie romaine. Elle est représentée par des autels à offrandes, des milliaires, des bornes augustales pour la séparation de territoires civils et militaires, ou des cippes funéraires. Il est plus probable que les grandes stèles circulaires connues, d'environ 1,80 m de diamètre, dont on en connaît sept exemplaires en Cantabrie, le Musée en exposant trois complètes (Zurita et Lombera I et II) et le fragment d'une autre (San Vicente de Toranzo), sont des productions indigènes d'époque romaine plutôt que de la période antérieure. Les découvertes faites dans les fouilles de la ville de Luliobriga emplissent les vitrines qui exposent un grand ensemble d'objets très variés, de la céramique (sigillée et commune) jusqu'à l'os, le verre ou le métal. Trente ans de recherches de terrain ont apporté une vision très vaste de la vie quotidienne de ses habitants, de la fin du I^{er} siècle av. J.-C. au milieu du III^e siècle ap. J.-C.

66

L'archéologie médiévale est bien représentée dans le Musée, les recherches menées depuis les années soixante par M.-A. Garcia-Guinea sont parmi les toutes premières des royaumes chrétiens du Nord de la Péninsule Ibérique. Les vitrines sont pleines d'objets, tant de céramique que de métal, ou d'os en moins grand nombre, qui montrent la vie de villes qui furent jadis des noyaux romains (Camesa, Sta. Ma de Hito, Luliobriga), ou dans des grottes (Castañera IV, Cuatribú, Portillo del Arenal) où l'on enterrait exceptionnellement, jusqu'aux nécropoles à tombes à dalle ou à sarcophage ; il y a un bon exemplaire de ces dernières "in situ" avec son squelette correspondant. Une excellente collection de stèles funéraires illustre l'aspect singulier et artistique de ces objets dans ce pays, signal exceptionnel de certaines tombes. ■

(*) Instituto de Prehistoria y Arqueología "Sautuola" (Santander)

carmelofdez@ono.com

Nous souhaitons remercier Amparo López Ortiz, Technicien supérieur du Museo Regional de Prehistoria y Arqueología de Cantabria, pour son aide, non seulement aujourd'hui, mais de toujours. Sa disponibilité, sa collaboration et son amabilité constante sont un luxe dont nous jouissons, chercheurs qui travaillons en Cantabrie et pour la Cantabrie.



Fig. 1 : La salle centrale du musée au début des années soixante du XXe siècle.



Fig. 2 : Vue de la partie de la salle dédiée à la romanisation, avec la collection épigraphique au fond (Arch. Photo. du M.R.P.A.).

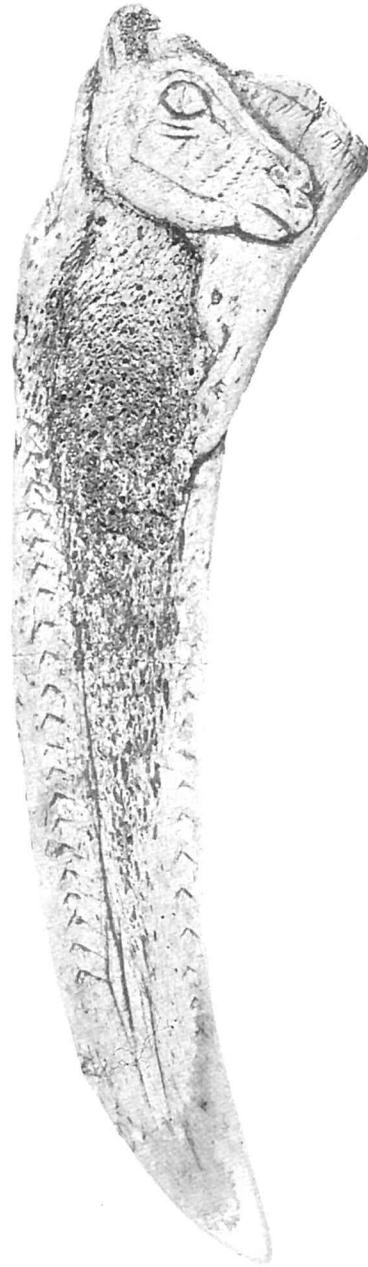


Fig. 3 : Spatule magdalénienne en os avec la représentation en relief d'une tête de chèvre, provenant de la grotte de La Garma (Arch. Photo du M.R.P.A. Photographie Pedro Saura).



Fig. 4 : Broche de ceinturon mozarabe en os taillé, provenant d'une sépulture du Xe siècle, de la nécropole de Santa Maria de Hito (Arch. Photo. du M.R.P.A. Photographie Jorge Fernández).

Notes

- 1** MADARIAGA DE LA CAMPA, B ; 1985, *Jesus Carballo Taboada, Gran Enciclopedia de Cantabria Vol.2*, Santander, pp. 125-126.
- 2** FERNANDEZ IBANEZ, C. 2003, Historia del pensamiento. El desarrollo y la evolución de los trabajos y las investigaciones. *La Arqueología de la Bahía de Santander Vol.I*, Fundación Marcelino Botín, Santander, pp.85-163(pp.88-105).
- 3** FERNANDEZ IBANEZ, C. y BOHIGAS ROLDAN, R.(2000), Miguel Angel Garcia Guinea, Estudios en Homenaje al Profesor Dr.Garcia Guinea, *Sautuola VI*, Santander, pp.19-55.

Bibliographie du Musée de Santander

- GAYA NUNO, J.A. 1955, *Historia y guía de los museos de España*, Editorial Espasa-Calpe, Madrid (pp.633-637).
- GONZALEZ ECHEGARAY, J. y GARCIA GUINEA, M.A. 1963, Museo provincial de Prehistoria y Arqueología de Santander, *Guías de los Museos de España XV*, Ministerio de Educación, Madrid.
- GONZALEZ MORALES, M .R . 2003, El Museo Regional de Prehistoria y Arqueología de Cantabria, Catálogo del Patrimonio Cultural de Cantabria III- *Santander y su Entorno*, Santander,pp/399-416.
- MEDEL, O. 2004, Museo de Prehistoria y Arqueología de Cantabria, *La Aventura de la Historia* n°64, Madrid,pp.106-107.
- VAN DEN EYNDE CERUTI, E. y RINCON VILA, R. 2000, Miguel Angel Garcia Guinea y el Museo regional de Prehistoria y Arqueología : Historia de una marginación, Estudios en Homenaje al Profesor Dr. Garcia Guinea, *Sautuola VI*, Santander, pp/109-120.
- ——— 1943, *Museo Provincial de Prehistoria de Santander. Catálogo*, Santander.
- ———s/f, Transcripción de textos en inscripciones latinas. Museo de Prehistoria y Arqueología de Cantabria, Consejería de Cultura del Gobierno de Cantabria, Santander.



COMPTE RENDU DE LECTURE

CLAUDINE LERALU

OLENTZERO le charbonnier qui ranime les braises du soleil. Une interprétation du mythe d'Olentzero écrite, illustrée et commentée par Claude LABAT.

TEODOSIO Une légende navarraise illustrée et commentée par Claude LABAT. Editions Elkar 2004

A l'approche des fêtes de Noël 2004 sont apparues dans la vitrine des librairies deux brochures au format modeste mais dont les dessins de couverture attireraient le regard par leur originale naïveté. Des titres évoquant la légende et le conte : Olentzero et Teodosio. Livres pour les enfants ? Sans doute et bien plus encore.

OLENTZERO... La lecture, accompagnée page après page par les illustrations au graphisme étonnant, est déjà un bonheur. Olentzero ne serait donc pas le personnage bizarrement vêtu qui se promène dans les rues commerçantes en distribuant de petits cadeaux aux enfants ? Olentzero a mieux à offrir : la braise chaude et lumineuse, le soleil qui fera germer le grain après la nuit de l'hiver.

Nous sommes au milieu du livret et nous n'avons fait que la moitié du chemin. La main dans la main de cet étrange Père Noël que l'on dit "basque", dépassant les références chrétiennes que la saison semble imposer, Claude Labat reprend le mythe du charbonnier et lui donne sa dimension universelle.

Le conteur fait place à l'érudit. Il va nous faire parcourir le temps et l'espace, de la peur ancestrale du solstice d'hiver à l'extrême commercialisation des fêtes de la nativité avec bûche, crèche et étoiles, interrogeant les coutumes, les écrits, les chants, les symboles, les dates et les lieux. Versions païenne (les saturnales), grecque (Saint Basile), allemande ou autrichienne (Saint Nicolas), italienne (la Befana), scandinave (Sainte Lucie) et les derniers avatars de notre époque, non sans un humour qui cache le désir fervent d'en retrouver le sens. On reviendra

pour finir au mythe des "Gentils", premiers occupants des Pyrénées et au mystère de leur disparition. Olentzero serait-il porteur d'un message qu'il ne comprend pas lui-même et qui touche le mystère de notre existence ? Ou apporte-t-il la certitude que le soleil jamais ne s'éteindra ?

TEODOSIO, chevalier vascon, n'est certes pas un conte souriant mais une histoire tragique et dure. L'essentiel est dit sobrement : le mariage avec Constancia, aînée de bonne famille, le départ pour la guerre, la rencontre avec les forces du mal dans la forêt au retour, le geste irréparable qui scelle le destin et sept années de pénitence pour obtenir le pardon de son crime. Un texte bref et des dessins puissamment évocateurs, merveilleusement ciselés. L'aventure est jalonnée de symboles : la poussière des routes, la rencontre avec le dragon, l'aide compatissante de l'archange Saint Michel, le combat dans une lueur surnaturelle au sommet de la montagne et les chaînes entravant le chevalier qui se brisent et le libèrent... Il mourra sans que l'épouse l'ait reconnu en laissant la trace écrite de son aventure.

Ici commence la transmission à laquelle l'auteur participe en remontant le cours de l'Histoire ; on y rencontrera Œdipe, les légendes chrétiennes de Saint Julien qui tua lui aussi ses parents, Saint Alban, Saint Grégoire et Saint Pierre libéré de ses chaînes par un ange qui pénètre dans sa prison...

L'adaptation au contexte historique et géographique de la Navarre, les vestiges encore existants, les archives et monuments visibles, cités et analysés par Claude Labat, permettent une rencontre contemporaine et bien vivante avec la légende. Les photographies remplacent les dessins pour qui voudra explorer les lieux : paysages, oratoires, blasons, retable... et même cartographie.

La dernière partie du livre est une mine de documents donnant envie "d'aller voir". Mais l'auteur, au lieu d'exalter les différences, n'oublie jamais de relier la culture locale à ses autres expressions, aux questions que se pose tout homme de tout temps et en tous lieux. Ainsi Teodosio invite chacun à vivre pleinement sa destinée comme le souligne Claude Labat dans une belle dédicace.

Voilà deux précieux petits livres qui nous conduisent loin, sans prétention. On en souhaite beaucoup d'autres de la même lignée sur ce qui nous entoure et que nous regardons souvent en aveugle sans en comprendre le message. ■



COMPTE RENDU DE LECTURE

MICHEL DUVERT

Violet Alford “Fêtes pyrénéennes” Loubatières ed., 2004. 334 pp ISBN 2-86266-395-6

Il faut féliciter et remercier mille fois les éditions Loubatières d'avoir édité ce chef-d'œuvre qui nous parle d'un monde largement disparu, celui de la vie dans des vallées pyrénéennes aujourd'hui désertifiées ou exsangues. Il faut associer à ces louanges la traductrice, Anne Foch, pour la clarté du texte, Olivier de Marliave pour sa présentation et Thierry Truffaut pour ses commentaires. Voilà une création unique en son genre, une œuvre d'auteur que tout “folkloriste”, à plus forte raison s'il est basque ou pyrénéen, se doit de lire et de méditer.

Ce livre, dont l'édition anglaise a vu le jour en 1937, est avant tout l'aventure d'une solitaire qui nous fait partager une quête unique en son genre, une plongée au cœur même de la civilisation pyrénéenne. Je voudrais, en quelques mots, faire partager mon enthousiasme à la lecture de ce parcours.



Danseur à Oñate



*Danseur des environs
de Bilbao*

Certes ce livre est avant tout un journal de bord, il respire l'aventure, l'inattendu, le vu et le revu ; il glisse souvent dans le folklorisme. Autrement dit, en le refermant on a l'impression d'avoir plus appris sur son auteur que sur l'objet de sa quête. Les traits saillants et forts sont souvent isolés et donnent l'impression d'un décalage absolu, car le contexte des observations, leur rationalité, n'est pas toujours défini. Mais l'auteur fut seule dans cette aventure ; même si elle a pu s'entretenir longuement (pour le Pays basque) avec les meilleurs chercheurs dont Barandiaran et Padre Donostia, et si elle a pu visiter musées et collections. Mais, spéculation et érudition ne sont pas démonstration. Le temps de l'observation n'est pas non plus celui de l'histoire. Cependant Miss Alford est très au-delà des simples folkloristes. Elle est à la charnière de deux mondes : d'un côté elle explore un inconnu et de l'autre elle se forge, au même moment, une réflexion. Elle crée le paysage en marchant. Les cartésiens bouderont, mais ça n'a vraiment aucune importance.

Au cours de ce vaste périple, elle dit simplement, ce qu'elle a vu, partagé et ressenti, puis ce qu'elle en déduit, c'est un témoin de première grandeur. C'est un chercheur, elle découvre la réalité du terrain, elle en dresse le constat, elle organise son discours. Elle n'est là ni pour additionner les observations, ni pour juger, ni pour nous dire qu'elle a tout compris et qu'elle va nous faire la grâce de l'expliquer.

Elle vit dans un temps qui, bien que calendaire, reste fondamentalement celui de sa quête. Et elle s'épuise. Elle court, elle court Miss Alford. Elle ne peut "tout voir" ; dans sa candeur elle signale "le grave inconvénient que représente l'absence d'une voiture particulière pour quelqu'un qui souhaiterait assister à l'une de ces cérémonies décrites dans ce livre". On l'imagine débarquant dans des villages perdus... Faut-il qu'elle les aime ces Pyrénées ! Le culot de cette jeune anglaise ! Qu'a-t-on bien voulu lui expliquer dans ces montagnes ? Qui l'a fait ? Las, elle ne peut saisir cette matière qui fuit sans cesse entre ses doigts. En plus, comble de l'horreur, elle voit le mercantilisme s'emparer de ces rites (dans certains endroits il faut payer pour voir danser), des rites dont la "pureté" ne cesse de s'adultérer (l'arrivée des costumes folkloriques faits pour "plaire"), des rites dont l'existence même est menacée chaque jour par les conditions de vie nouvelles qui vident les cœurs aussi sûrement que les vallées...et les vallées les plus reculées, là où sédimentait l'archaïsme qui aurait été le plus pur. Car la nostalgie tourmente ce génie. Que cherche-t-elle donc ? Elle-même ou bien un paradis qu'elle veut, elle, fixer, comprendre ? Elle fait songer à Félix Arnaudin parfois, quand il gronde contre cette modernité qui dévore sa chère Lande, à lui..., ces accordéons vulgaires, etc. Sait-elle qu'aucune belle n'a vécu tant de siècles d'immuable virginité ? Ce n'est pas l'abâtardissement qui guette la société rurale, mais sa mort, tout simplement. Et Alford



*Danseur
de la Basse-Navarre*

COMPTE RENDU

s'en rend très bien compte, tout comme Violant i Simorra qu'elle côtoya. Elle la vit souvent cette mort qui rodait et elle se hâta de revenir au sanctuaire basque. Mais, qu'on le veuille ou non on ne peut maintenir le passé sous perfusion et convertir l'anachronisme en style de vie. Les temps forts qu'elle note ne sont que les mâts du beau navire qui sombre. Sauve qui peut ! Bientôt l'océan sera d'huile, il aura tout avalé.

Sa quête n'en est que plus échevelée. Elle court Miss Alford, elle tire son lecteur par la manche et sans ménagement. Dès les premières pages on est étourdi, il faut de temps en temps respirer, reprendre ses esprits et se résoudre parfois à comprendre, mais à rebours, ce qu'elle perçoit avec une rare pénétration : lisez les pages 250 et puis revenez aux pages 21 par exemple. Ce livre est un tour de force, il ne cesse de se déployer et de balayer l'imaginaire. Peut-on finir de lire un tel ouvrage ? Assurément, non.



*Danseur basque :
le Zamalzain*

Elle a déjà balisé son terrain de recherche et distingue, chaque fois qu'elle le peut, le vieux fonds basque qui constitue ce monde pyrénéen et qui éclate dans l'Euskal Herri, comme un fruit mûr ; à côté de cette matrice, elle note le mode de vie, la montagne qui unit par la nécessité, par les types de luttes que l'homme engage avec elle pour vivre ; puis elle pointe les dialectes, les vallées qui laissent éclore les particularismes ; elle montre la place centrale du musicien garant de la mémoire et de qualité des spectacles issus, dit-elle : "de familles *sacerdotales* qui sont les dépositaires des vieilles mélodies et des anciens rites" ; on comprend mieux la dialectisation et la dérive de ces créations marquées plus par des vicissitudes familiales (certains confondent les airs) que par les normes des académies.

Dans les plis et les replis des vallées, se cacheraient des "archaïsmes", des moments que le temps ne semble pas avoir emportés. Miss Alford court après eux, elle nous fait partager ses émerveillements, ses convictions, dans de subtiles analyses. Ici et là elle jette des regards profonds : Comment ne serait-on pas avec elle, frappé par la majesté de nombreux rituels, par l'ordre et le faste face au déchaînement ? Elle rappelle fort à propos les statuts de Bayonne qui autorisaient (au XVI^e siècle) les prêtres à danser "vêtus de leurs habits ecclésiastiques". Puis elle suggère un lien fort entre la désacralisation radicale de la société par une république convertie en instrument asséchant les âmes et les consciences.

Elle est très convaincante quand elle montre ces temps dichotomisés, les périodes calendaires qui s'ouvrent et se ferment, ainsi que le couplage entre les événements vitaux et les attentes des sociétés rurales qui ne vivent que par la terre et qui mettent en scène les transitions (elle est très attentive au personnage de l'ours annonciateur du temps nouveau). Transitions que certains témoins lui disent être nécessaires. Elle présente subtilement tous les costumes de danseurs semés de grelots, danseurs enrubannés qui, par leur chorégraphie, mettent leurs pas dans le parcours circulaire des astres et du plus grand d'entre eux, lequel est montré parfois sous forme de torches, de bâtons enflammés qui tourbillonnent ou de gerbes pouvant être lancées, roulées le long de pentes. Cet ordre proprement cosmique que déploient majestueusement les sociétés paysannes, cohabite avec des danses de sorcières s'exécutant accroupi, avec des paillardises tournant à l'obscénité (mais que son éducation interdit d'exposer au lecteur) sans parler du (ce qu'elle appelle) diabolisme, de la noirceur des personnages tantôt faits pour marquer (souiller/féconder ?) ou cristalliser des formes de xénophobie (lorsqu'ils se laissent investir par le personnage du maure), tantôt pour montrer l'abîme qui nous habite ("ez gira gure baitan", disait-on souvent à J-M de Barandiaran : nous ne savons pas "chez qui nous habitons"...).

Et puis, on trouve ici et là de véritables tours de force, en particulier une ana-



Danse de l'épée

lyse des danses des épées et de présentation du corps du "capitaine" hissé au-dessus des danseurs, de pénétrantes remarques sur l'introduction des maures réactivant d'anciennes chorégraphies et types de présentation (remettant en situation d'anciens repères comme l'ours, le cheval, la divinité biface de type bobo, etc.), la signification possible des gestes des danseurs frappant le sol à coup de bâton, des sauts... sans parler des fréquentes allusions à d'éventuels rites concernant la "déesse mère" liés à la fertilité et dont "les sanctuaires étaient des pics rocailloux, des pierres et des cavernes". Elle note aussi quantité de mises en scène comme ce cycle en trois temps qui mobilise : une sortie, des exhibitions, puis une mise à mort. Elle suggère que l'Eglise dut trouver des images fortes pour dévier d'anciennes pratiques qu'elle ne pouvait (ou ne voulait) pas supprimer. Elle suggère plusieurs formes de syncrétisme, comme lorsqu'elle évoque, non sans humour, un prêtre

qui s'employa à dévier "des agissements suspects autour d'un rocher" en y découvrant une vierge noire "faiseuse de miracles". Il faut dire que tout au long de son livre on est continuellement averti de la présence d'une forme de déité pyrénéenne (pour reprendre ses termes) qui se manifeste par la roche.

Je ne parle pas ici des pages sur les cultes domestiques, bien cadrées, leur intérêt est moindre, surtout depuis Barandiaran. Je salue enfin son non-conformisme -et celui, très contemporain, de Junes Casenave-Harigile- quand elle extrait les pastorales souletines du cadre obligé des Mystères où l'on se complaît à les enfermer en répétant ce que disait Hérelle sans autre forme de démonstration.

L'œuvre de Miss Alford est irremplaçable. Je ne regrette qu'une chose : ne pas m'être confronté plus tôt à cette forte pensée, je n'aurais sûrement pas vu le Pays basque (entre autres) de la même façon. J'aurais été moins désinvolte. ■

Tous les dessins sont de Violet Alford donnés au Musée Basque par elle-même en 1933 (Inv. n° E4127a à E4127e).



COMPTE RENDU DE LECTURE

Jean HARITSCHELHAR (*)

Claude DENDALETCHÉ, *L'archipel basque. À la recherche d'une identité moderne*, Editions Privat, 2005.

L'archipel basque : le titre n'est pas neutre ; il suppose selon la définition "un ensemble d'îles disposées en groupe sur une surface maritime plus ou moins étendue". En d'autres termes, il s'agit de terres isolées réunies en un ensemble, individualités formant un groupe sinon une communauté. En bref, le Pays Basque allierait la diversité à l'unité.

L'ouvrage de 206 pages se compose de quatre chapitres principaux intitulés : "Un étrange pays", "Une nation avant la lettre", "Une langue singulière" et "Vers le futur de l'espace basque". Cette structure me renvoie à plus de vingt ans en arrière, à l'ouvrage *Etre basque* paru en 1983 sous ma direction chez le même éditeur toulousain Privat, dans l'introduction duquel je basais l'ensemble sur la trilogie "un pays, un peuple, une langue" et je concluais par des "Questions pour le futur". Il est vrai que lorsqu'on analyse le fait basque on ne peut échapper à ces thèmes de recherche.

Pour bien éclairer son cheminement Claude Dendaletche se place à deux endroits excentrés du Pays Basque, le village de Sainte-Engrâce en Soule, d'un peu plus de 300 habitants, tous Basques de souche, entièrement voué à l'élevage et à l'agriculture et la métropole Bilbao et ses environs qui ont accueilli l'immigration de l'après guerre civile, Andoni, fils d'immigré, étudiant en sociologie ayant appris la langue, pouvant se rencontrer avec un jeune de Sainte-Engrâce dans un de ces kantaldis qui regroupent la jeunesse basque du post-franquisme : de nombreuses îles formant un archipel. Diversité et unité.

Le prologue de cet essai sur les Basques marque bien la complexité de cet

espace basque *“politiquement ternaire et multilingue”* ainsi défini par l’auteur, ternaire par l’existence de deux communautés autonomes (Navarre et Euskadi) et de ce qui n’est même pas un demi-département, multilingue par l’existence et l’emploi de trois langues : le basque, l’espagnol, le français.

Un étrange pays, paradoxal à coup sûr dans la mesure où la modernité et le succès du Guggenheim à Bilbao ainsi que le surgissement littéraire de Bernardo Atxaga donnent une image diamétralement opposée à l’évocation habituelle sinon rituelle du pays des Basques. Nouvelle image donc totalement différente de celles qui se sont succédé, depuis Strabon, en passant par Aymeri Picaud, ou encore de Lancre, pour aboutir à Humbolt, le romantisme et Augustin Chaho, l’Arcadie vasconne du temps de Napoléon III, d’Abbadie et ses Jeux floraux, Loti enfin et sa folklorisation du Pays Basque.

Selon l’auteur il existerait un “atoll basque”, c’est-à-dire en se référant à la définition du dictionnaire : *“un récif corallien annulaire portant des îles basses et encerclant un lagon pouvant communiquer avec l’océan par une ou plusieurs passes.”* L’atoll basque est donc un ensemble d’une extrême variété de paysages, mer, montagnes, piémont, plaines, *“un pays réel balaféré d’érosions, parfois hérissé de tours d’usines hideuses mais le plus souvent offrant les paysages les plus sublimes que l’on puisse imaginer, toujours marqués par la trace du passage des hommes tout au long des millénaires de l’histoire”* (p. 39).

Une histoire “éclatée” selon l’auteur, depuis la fondation du Royaume de Navarre (824-1512), le moment de sa plus grande extension sous le règne de Sanche le Grand, sa fin et sa partition au début du XVI^e siècle. Eclatement donc, accentué plus tard par la Révolution française et la nuit du 4 août, la création du département des Basses-Pyrénées et, malgré quelques années plus tard le rêve de la nouvelle Phénicie, vision romantique de la nation basque, éclatement poursuivi le long du XIX^e et du XX^e siècle par les guerres carlistes, la naissance du nationalisme basque et la guerre civile d’Espagne.

Le chapitre 2 intitulé “Une nation avant la lettre” suggère l’émergence de l’idée de nation qu’incarnera Sabino Arana Goiri, issu d’une famille carliste et créateur avec son frère du Parti Nationaliste Basque. Au même moment le socialisme s’installe aussi en Pays Basque, à la suite de l’industrialisation qui a favorisé l’immigration du dernier quart du XIX^e siècle. Je ne sais si, comme l’indique l’auteur, la devise *“Jaun Goikoa eta Lagi zarra”* transcrit la singularité d’un “peuple élu”, qu’il y eut là *“une sorte d’appel à l’introversión”* et que *“la plupart des chercheurs admettent que cette attitude de repli, de recentrage sur la race et la divinité furent*

pour partie liées à l'intrusion dans un univers rural d'autres valeurs, urbaines, sociales et économiques, industrielles" (p. 60). Je ferai simplement remarquer que Sabino Arana est fils de son époque, qu'il a connu le désastre de la deuxième guerre carliste comme d'autres le désastre de Sedan, que la devise "*Jaun Goikoa eta Lagi zarra*" est directement issue de la devise carliste "*Dios, Rey y Fueros*" dont, curieusement, le second terme a disparu car le nationalisme basque qu'il crée n'a que faire d'une royauté, carliste ou isabelline. Fils de son époque et de l'éducation qu'il a reçue, il n'ignore rien de la vieille notion de "*pureza de sangre*", pas plus que celle des quartiers de noblesse connue dans l'Europe entière, ainsi que des théories de Gobineau et de l'anthropologie physique naissante. Le concept de race est tout à fait banal à l'époque (j'ajoute que "*arraza*", mot d'emprunt en basque, signifie "lignée") et le racisme flotte dans l'air du temps mêlé à l'antisémitisme en France (affaire Dreyfus), que ce courant se perpétuera jusqu'en 1940 où il se retrouvera au pouvoir pendant l'occupation allemande. Il est aberrant de fonder un nationalisme sur une idée de race, mais en dehors de cela, l'histoire, les lois, les coutumes, la langue peuvent être des bases solides. Le concept de la différence existait auparavant —allusion juste faite à Larramendi au XVIII^e siècle—, il se transforme en nationalisme sous l'impulsion des frères Arana qui, à partir de leur terre de Biscaye, ont élargi leur vision vers une confédération basque. Le fameux slogan "*Zazpiak bat*" n'a été créé ni par Eusko Ikaskuntza, pas plus qu'Aranzadi, Echaide ou Oloriz, car il existait déjà dans les années 1890, avant la naissance du Parti Nationaliste Basque, directement issu des "*Hirurak bat*" des "*Amigos del país*" devenue "*Laurak bat*" vers le milieu du XIX^e siècle (p. 63).

Mais avant même que l'idée de nation émerge, les Basques connaissent des aventures communes, celles d'agir à leur propre compte aussi bien pour la pêche hauturière que pour le commerce, en dépit des efforts des deux monarchies (castillane et française) de les contrôler. De même, la montagne et en particulier les Pyrénées "cœur de l'espace basque" établit des liens entre les deux versants et même si l'histoire y a créé une frontière, elle s'efface dans ce que Claude Dendaletche appelle fort justement des "espaces de compascuité", utilisés en commun. Montagne, trait d'union et non frontière.

Les villes sont aussi une des composantes de l'identité basque, au même titre que la mer ou la montagne. Claude Dendaletche en étudiera spécialement trois : Bayonne, Bilbao, Pampelune, les trois villes historiques, encore que les "cascos viejos" de Donostia et de Gasteiz ne datent pas d'hier.

Bayonne et ses quartiers, y compris son Petit Bayonne, théâtre ces 25 dernières années d'affrontements sanglants à l'époque du GAL, ville portuaire aussi mais qui n'arrive pas à devenir ville universitaire. Même si, comme le dit l'auteur, "*les instances dirigeantes de la langue basque sont administrativement localisées à Bordeaux et à Pau*", il n'empêche que si Bordeaux III (études basques) ne s'était pas "délocalisée" à Bayonne, rien n'aurait existé alors que le cursus complet L.M.D. y est désormais installé et que le centre de recherche Iker, fondé lui aussi à Bordeaux, y réside aussi.

De Bilbao, Claude Dendaletche retient l'histoire et surtout la transformation des dernières années qui en fait une ville qui "*fonce vers la post-modernité vasconne*". Quant à Pampelune, capitale du royaume de Navarre jusqu'au XVI^e siècle, elle est par essence multiculturelle, mais aucune allusion n'est faite à son présent, sauf qu'elle affiche plus sa navarrité que sa basquitude. Comme l'affirme l'auteur, l'avenir de l'espace basque passe par les cinq capitales parmi lesquelles Bilbao se détache parce que mondialement connue comme l'est Barcelone par rapport à la Catalogne.

82

Pas de nation sans sa propre mythologie qui, en l'occurrence, est un élément de de la mythologie pyrénéenne qui survit à travers les manifestations carnavalesques marquant l'attachement des Basques au rythme des saisons, manifestations diverses et variées selon qu'on se situe en Navarre ou en Soule. L'art est aussi un produit de la nation mais l'auteur part trop vite en besogne lorsqu'il déclare que "*les premières œuvres d'art datent du XIX^e siècle*". C'est ignorer tout l'art des peintures rupestres, le travail des bâtisseurs d'églises et de cathédrales, des sculpteurs de retables avec Juan de Ayala, Andres de Araoz et surtout Juan de Anchieta connu dans toute la péninsule. Certes, les peintres basques se sont manifestés surtout à partir du XIX^e siècle, mais on ne peut laisser de côté toutes les peintures souvent anonymes qui ornent les églises, les peintures murales gothiques de Gaceo ou celles très naïves d'Araiza. Avec juste raison, l'auteur insiste sur les sculpteurs contemporains de renommée mondiale : Oteiza, Chillida, Ibarrola qui donnent une valeur universelle à la sculpture basque du XX^e siècle.

En fait, avec le chapitre 3 consacré à la langue, est abordé le fondement même de l'identité basque. Langue pré-indoeuropéenne certes, mais toujours vivante, l'auteur ayant choisi pour l'illustrer la *Korrika*, cette course en faveur de l'euskara à travers les sept provinces ou encore l'enseignement par immersion, et le statut de langue officielle qu'elle connaît dans la communauté autonome et une

partie de la Navarre. Il dénonce cependant une crispation sur le sujet alors que la langue, ainsi que l'a toujours affirmé Euskaltzaindia, se place en dehors et au-delà de tout esprit partisan. La dépolitiser, lui ôter sa charge affective relève du possible, à condition qu'elle se propage à travers tout le territoire et qu'elle soit acceptée par tous les habitants du pays.

Il est vrai que la recherche portant sur l'euskara est internationale. Qu'il s'agisse de Guillaume de Humbolt, de Schuchardt, d'Uhlenbeck ou de Van Eys dont les apports sont soulignés, il faut reconnaître que la linguistique basque est un objet d'étude qui intéresse les chercheurs du monde entier. Depuis 1980, à la suite du Congrès mondial des bascologues, Euskaltzaindia a établi des liens avec les linguistes des cinq continents s'intéressant à l'euskara. D'autre part, la création de l'Université du Pays Basque, le développement de la recherche en France à travers l'unité de recherche Iker associée au C.N.R.S. favorise, toujours en relation avec Euskaltzaindia, l'éclosion de journées, de colloques, de congrès, ainsi que celle de revues spécialisées telles que *Fontes Linguae Vasconum* à Pampelune, *Lapurdum* à Bayonne, *Anuario del Seminario de Filología Vasca Julio de Urquijo* à Saint-Sébastien, *Sancho el Sabio* à Vitoria. Cette vitalité actuelle de la recherche basque aurait mérité d'être mentionnée.

La recherche anthropologique est bien analysée dans ses deux siècles d'histoire à partir de Guillaume de Humbolt en particulier. Que ce soit à travers l'ethnologie physique du XIX^e ou l'apport des savants tels que Aranzadi, Barandiarán ou Caro Baroja, ou encore les recherches lancées par le professeur Ruffié du Collège de France, Morton Levine de New York ou Cavalli-Sforza de Stanford, le mystère de l'origine des Basques reste entier. Il n'empêche que dans l'esprit de bien des chercheurs les Basques représentent un cas singulier digne d'étude.

"Vers le futur de l'espace basque", tel est le titre du chapitre 4. La nature a aussi son histoire que l'œil averti de Claude Dendaletche scrute avec précision : l'exploitation des minerais, l'exploitation de la forêt, le surpâturage ont modifié énormément le paysage basque avec une présence constante de l'homme dans la montagne pyrénéenne relativement peu haute en Pays Basque. Tout a évolué, y compris la chasse avec la location des postes et des enchères correspondantes avec en contrecoup la naissance de mouvements écologiques et de protection de la nature et des espèces.

La problématique n'est pas la même en Pays Basque d'Espagne plus fortement urbanisé, où le franquisme a laissé des traces y compris dans les plantations. Mais

le problème majeur selon Claude Dendaletche s'articule autour de deux pôles : la circulation et l'urbanisme. Le Pays Basque dans son histoire a été un lieu de passage, il l'est plus que jamais avec le transport routier. Sur ce plan, le futur est à inventer pour ce "pertuis" basque, tout comme est à imaginer une nouvelle vie urbaine dans un pays en forte expansion.

Avec la huitième province Claude Dendaletche évoque la diaspora basque : découverte de l'Amérique, contribution des marins basques à l'exploration de la planète, part des Basques dans l'indépendance des pays d'Amérique latine, diverses vagues d'émigration vers le Río de la Plata au XIX^e siècle, vers l'Amérique du Nord au XX^e siècle, avec en contrepartie la diminution de la population rurale aussi bien au nord qu'au sud des Pyrénées. Si Claude Dendaletche déclare que seule la Communauté autonome basque peut développer des liens avec la diaspora basque, il faut ajouter qu'elle le fait à travers son Ministère de la Culture, soit par des aides aux divers centres culturels, soit encore comme j'ai pu l'apprécier par des éditions bilingues basque-anglais pour les Etats-Unis et le pivot de l'enseignement et de la recherche qu'est l'Université de Reno au Nevada.

84

Etat et nation : la définition s'impose et si la nation est une communauté d'origine, de langue et de culture, il ne fait aucun doute que la nation basque existe, mais que c'est une nation sans état, ce qui est impossible à concevoir pour la législation française qui prône son fameux "Etat-nation". La complexité basque se manifeste essentiellement par des visions différentes au nord et au sud de la Bidassoa. Le nationalisme basque naît au Sud avec Sabino Arana, mais en même temps naît aussi le nationalisme espagnol dans la quête d'identité de la fameuse génération de 1898 à laquelle appartenait Miguel de Unamuno. Si le nationalisme basque a pu naître d'un réflexe de défense — "Les Basques ont peur des étrangers", titre d'un article de *Sud-Ouest* signé Caro Baroja— il est curieux de constater que, plus d'un siècle plus tard, la même peur des étrangers se manifeste en France, avivant toutes les réactions de nationalisme étroit et d'enfermement. Ainsi se déroule l'histoire, ainsi se répète-t-elle aussi.

Quant à la contradiction "altruisme-égoïsme" attribuée au nationalisme basque et évoquée par Claude Dendaletche, je ne suis pas sûr qu'elle soit pertinente. Les Basques sont ouverts aux autres, le nationalisme basque a été un des premiers à parler d'Europe et à placer le Pays Basque au sein d'une Europe fédérale, mais défendre une langue, défendre des valeurs qui peuvent varier au cours de l'histoire, n'est pas forcément faire preuve d'égoïsme ou d'égoïsme.

La guerre civile est en soi source de contradictions, à l'intérieur d'un pays divisé qui a recours à la force et à la violence, à l'intérieur aussi des familles. Que le Pays Basque catholique s'allie avec le Front Populaire n'est pas en soi une contradiction, mais au contraire l'adhésion à la légalité bafouée par un soulèvement militaire. Pour moi, la contradiction la plus flagrante se trouve dans le camp franquiste où ceux qui combattaient pour Dieu et la Patrie ont fusillé seize prêtres basques et l'Eglise officielle, rangée auprès des franquistes, s'est honteusement tue. Il faudra aussi un jour étudier l'influence des réfugiés basques de 1937 dans le développement des idées nationalistes au nord des Pyrénées, en n'oubliant pas non plus la part qu'ils ont prise dans la résistance ainsi que dans la libération du territoire français. Pour eux, la guerre avait commencé en 1936.

La progression des idées "abertzale" (je préfère cet adjectif qui signifie "patriote" à l'adjectif nationaliste) en Pays Basque Nord est bien décrite par Claude Dendaletche qui marque bien la différence entre la démarche pacifique du Nord (à l'exception de l'action d'Iparretarrak qui ne sont pas "ceux du Nord" (p. 162), en basque Ipartarrak, mais les "etarrak du Nord") et la violence qui a régné au Sud et qui semble en voie de disparition. En un mot, la sauvagerie de la répression franquiste a provoqué la résistance du peuple basque et une réponse violente commencée dans les années 60. Le problème basque n'est pas totalement résolu.

Existe-t-il une exception basque ? Claude Dendaletche n'en doute pas puisque, à son avis, elle demeure comme une irritante réalité. Guillaume de Humbolt en serait à l'origine et elle se développerait de manière différente au Sud et au Nord. Si le Pays des Basques existait depuis le début de notre ère, la nation basque émerge à partir du XIX^e siècle et le franquisme, un siècle plus tard, a sa part dans le développement de l'abertzalisme, alors que, de son côté, la langue et la culture basques pouvaient s'exprimer dans la diaspora que les exilés avaient rejointe et que le Pays Basque de France représentait ce pays de la liberté perdue. Il suffit pour cela de se souvenir que la journée de la langue basque a été créée en 1949 après le Congrès des études basques de 1948 et que, en 1973, U.E.U., l'Université basque d'été est née aussi dans ce Pays Basque Nord. Ainsi l'exception basque se manifestera par sa langue millénaire et par sa culture, de la même manière et avec les mêmes droits que l'exception française.

L'histoire montre que les Basques ne se sont pas enfermés sur leur territoire. Séville, le port des Indes, en est l'exemple frappant que Claude Dendaletche

souligne. Hommes de la mer parce qu'ils sont adossés au golfe de Biscaye, marins et commerçants, ils se sont très normalement investis dans le port des Indes et dans le Nouveau Monde. Les patronymes le démontrent encore en ce début du XXI^e siècle. "Vizcaino" était le mot communément employé dans l'Espagne du siècle d'or pour désigner un Basque. Bien des choses ont changé au XIX^e siècle avec l'industrialisation du Pays Basque. Le travail était sur place, l'émigration n'était plus une nécessité comme dans les siècles précédents. Tout a changé, y compris le paysage, particulièrement en Guipuzcoa et en Biscaye.

Le Pays Basque et la Catalogne deviennent des régions riches et se peuplent considérablement avec une immigration massive qui peut bien plus facilement apprendre le catalan que le basque. En 1800 les quatre provinces Alava, Biscaye, Guipuzcoa, Navarre comptaient 500.000 habitants, elles en comptent 2.500.000 actuellement. Un véritable bouleversement. Au XX^e siècle on est passé du concept de "Las Españas" à celui de "España, una, grande y libre", slogan du jacobinisme franquiste.

Le Pays Basque ne s'est jamais replié sur lui-même. Il a innové constamment aussi bien à l'époque moderne avec la "Real Sociedad de los Amigos del País", les "caballeritos de Azkoitia" par l'entremise de laquelle pénétrèrent en Espagne les idées des philosophes français du siècle des lumières, qu'à l'époque contemporaine avec les coopératives de Mondragón qui commercent avec le monde entier, avec, à titre d'exemple, Fagor qui a racheté Brandt.

Doté, enfin, d'universités le Pays Basque bouillonne, s'installe dans la modernité. Claude Dendaletche a raison de dire que *"l'espace basque n'est jamais resté à l'écart de la circulation des idées ou des innovations et la théorie romantique de l'isolement absolu ne peut plus être avancée, même pour expliquer la persistance de la langue"* (p. 179).

En guise de postface Claude Dendaletche regrette que les médias ne s'intéressent au Pays Basque qu'à l'occasion d'événements ponctuels. Il est vrai que la violence fait la une des journaux télévisés et que le Pays Basque n'y figure qu'à cette occasion. Il revient sur le problème linguistique qui intéresse l'ensemble de l'Euskal Herri. La co-officialité de la langue —réelle en Euskadi, partielle en Navarre, inexistante en France— n'empêcherait pas le caractère minorisé du basque dans l'ensemble français. Certes, mais il modifierait les données et accorderait à la langue ce qu'on appelle communément la "valeur ajoutée", une dignité qui lui est refusée. De même, il est exagéré de dire qu'une langue n'est sauvée que lorsqu'elle est parlée couramment par 75% de la population. La co-officialité suppose la liberté d'user des deux langues, de les mettre ainsi sur un même pied d'égalité. L'ex-

périence montre qu'il est aisé d'obtenir cette égalité grâce à la traduction simultanée (l'Europe a montré le chemin) ou encore par la projection sur écran de l'autre version linguistique. Il suffit de se donner les moyens pour y parvenir. Une langue de communication est nécessaire dans un état multilingue, mais cela n'empêche pas que dans les territoires où vit toujours une autre langue, les droits linguistiques des citoyens soient respectés et les devoirs de la puissance publique confirmés. C'est ce qui se dégage de la loi sur la normalisation de l'euskara (1982) du parlement autonome basque qui pourrait servir de modèle aux législateurs français.

L'espace basque, cet archipel innovant, est en pleine mutation. Les relations entre les différentes îles (Euskadi, Navarre, Iparralde) se multiplient aussi bien sur le plan économique que culturel. Claude Dendaletche y voit le témoignage concret "d'une sorte de fédération des Pays basques avant la lettre" (p. 184). C'est la véritable question pour le futur.

Un abécédaire suit la postface. Excellente idée qui permet au lecteur d'entrer plus avant dans la complexité politico-culturelle basque à travers les acteurs de diverses époques historiques. Le chapitre Lettres-langues prédomine, suivi par ce que j'appellerai les scientifiques plaçant les politiques au troisième rang. Loin d'être un catalogue d'anciens, la période actuelle y est bien représentée.

Quelques erreurs typographiques seraient à corriger pour une éventuelle réédition : le mot pour désigner la langue standard est *euskara batua* et non sa forme biscayenne *euskera* (p. 16) ; la lettre *l* manque à *Udalbiltza* (pp. 17, 164, 170) ; *Maya* s'écrit en basque *Āmaiur* et non *Āmayur* (p. 48) ; le petit-fils de Louis XIV est Philippe V et non Philippe IV ; Saint Pée a été amputé d'un *e* final (p. 85) ; la grammaire de Lafitte ne date pas de 1962, sa première édition étant de 1944 (p. 130) ; *Euskal Herritarrok* s'écrit avec deux *r* dans la dernière syllabe (pp. 3, 171) ; enfin Guillaume de Humbolt visite le Pays Basque au début du XIX^e siècle et non au début du XVIII^e (p. 175).

Mais ce ne sont que des broutilles dans un ouvrage d'un très grand intérêt, très documenté, dans lequel l'auteur en même temps qu'il souligne la complexité des problèmes que pose le Pays Basque le désigne comme véritable archipel. L'image m'apparaît exacte dans la mesure où l'archipel est un ensemble d'îles. Si les îles sont séparées par un océan de préjugés, d'incompréhensions très souvent voulues, la Navarre refusant de créer l'union des quatre provinces en une seule autonomie, rompant ses liens avec le gouvernement basque, n'acceptant plus de

COMPTE RENDU

collaborer avec le même gouvernement au sein de la convention Aquitaine–Euskadi–Navarre, l'archipel représente néanmoins un ensemble relié par une langue, l'euskara, parlé dans chacune des îles, bien plus en Euskadi qu'en Navarre ou qu'en Iparralde et qui reste le ciment profond d'une unité virtuelle.

Ce long compte-rendu montre à quel point l'ouvrage de Claude Dendaletche m'a intéressé, car je l'ai lu et relu avec l'œil critique nécessaire, les nombreuses questions qu'il pose méritant des réponses qui peuvent être autres que celles de l'auteur. Je lui sais gré d'avoir accompli une démarche qui montre un Pays Basque divers, complexe et en même temps travailleur, créatif, innovant, entré de plain-pied dans la modernité, ouvert aux autres, à l'inverse des clichés stéréotypés qui sont véhiculés de par le monde. ■



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 21 JANVIER 2006

Après Saint-Jean-Pied-de-Port, Mauléon, Hendaye et Saint-Sébastien, la Société des Amis du Musée Basque (SAMB) a poursuivi sa volonté de rayonnement en tenant son Assemblée générale, le 21 janvier 2006 aux Aldudes, en présence de Clotilde Bordenave représentant la Ville de Bayonne, de Max Brisson, Vice président du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, de François Maitia, Conseiller Régional d'Aquitaine, de Mikel Erramospé, Président de l'Institut Culturel Basque (ICB), et de Jean-Claude Larronde, Président de Eusko Ikaskuntza/Société d'Etudes Basques.

Le président de la SAMB, Philippe Etchegoyhen, ouvre la séance en remerciant chaleureusement le maire Peio Setoain et la commune des Aldudes pour leur accueil et pour tout ce que cette vallée a apporté et apporte au Pays basque. Il rappelle que Les Aldudes est une des rares communes à être membre des Amis du Musée depuis des décennies. Enfin, Philippe Etchegoyhen rend hommage, en tant que président et souletin, à cette volonté d'aller de l'avant, malgré de nombreuses difficultés, exprimée et vécue dans cette vallée navarraise.

RAPPORT MORAL

présenté par Philippe ETCHEGOYHEN, président

89

Cette année 2005, marquée par la continuité de notre action, est aussi une année charnière dans la mesure où la réflexion menée sur le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne engage son avenir et le nôtre.

Avant de passer à notre réflexion sur cet avenir, je vais rappeler pour mémoire, nos objectifs et nos préoccupations car nous en avons largement parlé les années précédentes.

Objectifs

- Nous poursuivons nos actions visant à assurer le développement et le rayonnement du musée.

- Les animations des premiers dimanches du mois connaissent un succès grandissant. La canalisation d'un public de plus en plus nombreux devient un réel problème.

- L'animation menée en direction des jeunes se met en place et Kristian Liet vous en parlera en détail.

- Nous avons pris en charge la traduction du catalogue du musée grâce au travail bénévole de certains de nos adhérents que je tiens à remercier ici.

- Le Bulletin du Musée Basque va bien. Le volant d'articles en attente permet au comité de rédaction de bâtir des numéros cohérents et équilibrés. De nombreux projets sont en route mais nous devons aussi tenir compte de nos possibilités financières. La pagination, de plus en plus importante, l'emploi de la couleur, souhaitable dans certains cas, augmentent les coûts et nous devons réfléchir à diverses options qui nous permettront de continuer à publier un bulletin de qualité sans mettre en péril nos finances. Il faudra donc chercher d'autres sources de financement et faire des choix. Michel Duvert vous parlera en détail de la politique éditoriale du bulletin.

- Nous développons notre rôle d'interface entre les différents acteurs culturels : Ville de

Bayonne, Conseil Général, Eusko Ikaskuntza, ICB ...

- Avec la municipalité, notre collaboration se poursuit normalement dans un bon climat.
- Avec le Conseil Général, le projet de convention est actuellement au point mort car il faut attendre la mise en place des nouvelles structures.
- Avec l'ICB la collaboration se poursuit autour du projet de Bulletin du Musée Basque Hors Série. Nous trouvons toujours auprès de cet organisme une écoute et une aide très appréciables.
- Un projet nouveau avec Eusko Ikaskuntza autour d'un numéro spécial consacré à l'anthropologie basque est à l'étude et verra peut-être le jour dans les mois qui viennent.
 - Nos relations avec le musée sont toujours aussi cordiales et fructueuses. Nous trouvons toujours auprès de la conservation une oreille attentive à nos propositions. Les échanges sont constants et fructueux ; je veux profiter de l'occasion pour remercier Olivier et Jacques qui sont pour nous des interlocuteurs indispensables et des collaborateurs efficaces.
 - Nous essayons d'offrir à nos membres des activités qui les intéressent. Les sorties proposées connaissent toujours le même succès de même que les visites guidées des expositions. Ces sorties deviennent des rendez-vous variés et réguliers qui nous permettent de passer de bons moments et de faire, grâce à nos guides bénévoles, des découvertes dans des domaines parfois inattendus. Merci à tous nos animateurs qui nous font partager leurs passions.

Préoccupations

Ce sont toujours les mêmes : la bonne volonté et le dévouement des uns ne peut compenser le peu d'investissement des autres. Nous sommes tous des adhérents et il ne peut pas y avoir des membres actifs et des membres consommateurs au sein de notre association. Chacun peut et doit apporter une pierre à l'édifice, c'est une condition indispensable pour que notre action soit pérenne.

Autre difficulté que nous rencontrons parfois : la lourdeur des processus de décision chez certains de nos partenaires ne permet pas toujours à nos initiatives d'avoir tout l'impact et l'efficacité voulus.

Avenir du musée

Tout ceci n'est pas nouveau et je ne m'y étendrai pas davantage car l'avenir du musée est en ce moment notre préoccupation essentielle.

Nous avons été reçus sur notre demande par le cabinet d'audit en charge de ce problème. La discussion a été longue, franche et fructueuse. Nous lui avons remis un dossier dont vous trouverez l'essentiel dans les documents à votre disposition.

Je ne vais pas m'étendre sur le constat et sur les orientations souhaitées par notre association. L'arrivée d'autres acteurs est à nos yeux une bonne chose, surtout si elle s'accompagne de la mise en place d'une structure autonome, souple et réactive. La solution d'un EPCC est à nos yeux la plus rationnelle.

La SAMB a fait part de sa volonté de participer au moins à titre d'invité permanent, aux réunions du Conseil d'Administration de cet organisme : toute mise à l'écart serait ressentie par nous comme un acte de défiance totalement injustifié car nous n'avons pas d'autre ambition que celle de favoriser le développement de ce musée qui est notre raison d'être.

D'autres musées, dans les mêmes conditions, ont adopté cette solution : le représentant des amis du musée est invité permanent.

Notre vigilance s'accompagne d'un très grand espoir, celui de voir ce musée enfin doté de structures qui lui permettent de sortir de sa situation d'enfant mal aimé et encombrant, de fonctionner dans des conditions normales.

Nous ne mettons pas en cause des personnes, mais bien des structures de fonctionnement inadéquates qui paralysent l'action de ses responsables.

Ce musée a largement sa place dans le paysage culturel d'aujourd'hui ; nos animations ont prouvé qu'il attire du monde quand il propose quelque chose.

Il ne faut pas s'étonner de ne le voir attirer que 32 000 visiteurs par an mais au contraire se féli-

citer de constater que, malgré les conditions dans lesquelles il fonctionne, il réussisse à en intéresser autant.

Enfin, si vous me permettez un petit rappel personnel, je confirme mon intention, annoncée l'an dernier, de ne pas me représenter à l'élection des membres du bureau. La Soule est, ainsi que l'écrivait le Courrier de Bayonne il y a bien longtemps "comme la Chine, un pays charmant mais lointain."

La distance Mauléon -Bayonne est la même que celle qui sépare Bayonne de Mauléon et les voyages sont une contrainte lourde. Je me rends bien compte que cette situation ne peut pas durer car je ne peux pas assurer correctement mes fonctions de président dans ces conditions.

Ces trois années ont été pour moi très enrichissantes et je suis heureux d'avoir eu l'occasion de travailler avec des personnes que je me contentais d'admirer. Je continuerai avec beaucoup de plaisir à apporter mon aide à la SAMB dans la mesure de mes moyens et je reste membre du Conseil d'Administration.

Merci encore de la confiance que vous m'avez accordée.

Notre association n'est pas un aimable rassemblement de personnes qui tuent leur ennui en papotant autour d'une tasse de thé, mais un très bel outil qui a largement sa place dans le paysage culturel actuel.

À la fin du rapport moral, Mano Curutcharry a exprimé au président en fin d'exercice toute la gratitude des Amis du Musée Basque pour avoir piloté la SAMB pendant trois années avec autant d'efficacité, de compétence, d'enthousiasme et de convivialité. Elle a rappelé les dossiers aboutis comme la gratuité d'entrée au musée pour les membres de la SAMB, la convention avec la Ville de Bayonne, les partenariats avec l'ICB et Eusko Ikaskuntza. Elle a indiqué les dossiers en cours comme le poste salarié assurant le secrétariat permanent de l'association, indispensable à la vie et à la survie de la SAMB, la question de la reconnaissance d'utilité publique et le projet d'une convention avec le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques. Outre ces quelques exemples d'actions, M. Curutcharry a remercié P. Etchegoyhen d'avoir animé l'association, notamment en introduisant la Soule au sein du Musée (chanteurs et musiciens) mais aussi dans le cadre des sorties organisées par la SAMB (pastoralisme souletin, hier et aujourd'hui).

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le Bulletin du Musée Basque

présenté par Michel DUVERT, directeur de la publication

Le Bulletin du Musée Basque est alimenté par deux grandes sources : la première provient d'articles qui sont demandés essentiellement par des membres du Comité de rédaction, afin de conforter la ligne éditoriale du bulletin, centrée sur l'anthropologie dans l'aire basque et pyrénéenne au sens le plus large ; la seconde provient d'envois de chercheurs travaillant sur des thèmes les plus variés.

Les articles sont soumis à l'appréciation du Comité de rédaction qui veille essentiellement à ce que la variété et la qualité des travaux correspondent à la ligne éditoriale ; par ailleurs le Comité veille à la forme de ces travaux, les articles devant pouvoir être lus par le plus grand nombre.

Nous disposons actuellement d'une bonne réserve d'articles nous permettant une maîtrise en matière d'édition.

- Le Bulletin du Musée Basque n° 167 est programmé. Il se composera de 5 articles de recherche, de 3 comptes-rendus de lecture et d'un article d'hommage.

- À l'occasion du cinquantenaire de notre Société, nous comptons publier le Bulletin du Musée Basque N° 168, en association avec la Société d'Etudes basques/Eusko-Ikaskuntza. Son thème portera sur l'anthropologie basque. Ce sera ainsi une manière de réactiver la Convention que nous

avons signée avec cette institution. Outre notre participation financière, nous proposerons des travaux qui balayent largement ce champ et qui portent sur les thèmes suivants :

- l'anthropologie biologique (Dr. Bauduer),
- la condition de la femme et le monde traditionnel (A.-M. Lagarde),
- la toponymie pastorale de Guadalajara (J. A. Ranz Yubero & J. R Lopez de los Mozos),
- les noms basques des plantes, champignons et animaux de l'Irati (J.-B. Orpustan),
- les relations entre l'euskara et le béarnais (J. Bonemason).

• Le numéro Hors Série sera produit en partenariat avec l'Institut Culturel Basque, il sera centré sur le thème "Création et patrimoine". Il s'agit d'interroger les créateurs qui opèrent actuellement en Pays basque, qu'ils prennent ou non en considération le Pays basque ou sa culture dans leur démarche. Nous comptons créer un certain nombre d'événements autour de ces réflexions ; la publication du hors-série sera l'un d'eux. Nous avons créé une "commission" qui a en charge d'assurer l'harmonisation de cette opération. Elle a contacté un peu plus de 15 créateurs couvrant des champs d'expression les plus variés. Tous ont donné leur accord. La réalisation du travail est en cours. Dans la mesure où le financement de l'opération aura été trouvé, la publication est prévue pour la fin de l'année 2006.

ANIMATIONS DANS ET HORS MUSÉE

présenté par Kristian LIET, secrétaire général

Vie de la SAMB/EMA-en bizia

- Sorties/Ateraldiak

- 2005 : Bilbao (visites de l'Euskalzaindia-Académie de la Langue basque avec Jean Haritschelhar et du Musée basque, 04/03) ; circuit Aralar et sa légende (Claude Labat, 21/05) ; randonnée découverte "modes de vie traditionnelle dans la montagne navarro-labourdine" (Ainhoa, Michel Duvert et Pampi Olaizola, 28/05) ; circuit "pastoralisme traditionnel et actuel en Soule" (Philippe Etchegoyhen, 18/06), la pastorale Berteretx à Licq-Atherey (en partenariat avec l'association des Amis d'Arnaga et son président Robert Poulou, 25/07) ; circuit "une vallée navarraise, la Bidasoa" (Francine et Xavier Garcia-Larratxe, 01/10).

- 2006 (projets) : chaisiers de Came, cimetières, chantiers archéologiques (Ahaxe), Urola-Kosta, la forêt (Irati ou Ostabat), Musée d'Irun, voie romaine en Cize, Samadet !...

• Expositions temporaires/Behin behineko erakusketak ; visites réservées aux membres, assurées par un membre de la SAMB ou par l'équipe de conservation du musée.

- 2005 : Affiches du Pays Basque, début XXème siècle (Olivier Ribeton + J.C Larronde, 12/12)

- 2006 : Tillac (mars-avril), Schmidt, Carlisme.

• Entre parenthèses/Gogoan izan ; plusieurs sujets qui nous tiennent à cœur n'ont pu être correctement traités faute de bonne(s) volonté(s). Peut-être qu'en 2006...

- La relève : plusieurs membres du Conseil d'Administration, et surtout du Bureau, ont fait part de leur intention de laisser leur place, mais personne ou bien peu de membres ont sauté le pas... La SAMB prend tout simplement le risque de se retrouver sans direction d'ici quelque temps.

- L'utilité publique : un dossier de reconnaissance a été monté, puis refusé par l'Etat pour des motifs qui nous encouragent à repartir à l'assaut ! Courage...

- "Gogoan" : notre bulletin interne ne paraît plus depuis 2004 malgré les efforts fournis par ... un de nos membres.

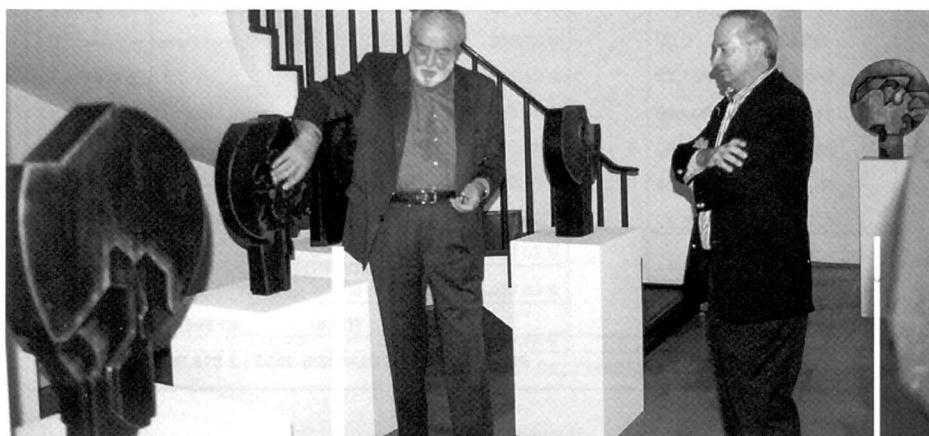
- Site Web : la SAMB ne peut envisager de rester plus longtemps absente de la toile.

Avec le Musée/Museoaren alde

- L'animation/Museos bizitarazi

- "Dimanche au Musée", le premier dimanche du mois : Un succès non démenti, le public a répondu présent à notre invitation. Nous continuerons en 2006 !

- . mars, partenariat Musée et SAMB : conférence "Carnaval et lien social – aspects intimistes" par Thierry Truffaut dans l'exposition de photos de F. Blaise
- . avril : "la pelote et son artisanat" démonstration fabrication de gants, pelote et xare par Pierre Gonzales, Ander Ugarte et Jacques Saldubehere
- . juin : "contes et légendes" à travers le musée avec les conteurs de l'Association "Et si on racontait"
- . octobre : causerie audiovisuelle "Les chemins de Saint-Jacques pourquoi ? comment ?" par Bertrand Saint-Macary et "Jondoni Jakobe" par Delphine Lubet
- . novembre : "randonnée musicale" puis présentation d'instruments avec Mixel Etxekopar, Jean-Charles Sans et quelques jeunes musiciens souletins
- . décembre, partenariat Musée et SAMB : atelier de création "penser une stèle funéraire aujourd'hui" avec Claude Labat, Jacques Battesti et les sculpteurs Christiane Giraud et Régis Pochelu.
- Visites payantes : Les Fêtes de Bayonne et l'exposition "Affiches du Pays Basque, début XX^e siècle" ont été l'occasion de visites organisées par la SAMB pour un public payant.
 - Jeune public/Gazteentzat
 - Le soutien (financier en 2005) à Argitu, service éducatif du Musée, est toujours à l'ordre du jour. Mano Curutcharry, responsable dudit service, nous le confirmera dans un instant.
 - "Tartaro" : victime de son succès, l'animation proposée aux 7-13 ans, le troisième mercredi du mois, en est venue à prévoir deux groupes d'enfants, un bascophone et un autre francophone, pour répondre à la demande. Le manque de volontaires est ici criant, c'est bien dommage !
 - L'édition/Argitalpena
 - Outre le bulletin dont les éditions 2005 et 2006 vous seront présentées par Michel Duvert dans un instant...
 - la SAMB prend part à la sortie du catalogue du Musée, édité par le Festin, puisqu'elle assure la traduction en basque et en espagnol.
 - Dons/Emaitzak
 - Comme chaque année, la SAMB a échangé le bulletin avec les publications de 80 associations ou universités afin d'enrichir la bibliothèque du Musée.
 - Les Amis continuent de donner et de faire donner : cf. Pegarra apportée par l'Association Andere seroenia d'Arbonne grâce à Michel Duvert, ou le fonds Schmidt légué grâce à l'entremise de membres de Lauburu et de la SAMB.
 - Liens/Harremanak
 - la SAMB a rencontré d'autres Amis de Musée afin de leur faire connaître Dagourette (Amis du Musée San Telmo de Saint Sébastien).
 - En 2006, ce sont les Amis du Musée Basque de Bilbao qui seront nos premiers visiteurs de ce genre (Visite prévue le 28 janvier).
 - L'Institut Culturel Basque, Eusko Ikaskurtza, "Bai Euskarari" et Lauburu ont une fois encore été nos partenaires privilégiés. Nous souhaitons poursuivre avec eux, mais sans exclusive, tous les acteurs socio-culturels du Pays Basque sont les bienvenus pour "vivre le Musée".



14/01/05,
Nestor Basterretxea

RAPPORT FINANCIER

présenté par Denis DEDIEU, trésorier

Les raisons d'une situation déficitaire en 2005

L'exercice 2005 aurait dû présenter un résultat comptable bénéficiaire puisque, grâce au travail soutenu du comité de rédaction, la Société des Amis du Musée Basque était parvenue à rattraper, en 2004, le numéro de retard dans l'édition de son bulletin. Malheureusement, il n'en est rien. L'explication de ce déficit ne provient pas de nos charges ; en effet, nos trois principales charges sont incompressibles :

| COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2005 (en Euros) | | | | | |
|---|------------------|------------------|--|------------------|------------------|
| CHARGES | 2 005 | 2 004 | PRODUITS | 2 005 | 2 004 |
| Edition du bulletin | 6 070,00 | 8 686,28 | Adhésions et abonnements | 11 523,86 | 11 764,35 |
| Frais d'expédition bulletins | 2 789,13 | 2 749,52 | Ventes de bulletins et d'ouvrages | 666,21 | 1 609,67 |
| BULLETINS | 8 859,13 | 11 435,80 | BULLETINS | 12 190,07 | 13 374,02 |
| Edition Hors série 2003 | 0,00 | 0,00 | Ventes Hors Série 2001 | 17,63 | 447,61 |
| Frais d'expédition Hors série | 0,00 | 105,86 | Ventes Hors Série 2003 | 0,00 | 581,79 |
| HORS SERIE | 0,00 | 105,86 | HORS SERIE | 17,63 | 1 029,40 |
| Frais de personnel | 20 020,44 | 18 200,40 | Transfert de charges (CNASEA) | 14 238,63 | 12 420,15 |
| URSSAF | 80,16 | 18,24 | | | |
| Caisses de retraite | 1 562,40 | 1 454,64 | | | |
| ASSEDIC | 875,85 | 791,76 | | | |
| SALAIRES | 22 538,85 | 20 465,04 | SALAIRES | 14 238,63 | 12 420,15 |
| Sorties | 6 317,95 | 3 780,89 | Sorties | 6 548,00 | 3 503,00 |
| Animations | 264,50 | 787,95 | Animations | 0,00 | 245,00 |
| ANIMATIONS | 6 582,45 | 4 568,84 | ANIMATIONS | 6 548,00 | 3 748,00 |
| Cotisations diverses | 447,77 | 411,39 | Subvention ville Bayonne | 3 800,00 | 3 811,00 |
| Fournitures non stockables | 96,51 | 0,00 | Subvention Conseil Général | 2 500,00 | 8 500,00 |
| Frais réception | 159,21 | 148,96 | Subvention Les Aldudes | 0,00 | 16,00 |
| Fournitures d'entretein | 273,10 | 28,69 | Revenus des placements | 202,03 | 183,80 |
| Fournitures administratives | 550,06 | 492,84 | Dons | 1 000,00 | 2 604,86 |
| Frais d'assurance | 176,77 | 171,96 | Divers | 89,54 | 51,11 |
| Photocopies et abonnements | 11,94 | 546,54 | | | |
| Locations et charges locatives | 284,80 | 258,78 | | | |
| Entretien et réparations | 350,00 | 0,00 | | | |
| Cadeaux | 36,10 | 0,00 | | | |
| Frais de télécommunications | 548,63 | 601,72 | | | |
| Frais de déplacements | 416,00 | 2 604,86 | | | |
| Frais postaux divers | 992,00 | 0,00 | | | |
| Dotations aux amortissements | 857,02 | 1 457,98 | | | |
| Divers | 223,62 | 143,22 | | | |
| CHARGES DIVERSES | 5 423,53 | 6 866,94 | PRODUITS DIVERS | 7 591,57 | 15 166,77 |
| TOTAL | 43 403,96 | 43 442,48 | TOTAL | 40 585,90 | 45 738,34 |
| Bénéfice 2004 : 2 295,86 € | | | PERTE AU 31 DECEMBRE 2005 : 2 818,06 € | | |

- les charges de personnel ;
- les frais d'édition ;
- les frais postaux.

Il faut donc en chercher la justification du côté des produits. D'une part, le nombre de nos adhérents - 480 - a tendance à stagner depuis deux à trois ans. D'autre part, la subvention du Conseil Général a été versée à un niveau inférieur à ce qui était souhaité.

L'exercice 2006 devra donc être abordé avec la ferme volonté de maîtriser les dépenses tout en cherchant de nouvelles sources de recettes, notamment afin d'assurer la parution, dans de bonnes conditions, du Bulletin du Musée Basque Hors Série.

| COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL AU 31 DECEMBRE 2006 | | | | | |
|---|--------------------|--------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------------|
| CHARGES | 2 006 | 2 005 | PRODUITS | 2 006 | 2 005 |
| Edition du bulletin | 6 200,00 € | 6 070,00 € | Adhésions et abonnements | 12 000,00 € | 11 523,86 € |
| Frais d'expédition bulletins | 2 900,00 € | 2 789,13 € | Ventes de bulletins et d'ouvrages | 1 200,00 € | 666,21 € |
| Cartes d'adhérents | 300,00 € | 0,00 € | | | |
| BULLETINS | 9 400,00 € | 8 859,13 € | BULLETINS | 13 200,00 € | 12 190,07 € |
| Edition Hors série 2006 | 6 000,00 € | 0,00 € | Ventes Hors Série 2001 | 0,00 € | 17,63 € |
| Frais d'expédition Hors série | 1 500,00 € | 0,00 € | Ventes Hors Série 2003 | 0,00 € | 0,00 € |
| | | | Ventes Hors Série 2006 | 1 000,00 € | 0,00 € |
| HORS SERIE | 7 500,00 € | 0,00 € | Parrainages HS 2006 | 5 000,00 € | |
| Frais de personnel | 20 020,00 € | 20 020,44 € | HORS SERIE | 6 000,00 € | 17,63 € |
| URSSAF | 85,00 € | 80,16 € | Transfert de charges (CNASEA) | 15 000,00 € | 14 238,63 € |
| Provision ASSEDIC | 900,00 € | 875,85 € | | | |
| Caisses de retraite | 1 600,00 € | 1 562,40 € | | | |
| SALAIRES | 22 605,00 € | 22 538,85 € | SALAIRES | 15 000,00 € | 14 238,63 € |
| Sorties | 6 000,00 € | 6 317,95 € | Sorties | 6 600,00 € | 6 548,00 € |
| Animations | 300,00 € | 264,50 € | Animations | 300,00 € | 0,00 € |
| ANIMATIONS | 6 300,00 € | 6 582,45 € | ANIMATIONS | 6 900,00 € | 6 548,00 € |
| Cotisations diverses | 450,00 € | 447,77 € | Subvention ville Bayonne | 3 800,00 € | 3 800,00 € |
| Fournitures non stockables | 100,00 € | 96,51 € | Subvention Conseil Général | 4 500,00 € | 2 500,00 € |
| Frais réception | 160,00 € | 159,21 € | Subvention Les Aldudes | 16,00 € | 0,00 € |
| Fournitures d'entretien | 180,00 € | 273,10 € | Revenus des placements | 220,00 € | 202,03 € |
| Fournitures administratives | 400,00 € | 550,06 € | Dons | 1 000,00 € | 1 000,00 € |
| Frais d'assurance | 180,00 € | 176,77 € | Divers | 100,00 € | 89,54 € |
| Photocopies et abonnements | 450,00 € | 11,94 € | | | |
| Locations et charges locatives | 300,00 € | 284,80 € | | | |
| Entretien et réparations | 350,00 € | 350,00 € | | | |
| Cadeaux | 80,00 € | 36,10 € | | | |
| Frais de télécommunications | 600,00 € | 548,63 € | | | |
| Frais déplacements | 450,00 € | 416,00 € | | | |
| Frais postaux divers | 470,00 € | 992,00 € | | | |
| Dotations aux amortissements | 600,00 € | 857,02 € | | | |
| Divers | 161,00 € | 223,62 € | | | |
| CHARGES DIVERSES | 4 931,00 € | 5 423,53 € | PRODUITS DIVERS | 9 636,00 € | 7 591,57 € |
| TOTAL | 50 736,00 € | 43 403,96 € | TOTAL | 50 736,00 € | 40 585,90 € |
| PERTE AU 31 DECEMBRE 2005 : 2 818,06 € | | | | | |

LE MOT DU CONSERVATEUR, Olivier RIBETON

Un don, point de départ à plusieurs animations

2005 aura vu l'acceptation par la Commission scientifique régionale des Musées de France de la donation des albums de **dessins du général Maurice Schmidt** (Mulhouse 1919 – Bayonne 1997). Il s'agit de 706 dessins à l'encre de chine de stèles discoïdales relevés sur place dans les cimetières de Soule, Basse Navarre et Labourd en 1943 et 1944. À cette époque, Maurice Schmidt était un Alsacien réfugié qui venait d'épouser une Basque Marie Lissarague. C'est elle qui, à l'initiative de la Société des Amis du Musée et de l'Association Lauburu, a accepté de se défaire de ce trésor familial au profit du Musée Basque. L'ensemble sera exposé au Musée du **7 avril au 11 juin 2006**. Cette présentation s'inscrit dans le cadre d'animations de longue durée autour de la stèle basque.

- animations commencées lors des journées du patrimoine des 17 et 18 septembre 2005 où Jacques Battesti expliquait sous le titre "J'aime, donc je soigne", les dommages causés, parmi d'autres objets, aux stèles du musée et les remèdes possibles, une stèle d'Ahetze enlevée de la présentation permanente pour restauration servant de prétexte. Ces journées étaient organisées en partenariat avec les Archives municipales de Bayonne.

- inauguration le 18 novembre 2005 de la nouvelle stèle sculptée par Jean Berho, tailleur de pierre à Ascarat, d'après deux dessins de l'artiste Christine Etchevers, en conclusion au projet européen "Voyage parmi les stèles, signes de spiritualité dans l'arc atlantique européen", mené en 2002 par trois musées, l'un d'Espagne (San Telmo à Saint-Sébastien), l'autre du Portugal (à Lamego) et le troisième étant le Musée Basque de Bayonne.

- atelier de création le 4 décembre 2005 "Penser une stèle aujourd'hui" en partenariat avec Lauburu et la SAMB, et l'intervention des sculpteurs Christiane Giraud et Régis Pochelu.

Animations audio-visuelles

À l'initiative du Ministère de la Culture, les Musées de France organisaient, le 14 mai 2005, la première **Nuit des Musées**. À cette occasion, plusieurs films rares étaient projetés dans le petit auditorium du Musée Basque, d'un volume bien insuffisant pour contenir la foule qui s'y pressait. On retiendra les films de Julio Caro Baroja "*Les Quatre Saisons de Navarre*" (1970), de François Althabegoity "*Pastorale, la voix du Pays Basque*" (2003), d'Anne Gallé "*Bayonne et les exilés de Judas*" (2004), de Lionel Andia "*Les bergers basques de la protohistoire*" (2005) et enfin de Maurice Champreux "*Au Pays des Basques*", tourné en 1930 à partir du livre de Gaëtan Bernoville. Le Musée ayant acheté les droits de diffusion de ce dernier film, il est depuis projeté régulièrement dans l'auditorium, accompagné des deux affiches d'époque imprimées lors de son lancement.

Le diaporama installé à l'entrée du Musée en 2001 donnant des signes de fatigue, il a été décidé de réaliser en interne un **nouveau diaporama** plus court (10 minutes) mais plus riche en images, en sons et en musique. Courant 2005, Alain Arnold et Christian Larralde, de l'équipe du Musée, ont photographié le Pays Basque de la mer à la montagne et procédé au montage de la bande son, utilisant des éléments du premier travail de Beñat Achiarry.

Expositions 2005

En dépit de budgets serrés, plusieurs expositions ont été montées avec une scénographie totalement gérée en interne grâce au talent du menuisier du Musée, Philippe Linkemper.

Au cours de l'année 2005 se sont succédé les témoignages de photographes anciens et contemporains :

- du 15 février au 24 avril, les émouvants clichés de Saint-Pierre et Miquelon pris entre 1912 et 1926 par le médecin de marine **Louis Thomas**.

- du 1er février au 26 mars, les clichés du Carnaval en Navarre (Lantz, Ituren, Zubieta, Lesaka, Alsasu, Unanu) pris en 2003 par le jeune et talentueux **Francis Blaise**.

- du 3 au 29 mai, "**L'œil d'Anne Rearick**" ou les photographies du Pays basque prises par cette célèbre Américaine qui parcourt le monde à la recherche de l'authenticité populaire. En mai,

aux mêmes dates, l'Académie du chocolat de Bayonne présentait au rez-de-chaussée du Musée une exposition de chocolatières accompagnée d'œuvres d'artistes de Madagascar.

De juin à septembre 2005, un hommage était rendu à l'œuvre dessinée de l'ancien directeur de l'École de Dessin de Bayonne **Pierre Mallet**, décédé en 1995. Les appréciations laissées dans le Livre d'Or témoignent du rôle important joué par cet artiste modeste et trop méconnu. On y découvre l'opinion flatteuse que les visiteurs se font de la richesse du Musée Basque et de sa parfaite mise en valeur.

Dans le même temps, dans le cadre de l'exposition municipale "**C'est l'été**", le Fonds Régional d'Art Contemporain d'Aquitaine organisait, au rez-de-chaussée du Musée Basque un "**Magasin**" ou lieu d'échange d'œuvres d'art contemporain pour les amateurs locaux.

En août 2005, un bel ensemble de sculptures taillées dans le bois calciné du clocher incendié de Sare, par le Navarrais **Juan Gorriti**, était présenté au rez-de-chaussée du Musée, avant de revenir à Sare lors de l'inauguration en septembre du clocher reconstruit. A cette occasion l'artiste a fait don au Musée Basque de l'intéressante sculpture en bois "**Baserriko Argia**", appartenant à une série différente de celle exposée alors qui portait le joli titre d'"**Oihanaren bihotza**" (le cœur de la forêt).

Du 8 octobre 2005 au 19 février 2006, les "**Affiches du Pays basque, début XXe siècle**", provenant exclusivement des collections du Musée sont exposées. Des présentations de l'exposition ont été organisées par la Société des Amis, selon des thèmes variés.

Expositions 2006

Les arbitrages budgétaires n'étant pas encore rendus, les seules expositions dont je puis assurer la tenue concernent le premier semestre :

- du 28 février au 30 avril : "Regards sur la fête en Pays basque, de **Pablo Tillac** (1880-1969) à nos jours" avec la participation de l'ethnologue Thierry Truffaut.
- du 21 février au 26 mars 2006 : "Le pont blanc et l'urbanisme bayonnais de l'entre-deux-guerres dans l'œuvre de **Claude Delvincourt** (1873-1953)".
- du 7 avril au 11 juin : "**Dessins de stèles de Maurice Schmidt** : un jalon important dans la connaissance de l'art funéraire entre au Musée Basque".

Parmi les autres expositions proposées à notre autorité de tutelle, celle organisée en commun avec la Diputacion de Guipuzcoa et le Musée Zumalakarregi devrait être maintenue. Intitulée "**A mis amigos de la frontera : le Pays basque français dans l'aventure carliste, 1833-1876**", cette co-production fait appel à des professeurs d'Université, publiera de nombreux inédits et son catalogue sera une référence.

Une autre exposition est en co-production avec le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux et concerne le peintre **Pierre-Albert Bégaud (1901-1956)**. Résidant longtemps à Bidarray où ses descendants ont gardé leur maison de famille, Bégaud a peint avec brio la Basse-Navarre et les provinces cantabriques.

D'autres co-productions avec les Musées de Vannes et de Nice sont en attente de budget. De même l'exposition des aquarelles du Bayonnais André Grimard, membre fondateur du Musée Basque en 1922, reste en discussion.

Un don et un legs importants

Le Docteur Xavier Dutey-Harispe a fait don au Musée Basque du grand portrait en pied posthume de son parent le **Maréchal Jean Isidore Harispe (1768-1855)**, peint en 1878 par André Rixens (1846-1924) pour le château de Lacarre. Le don est accompagné des projets dessinés du tombeau du Maréchal pour le cimetière de Lacarre, et d'un blason du Maréchal Harispe en plâtre.

Madame Mireille Cart, veuve de Guy du Sorbiers de la Tourrasse, a légué au Musée Basque quatre-vingt-douze peintures, essentiellement des œuvres de sa belle-mère le peintre **Hélène Elisague, dite ELIZAGA (1896-1981)**.

Cet ensemble fera l'objet d'une prochaine présentation au public.

Catalogue et mise en ligne des collections

En 2005, la Société des Amis du Musée Basque a accepté de participer aux traductions du catalogue du Musée en euskara et en espagnol. Les conservateurs donnent leurs textes avec un peu de retard sur le calendrier prévu, mais dans l'ensemble les délais seront tenus pour une parution en juin d'un ouvrage de 300 pages bilingue français et basque, édité et diffusé par Le Festin.

Les 11.000 fiches d'objets du logiciel micro-musée seront définitivement converties dans le logiciel acti-muséo, les 7 et 8 février 2006, permettant une mise en ligne facile. La Banque Numérique du Savoir Aquitain, qui finance l'opération par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pourra "piocher" dans le site web du musée 4.000 fiches contrôlées, avec leurs photographies. Ce travail est d'autant plus important que nos fiches figurent parmi les plus documentées des musées français.

Ce ne sont là que des instruments qui permettront de mieux faire connaître le Musée et espérons qu'ils donneront envie au public de découvrir en vrai les collections et leur mise en valeur.

Fréquentation et audit

Le nombre de visiteurs (entre 30 et 35.000 par an) et le coût du fonctionnement (hors amortissement de la dette contractée pour les travaux de réouverture) du Musée Basque sont dans la moyenne nationale pour des musées équivalents. Nous faisons même mieux dans la mesure où nos moyens budgétaires sont calculés "à minima", y compris pour la communication. La fréquentation des musées de société s'effrite partout même chez nos voisins du sud, si l'on en croit un récent article du Diario Vasco (16 janvier 2006). Si l'offre culturelle s'est multipliée, le revenu des familles n'augmente pas. En conséquence le choix des loisirs est de plus en plus calculé. À l'exemple britannique, les musées de la Ville de Paris et ceux de la Ville de Bordeaux ont opté pour la gratuité de la visite de leurs collections permanentes. Seules les expositions temporaires sont payantes. À Paris, qui pratique la gratuité depuis plusieurs années, cela a dopé la fréquentation. Les expositions temporaires deviennent un évènement.

Le cabinet "Maîtres du rêve" a été choisi pour mener à bien un audit du Musée Basque pendant trois mois. Il faut espérer que leurs conclusions permettront à nos autorités de tutelle de donner au Musée Basque les moyens de son développement.

ARGITU, LE SERVICE ÉDUCATIF DU MUSÉE présenté par Jacques BATESTI, attaché de conservation, responsable scientifique et Mano CURITCHARRY, professeur, responsable pédagogique

Une actualité riche d'expériences multiples

1237 élèves accueillis dans le cadre de projets négociés avec le service éducatif Argitu (sur 1854 élèves reçus au musée en 2005). Cela représente une nette progression : + de 400 élèves de plus qu'en 2004.

- de la maternelle et primaire au lycée, mais surtout des élèves du primaire (secondaire : 21 % ; maternelle et primaire : 79 %)
- environ 1/3 d'élèves bayonnais (Pyrénées-Atlantiques hors Bayonne : 41 % ; Bayonne : 30 % ; autres départements, principalement Landes : 29 %)
- 264 adultes en formation au musée (Enseignants primaire et secondaire : 42 % ; enseignement supérieur, étudiants Hôpital Bayonne : 42 % ; autres, responsables de bibliothèques : 16 %)

En 2005, plusieurs actions innovantes

- mise en place d'un atelier pédagogique pour l'accueil d'élèves de maternelles, d'une durée de 45' environ : "De l'image à l'objet... pour découvrir le musée"
- conception d'un nouveau module pédagogique permettant aux classes de travailler sur des objets de l'exposition permanente à la maison Dagourette, mais aussi de se mettre dans la peau d' "un conservateur en herbe" dans les réserves du musée à Château Neuf : "Pilota gogoan, la pelote basque 1850-1950. La mémoire d'un pays : des jeux et des hommes"
- réalisation d'un projet, sur deux mois, avec une classe de 30 élèves de bac professionnel du lycée Paul Bert de Bayonne, engagée dans une nouvelle filière intitulée "Vie sociale et services de proximité" ; ce projet mené par deux professeurs de sciences médico-sociales avait pour objectif l'approche et la découverte d'objets et de sites culturels ainsi que la transmission dans le domaine du patrimoine : expérience pilote menée en partenariat avec les Archives Municipales de Bayonne et son service éducatif.
- pilotage et conception scientifique et pédagogique d'un ouvrage édité par le Centre pédagogique basque IKAS : "1492-1815" ; ce sera un livre de repères historiques, en basque, destiné à des élèves de primaire de cycle 3, illustré notamment par de nombreux documents issus des collections du Musée basque.

Les vertus pédagogiques du Musée basque sont à nouveau confirmées. Sans la moindre publicité, Argitu, le service éducatif du Musée, est de plus en plus sollicité par le monde scolaire, mais aussi par d'autres instances éducatives et de formation.

Comment répondre à une telle attente, à une telle demande ?

A l'heure actuelle, ce service a un fonctionnement bridé... par exemple : ? de poste d'enseignant pour la responsabilité pédagogique est très nettement insuffisant !

Un potentiel d'action actuellement bridé

Les chiffres sont indéniables : le service éducatif du Musée basque reçoit de nombreux élèves et enseignants et il y a une demande forte et constante de la part des écoles bien qu'aucune publicité ne soit faite sur l'offre pédagogique du musée. Par ailleurs une équipe de six vacataires, dont une bascofone, assure l'animation et participe au montage des projets. Pourtant, derrière cette image de réussite, la réalité du fonctionnement est moins rose : un manque de moyens et de personnel ne permet pas de répondre à toutes les demandes, ni de donner à ce service toute l'ampleur qu'il mériterait. Pour comprendre cette situation, il faut revenir en quelques mots sur le fonctionnement du service éducatif, son rôle, et ses possibilités d'action.

Le service éducatif : un élément du service des publics

(La médiation au musée)

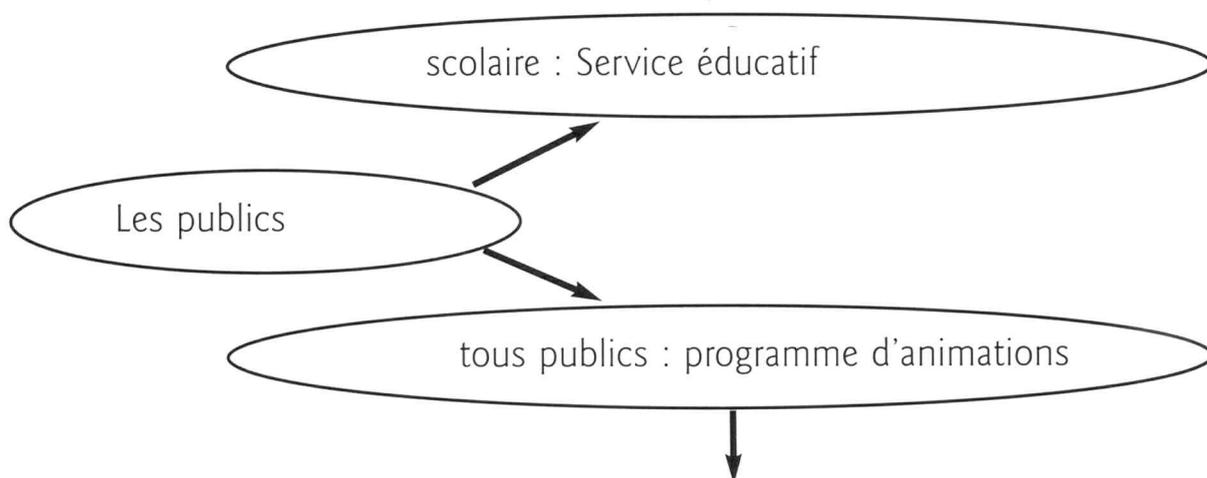
Qu'est-ce qu'un service éducatif ? D'après la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, ce n'est qu'une partie d'un ensemble plus important qu'on appelle "service des publics" :

"Chaque musée de France dispose d'un service ayant en charge les actions d'accueil des publics, de diffusion, d'animation et de médiation culturelles. Ces actions sont assurées par des personnels qualifiés" (Loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, article 7)

Le service des publics c'est l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer la médiation des collections, c'est à dire rendre intelligible et accessible à tous le message véhiculé par les objets, l'enrichir par des regards différents, complémentaires, pour que le musée puisse jouer pleinement son rôle de lieu de transmission au cœur de la société d'aujourd'hui. La loi musée de 2002 rappelle l'importance de la conservation comme préalable, mais insiste aussi de manière nouvelle sur la nécessité transmettre, de faire partager au plus grand nombre cet héritage commun. Naturellement, dans cette démarche, le service éducatif occupe une place importante. Ce que sous-entend la loi, c'est qu'il doit

Il y a au moins une personne chargée à temps plein de ces missions. Au Musée Basque il n'y a pas encore de service des publics, personne qui soit spécifiquement en charge de cette programmation, mais les actions qui pourraient être menées dans ce cadre sont plus ou moins assurées, notamment grâce au soutien de la SAMB qui prend en charge les animations des premiers dimanche du mois et la rencontre avec le jeune public hors temps scolaire (Tartaro). Ces actions sont les suivantes :

Le service des publics : La médiation au musée



- Participation aux manifestations européennes, nationales ou locales : Journées du patrimoine, nuit des musées, journées de la petite enfance, etc.
- Discours sur les collections : visites thématiques, conférences par l'équipe du musée ou des intervenants extérieurs, colloques, édition de petits guides spécifiques (sur une partie des collections, un thème, une exposition en cours).
- Autour des collections : temps de rencontre, avec des artistes (ateliers de création de la stèle), avec des musiciens, des auteurs, des témoins, etc. (conférence, concert, atelier, visite de sites).

Le service éducatif au Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne en 2006, en bref

Une équipe réduite (aucune personne à temps complet) : Mano Curutcharry (1/4 temps), Jacques Battesti (1/4 temps), et 6 vacataires.

Des actions assurées :

- l'accueil de classes dans le cadre de projets négociés avec les enseignants
- la formation des enseignants
- un partenariat suivi avec le service des Archives municipales de Bayonne pour la création de modules pédagogiques communs
- la création de nouveaux ateliers pédagogiques afin de diversifier l'offre culturelle et pédagogique : 1 par an par manque de temps et de disponibilité

Des actions non assurées faute de moyens :

- l'édition et la diffusion d'outils de médiation (par ex. : 8 autres fiches de la collection "Trésors du Musée Basque" ou le N°4 des Guides Juniors du Musée)
- des activités à l'extérieur permettant de faire le lien entre les collections du musée et le terrain, indispensables pour éviter que le musée ne soit qu'une simple évocation stérile des choses du passé !
- un rôle de conseil auprès d'autres structures patrimoniales souhaitant mener une politique éducative dans une logique de réseau, souhaitée par l'Education Nationale

- l'accueil des jeunes publics hors temps scolaire, pour le moment assuré par la SAMB ("sur les pas de Tartaro")

La dimension éducative des collections du Musée basque est reconnue depuis sa création. Dès 1925, soit un an après l'ouverture du musée, époque à laquelle il n'existait pas de service éducatif, des classes étaient venues à l'initiative de la mairie et Louis Colas leur avait présenté le musée. De cette expérience il dit ceci :

"Les musées ne sont pas, ne doivent jamais être ce que certains esprits chagrins pensent parfois : un conservatoire d'antiquités que beaucoup ne sont pas éloignés de qualifier d'inutiles ; un lieu de flânerie pour les désœuvrés ; un endroit que les snobs fréquentent d'un air détaché afin de pouvoir dire : j'ai vu. Non : leur rôle est bien plus considérable, leur importance plus grande. Non seulement ils sont la sauvegarde du passé, mais encore, mais surtout, ils ont un rôle éducatif que beaucoup ne soupçonnent guère. Il n'est pas de meilleurs moyen pour éveiller dans l'esprit des enfants cette curiosité qui, seule, est vraiment génératrice de toute les sciences". Bulletin du Musée Basque, 1925 (n°2 et 3, p. 16).

Cette valeur pédagogique des collections, celle à laquelle nous croyons et que percevait déjà Louis Colas en 1925, attestée par l'engouement des classes, nécessite des moyens conséquents pour pouvoir être pleinement efficace. Il faut espérer qu'à la faveur des changements annoncés au Musée basque, une équipe plus étoffée pourra dans un avenir proche atteindre tous ces objectifs dans des conditions de travail décentes.

ÉLECTION DU TIERS SORTANT

Parmi les membres sortants, Suzanne Beaury, Véronique Caplier, Odile Contamin, Jean Haritschelhar, Etienne Rousseau-Plotto, Jacques Saint-Martin ont renouvelé leur candidature au Conseil d'Administration. Jean-Marie Aynaud et Jean-Roch Guiresse entrés au Conseil d'Administration en cours d'année font également acte de candidature. Tous les membres ayant soumis leur candidature au vote des membres présents (pouvoirs compris) ont été élus.

Le nouveau Conseil d'Administration se compose des membres suivants :

| | | |
|--------------------|----------------------|-------------------------|
| Pollo ALTHABEGOITY | Bertrand DELAGE | Xavier d'IRIBARNE |
| Emmanuel ARRETZ | Jacques DELPECH | Claude LABAT |
| Jean-Marie AYNAUD | André DOMBLIDES | Kristian LIET |
| Suzanne BEAURY | Michel DUVERT | Anne OUKHEMANOU |
| Véronique CAPLIER | Philippe ETCHEGOYHEN | Olivier RIBETON |
| Odile CONTAMIN | Marcel ETCHEHANDY | Etienne ROUSSEAU-PLOTTO |
| Mano CURUTCHARRY | Jean-Roch GUIRESSE | Jacques SAINT-MARTIN |
| Denis DEDIEU | Jean HARITSCHELHAR | |

QUESTIONS DIVERSES

Le problème du stockage des 70 années de publications

P. Etchegoyhen a informé les membres présents d'un courrier signé par le Maire de Bayonne demandant le déménagement imminent (pour le 28 février) de toutes les publications stockées dans un local mis à disposition gracieusement par la Ville de Bayonne : impossible de réagir positivement à cette requête et demande d'une solution à la Ville.

Au nom du Maire de Bayonne, Clotilde Bordenave a rappelé l'intérêt de la Municipalité pour la SAMB au vu de son dynamisme, de sa compétence, du soutien considérable qu'elle représente pour le Musée basque, musée municipal. Puis, elle a rassuré l'assistance en indiquant la solution proposée par la Ville de Bayonne : un local, situé avenue Division Leclerc, fermé à clé, à partager avec les

réserves du Musée Bonnat, du Musée Basque, de la Scène Nationale. Son accès sera soumis au début à un accompagnement obligatoire car le lieu est sous alarme, mais une solution devrait être trouvée rapidement pour permettre une utilisation rapide et efficace. De plus, le déménagement d'un local à l'autre sera assuré par les Services Techniques de la Ville de Bayonne.

L'avenir du Musée basque et de l'Histoire de Bayonne

Dans son rapport moral, le président a évoqué la vigilance exercée par la SAMB en ce qui concerne l'avenir du Musée. Chaque Ami du Musée a reçu en début de séance le projet écrit d'une motion soumise à approbation : *"La Société des Amis du Musée Basque souhaite que les nouvelles structures de fonctionnement en cours d'élaboration permettent au Musée basque et de l'histoire de Bayonne de remplir dans de bonnes conditions les missions qui sont les siennes. Elle estime qu'elle doit être présente dans les instances dirigeantes qui vont être mises en place ; elle souhaite être informée et faire entendre sa voix pour poursuivre au mieux ses actions."*

Isabelle Ajuriaguerra insiste sur l'importance de la bibliothèque du Musée. Claude Labat se scandalise sur le fait que la notion de rentabilité soit mise en exergue. Jean-Louis Hiribarren demande des précisions sur le cabinet chargé de l'audit du musée "Maîtres du rêve" et sur le rôle de la SAMB dans cette affaire.

Max Brisson, en tant que vice-président chargé de la culture au Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, évoque le sujet dans le cadre de la nouvelle politique d'action culturelle du Département. Désormais, le Conseil Général ne s'engage que sur des projets. "Le Département est prêt pour un vrai projet de développement, un vrai musée du Pays basque. Il faut repositionner le musée dans la dimension qu'il devrait avoir". C'est pour cela que le Conseil Général a initié un état des lieux et qu'il finance une étude, mais il est trop tôt pour en donner les résultats. La SAMB aura sa place selon la forme juridique qui sera adoptée : "Etablissement public de Coopération Culturelle" ? M. Brisson ne semble pas le souhaiter.

Indiquant sa première participation à une AG des Amis du Musée basque, le Conseiller Régional François Maitia signale ne pas connaître la position du Conseil Régional dans cette affaire. Il rappelle avoir débattu avec Nicole Péry de l'avenir du Musée, avant sa réouverture. C'est donc à titre personnel qu'il affirme : "On a besoin du Musée basque, de cet outil scientifique moderne. C'est une pièce essentielle pour une politique territoriale. Je peux être le relais pour le Conseil Régional."

Pour l'Institut Culturel Basque, en tant que responsable du patrimoine, l'ethnologue Terexa Lekumberri indique qu'en 1994, la Commission Patrimoine de l'ICB a proposé un texte où était affirmé le rôle de "tête de réseau" que devrait jouer le Musée basque pour la muséographie en Pays basque nord.

De plus, elle se réjouit du partenariat avec la SAMB qui se concrétisera avec une contribution artistique lors de la sortie du Bulletin Hors Série 2006 *Création et patrimoine en Pays basque nord*.

L'Assemblée générale est clôturée par un somptueux apéritif offert par la municipalité des Aldudes au cours duquel les débats ont continué autour d'un buffet richement garni de charcuteries délicieuses Pierre Oteiza, abondamment arrosées de txakoli, de cidre et de vins d'Irouléguy.

Après un repas convivial, plantureux et fort goûteux pris au restaurant Saint-Sylvestre d'Esnazu, l'après-midi a permis de découvrir ou de re-découvrir le très beau retable de l'église de ce hameau des Aldudes grâce aux commentaires éclairés et complémentaires de Michel Duvert, Hortensia Gauthier et Olivier Ribeton.

Cette riche journée dans cette vallée s'est terminée par une intervention du maire Peio Setoain qui a parlé de sa commune de 395 habitants, vivant essentiellement de l'agriculture sans oublier la culture basque, notamment l'euskara.

Ce fut une excellente introduction au témoignage de Ximun Harran sur le projet de l'association Aldudarrak Bideo de faire une télévision de proximité et participative, en euskara, qui serait diffusée

sur toute la Basse Navarre. Ce projet intitulé "Kanaldude" bénéficie d'une expérience menée en 2002 de diffusion pendant deux mois et demi, durant laquelle a été montré un reportage de Mikel Erramoussé sur son père de retour aux Etats-Unis après 50ans !

Les images émouvantes de ce berger des Aldudes retrouvant ses initiales gravées sur un tronc de bouleau de l'Ouest américain témoignent de l'importance de la transmission de la mémoire, à laquelle contribue le Musée basque et de l'Histoire de Bayonne.

Lors de la séance du samedi 28 janvier 2006, le Conseil d'Administration a élu les membres du Bureau :

Président
Directeur de la publication
Vice-président
Secrétaire général
Secrétaire adjointe
Trésorier
Trésorier adjoint

Kristian LIET
Michel DUVERT
Bertrand DELAGE
Jean-Marie AYNAUD
Suzanne BEAURY
Pollo ALTHABEGOITY
Denis DEDIEU. ■



08/01/05, Marie-Claude Berger



03/04/05, Pierre Gonzales



03/04/05, Ander Ugarte



05/06/05, "Et si on racontait..."



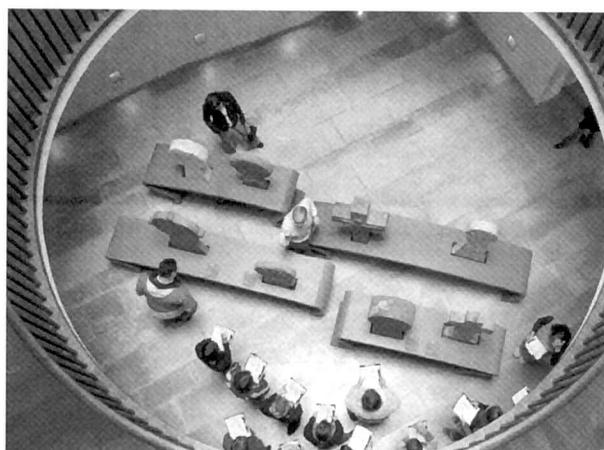
05/06/05, "Et si on racontait..."



04/12/05, atelier



04/12/05, Régis Pochelu



Argitu, 20/04/05 - Infirmières, Hôpital Bayonne



Argitu, 08/03/05 - Cycle 3, Urt

SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE BASQUE

Adhésion et abonnement

Tarifs *France*

1. tarif réduit (étudiant ou chômeur) 11 €
 2. tarif individuel 33 €
 3. tarif duo (2 personnes à la même adresse) 42 €
 4. membre bienfaiteur à partir de 50 €
- Tarif *étranger* 36 €

Izenemaitea eta harpidetza

Salneurriak *Frantzia*

1. Salneurri murriztua (ixtudianta ala langabetua) 11 €
2. Bakarkako salneurria 33 €
3. Binakako salneurria (ber-helbideko bi kide) 42 €
4. Ongiegile-kidea 50 €tik goiti
kanporako salneurria 36 €

SOMMAIRE

- 3 **UN MISSIONNAIRE BASQUE,**
Mgr PIERRE MUGABURE
- Philippe Fabas -
- 17 **LE DROIT DE LA FAMILLE EN IPARRALDE**
SOUS L'ANCIEN RÉGIME
- Maïté Lafourcade -
- 37 **L'ARCHITECTURE, UNE QUESTION DE SENS**
- Terexa Lekumberri -
- 42 **IKUSGAIA**
- Michel Etxekopar -
- 43 **LE XARE, INSTRUMENT ET JEU LÉGENDAIRES**
DE LA PELOTE BASQUE
- Jakes Saldubehere -
- 59 **LE "MUSEO REGIONAL DE PREHISTORIA Y**
ARQUEOLOGIA DE CANTABRIA"
- Carmelo Fernandez Ibañez -
- 71 **COMPTE RENDU DE LECTURE "OLENTZERO**
LE CHARBONNIER" DE CLAUDE LABAT
- Claudine Leralu -
- 73 **COMPTE RENDU DE LECTURE "FÊTES PYRÉNÉENNES"**
DE VIOLET ALFORD
- Michel Duvert -
- 79 **COMPTE RENDU DE LECTURE "L'ARCHIPEL BASQUE"**
DE CLAUDE DENDALETCHÉ
- Jean Haritschelhar -
- 89 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

ISSN 11488395



9 771148 839005